DERNIERE EDITION
HUIT PAGES

LA PRESSE

CIRCULATION MOYENNE PAR JOUR 52,686

TREIZIEME ANNEE—N° 67 MONTREAL VENDREDI 22 JANVIER 1897 UN CENTIN

LE MANDEMENT DES EVEQUES

M. Laurier et Sir Oliver voudraient empêcher une coalition de l'épiscopat d'Ontario et de celui de Québec

Les articles du "Globe"

Le correspondant montréalais du "World," de Toronto, dit que si le mandement collectif des évêques condamnant le règlement scolaire n'a pas encore été lu, c'est dû à l'hésitation, sinon au refus des évêques d'Ontario de le signer. Il appert en outre, continue-t-il, que lorsque M. Laurier et sir Oliver Mowat ont eu vent de l'affaire, ils ont de suite télégraphié à Rome pour empêcher, si possible, que l'épiscopat d'Ontario ne se joigne à l'épiscopat de Québec dans ce grave conflit. Les articles du "Globe" sur la question entreraient dans le plan de campagne dressé en vue de prévenir une coantion de ce genre.

L'AFFAIRE MAILLOUX

Aucune arrestation faite encore

Aucune arrestation encore au sujet du meurtre de Léon Mailloux, assassiné vers le 25 décembre dernier, à Rouse's Point.

Les détectives qui s'occupent d'éclaircir cette mystérieuse affaire ne désespèrent pas de mettre la main sur le coupable. Les soupçons se portent fortement sur deux individus autsrefois de Montréal; aussi la police, tout en les laissant en liberté, ne perd aucun de leurs agissements.

LES NOTAIRES

Une loi qui les intéresse

L'honorable N. W. Larue, président du conseil Législatif, adresse à ses confrères les notaires, la lettre suivante :

"Pour l'information de ceux qui ne l'auraient pas encore appris, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une loi a été sanctionnée le 9 du courant, abrogeant la loi imposant des droits sur les ventes et transports d'immeubles et que le même jour, la loi suivante est devenue en vigueur :

"1. Tous les actes de transports d'immeubles sujet au droit imposé par l'article 1191"a" des statuts refondus et ses amendements, qui auraient dû être enregistrés dans les trente jours de leur date, mais ne l'ont pas été, peuvent et doivent être enregistrés, et le droit, alors exigible, payé dans les soixante jours de la mise en vigueur de la présente loi, à peine de nullité absolue de ces actes, et, s'ils sont ainsi enregistrés, ils seront valides.

"Tous tels actes qui ont été enregistrés après le paiement du droit exigible, mais après l'expiration des délais, sont déclarés valides, et auront le même effet que s'ils avaient été enregistrés dans les trente jours.

"2. Cette loi n'affectera pas les causes pendantes, et n'aura aucun effet si l'immeuble dont il s'agit dans l'acte qui n'a pas été enregistré dans le délai voulu par l'article 1191"a" des Statuts refondus, est devenu, depuis, la propriété d'un tiers ou a été affecté de quelque droit en faveur d'un tiers en vertu d'un titre enregistré ou non."

CHŒUR ST-JEAN-BAPTISTE

Répétition générale avec orchestre, ce soir, à l'orgue, à 7¾ hrs. On distribuera des cartes d'admission pour la cérémonie de dimanche.

A L'ARCHEVECHE

Mgr Emard, revenant des fêtes jubilaires de St-Hyacinthe, s'est rendu à l'archevêché, hier soir. Sa Grandeur a dit la messe, ce matin, à la cathédrale et retournera à Valleyfield aujourd'hui.

QUATRE-VINGT-DIX PIASTRES POUR UN CHEVAL

M. Joseph Bourassa, propriétaire d'un cheval qui s'est tué en faisant une chute dans une rue de la cité, a obtenu $90.80 de compensation. Sa réclamation était de $110.

COLOMBOPHILIE

L'association Colombophile Ville-Marie de Montréal, a élu pour l'année 1897 les officiers suivants :

Président honoraire, CapitaineWhitley ; vice président honoraire, James Hensley ; président; Alex. Seers, vice président, Jos. Lacas ; secrétaire trésorier, W. Bénard ; comité, T. Petit, P. Trudeau, P. McGreevy. Concours de Toronto, 333 milles et Sarnia, 500 milles.

LES TRAINS DE QUEBEC

C'est lundi prochain, le 24, que la compagnie du Pacifique fera circuler ses trains d'après le nouvel horaire, entre Montréal et Québec. Les trains quitteront la gare Dalhousie à 9 heures du matin, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, et arriveront à Québec à 2.15 heures de l'après-midi. Tous les jours, à 3.30 heures p.m., arrivant à 10 heures du soir. A 11 heures p.m., arrivant à Québec à 6.30 heures a.m. Il y aura donc à l'avenir trois trains par jour.

VOL DE PORTE-MONNAIE

Le nommé Fenton, accusé d'avoir volé le porte-monnaie d'une dame, hier soir, coin des rues St Laurent et Ste Catherine, a été écroué en attendant le résultat de l'enquête. Le porte-monnaie qui a été trouvé en possession de l'accusé, contenait la somme de une piastre et quarante-quatre centins.

Fenton aura à répondre à une autre accusation d'assaut sur le constable McLaughlin en le frappant avec ses pieds à la figure. Le prisonnier nie sa culpabilité.

Le détective en chef Carpenter a déclaré, ce matin, qu'il avait eu une longue entrevue avec le surintendant de la police au sujet des vols qui se commettent et que, avec son approbation, il désirait se procurer certains hommes choisis dans les divers postes pour faire la patrouille dans les environs où les vols ont lieu le plus souvent.

SA GRANDEUR MGR MOREAU

Apothéose finale des vertus et des œuvres du vénérable jubilaire

L'ADRESSE DU SUPERIEUR DU COLLEGE

Une profession de principes

Mgr LAFLECHE DIT QU'IL NE FAUT PAS QUE LA PAROLE DE DIEU SOIT ENCHAINEE

Fin des Fêtes Jubilaires

(De notre envoyé spécial)

St-Hyacinthe, 21 — Immédiatement après la grand'messe, hier, les catholiques du diocèse, par la voie du maire Dessaulles, présentèrent au vénérable jubilaire les respectueux hommages, le dévouement inaltérable de toute la population envers Sa Grandeur. Cette adresse lue devant l'autel, devant ce Dieu au service de qui Mgr Moreau a consacré cinquante ans de vie sacerdotale, en présence de treize archevêques et évêques de tous les dignitaires ecclésiastiques du Canada et, de plus de 400 prêtres, a été le spectacle le plus imposant de toutes ces grandioses manifestations.

Immédiatement après, tous les évêques et les prêtres, accompagnés de plusieurs citoyens éminents se rendirent à l'Hôtel-Dieu, où eût lieu le banquet offert par les dames de St-Hyacinthe, à l'occasion des noces d'or sacerdotales du vénérable jubilaire. Quatre cents couverts avaient été dressés dans une vaste salle, que l'on avait décorée avec un goût exquis pour la circonstance. Le menu ne laissait rien à désirer, et tous y firent largement honneur. Vers la fin du repas, Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, se leva pour lire un message du cardinal Taschereau, dans lequel celui félicite chaleureusement son ancien suffragant et lui souhaite longue vie. Mgr Bégin accompagna ce message de quelques paroles d'une exquise éloquence. Comme l'un des prêtres le déclara, chacune des phrases de Sa Grandeur méritait d'être applaudie, et elles le furent toutes.

M. le chanoine O'Donnell, curé de St-Denis, se leva alors et, au nom du clergé du diocèse, offrit ses voeux respectueux à son évêque, avec tribut de sa filiale affection, une bourse de treize mille et quelques cents piastres.

Par le ministère de son coadjuteur, Mgr Moreau fit à ses prêtres une réponse excessivement remarquable.

Mgr de Druzipara ajoute quelques remarques personnelles pour remercier tous ceux qui ont contribué à rehausser l'éclat de ces belles fêtes, notamment Mgr Lafleche, les prélat de l'ouest, les dames de St-Hyacinthe, etc. Il a aussi un souvenir attendri pour la mémoire de Mgr Fabre.

Aussitôt après le banquet, tout le cortège se forma à l'évêché pour se rendre au couvent de la Présentation.

En pénétrant dans cette enceinte, toute empreinte du parfum du recueillement et de la prière, on se sentait ébloui par l'éclat des lumières, la profusion exquise des décors, le bon goût qui a présidé à l'agencement de toutes les inscriptions rapelant, en lettres de nuances diverses, la fructueuse carrière du vénérable prélat. Nous n'avons pu nous empêcher de penser que seules les religieuses savent mettre tout le tact et le goût propres à une cérémonie semblable. Le plafond était parsemé de chiffres et d'inscriptions rappelant la carrière de Mgr Moreau, les étapes glorieuses de sa vie d'apostolat.

Si les décors étaient enchanteurs, que dire de l'allégorie "L'aurore, midi, soir" qu'il est impossible de rendre.

Voici les principales parties du programme : Entrée : marche triomphale, duo à 16 mains ; cantate "Noces d'or", adresse de bienvenue, lue par Mlle Gendron.

Voici cette adresse :

A Sa Grandeur Monseigneur Louis Zéphirin Moreau, évêque de St-Hyacinthe, comte Romain, assistant au trône pontifical.

Monseigneur,

Au livre sacré, nous lisons ce précepte du Seigneur : "Vous conserverez le souvenir de ce jour comme un monument et vous le célébrerez d'une manière solennelle". Quel est ce jour inoubliable dont les Enfants d'Israël doivent garder mémoire ? Est-ce celui où promulguant sa loi du haut du Sinaï, Jéhovah avait pour interprète les éclairs et la foudre ? Non ! Est-ce celui où, après quarante ans de merveilles et de pérégrinations, le peuple hébreu posait enfin le pied sur cette terre promise, objet de tant d'espérance et de désirs ? Non ! Alors, c'est le jour où un grand capitaine, dans la chaleur du combat, arrêtait le soleil dans sa marche à travers les mondes ? Pas encore ! Ah ! ce jour des jours, ce jour au souvenir immortel, c'est celui où un peuple exilé immolait avant le départ l'agneau dont le sang devait le sauver. Oui, à jamais, il devait le garder comme un monument, et le célébrer d'une manière solennelle. Fidèle à l'injonction divine, vous conservez aussi, Mgr, la mémoire du jour où, pour la première fois, vous immolâtes l'agneau qui efface les péchés du monde, et, après un demi-siècle, accomplissant une autre recommandation, vous sanctifiez la 50e année !

Afin que rien ne manque à la magnificence de ce jour, l'Eglise déploie ses pompes les plus grandioses, et fait tomber sur le front du jubilaire une auréole presque céleste.

Vos vénérables frères dans l'Episcopat, vos amis, vos enfants, prennent part à votre joie. De l'Orient à l'Occident, du Septentrion au Midi, ils accourent pour vous féliciter de cette heureuse longévité qui fait leur bonheur et remercier le Ciel des bénédictions qu'il a accordées à votre glorieux apostolat. Permettez que nous unissions nos filiales congratulations à ce concert universel, et que dissimulées sous ces voix augustes, comme Jacob sous les vêtements d'Esaü, le parfum de notre amour réjouisse votre coeur et attire sur nous votre patriarcale bénédiction.

Et vous, illustres prélats, prêtres distingués, dignes messieurs qui honorez à un si haut degré notre modeste retraite, agréez l'humble hommage que nous déposons à vos pieds. Avec le plus profond respect, nous saluons en vous les princes de l'Eglise, les conducteurs d'Israël.

Hélas ! un deuil pontifical répand sur ces fêtes jubilaires un voile de tristesse ! mais telle que ces nuages obscurs du côté de la terre et illuminés de brillants reflets du côté du ciel, cette perte douloureuse laisse entrevoir tant de gloire et d'immortalité que pour tous, nous ne trouvons en ce moment sur nos lèvres que ce souhait de vie : "Ad multos annos," ici-bas et là-haut !

21 janvier 1897.

Les costumes des figurantes, dans l'allégorie du Matin, Midi et Soir, avec leurs brillants, l'Ange de Mgr Moreau, l'Eglise de Saint Hyacinthe, la présentation, et particulièrement l'apothéose finale de cette superbe représentation, nous montrant le tableau du couronnement des vertus du saint évêque, tous ces détails réglés et exécutés avec une précision remarquable ont fait la légitime admiration des assistants.

La parade finale des "Roses et Fauvettes" et l'offrande des fleurs au jubilaire n'ont pas été moins goûtées.

Mgr Moreau pria ensuite son coadjuteur de se faire son interprète ; mais Mgr de Druzipara demanda à Mgr Lafleche de s'acquitter de cette tâche aux applaudissements unanimes de l'assistance.

L'impression que Mgr des Trois-Rivières rapporte de belles fêtes de St Hyacinthe, c'est que le peuple chrétien désire toujours, quoiqu'on en dise, que "la parole de Dieu ne soit pas enchaînée," que ses évêques puissent le guider librement dans les sentiers du vrai et du bien.

Voici une partie de la réponse faite par Mgr Moreau à l'adresse présentée à Sa Grandeur par les sociétés de bienfaisance catholiques.

"Sans doute, l'Eglise a pour but premier le salut des âmes et leur éternelle félicité ; mais ces préoccupations supérieures ne l'absorbent pas ; et en fait de sollicitude pour le bonheur même temporel des peuples, elle est au-dessus de tout reproche. Quelle infortune a-t-elle donc jamais laissée sans soulagement ? J'en appelle à ses croisades contre l'esclave, à ses vases sacrés vendus pour la libération des captifs, au droit d'asile qu'en des temps meilleurs elle offrait dans ses monastères et dans ses temples aux victimes de la violence et de l'injustice, à ses fondations d'institutions charitables pour toutes les détresses humaines : et même, en ce genre de bienfaits, elle a tellement excellé que ses ennemis ont fait son éloge.

"Qui, plus que l'Eglise, contribue à améliorer le sort des classes populaires ? Certes, dit Léon XIII, ce n'est pas un faible appoint qu'elle apporte à cette oeuvre, pour le fait seul qu'elle travaille, de paroles et d'actes, à ramener les hommes à la vertu. Les moeurs chrétiennes, dès qu'elles sont en honneur, attirent la faveur de Dieu, principe et source de tout bien ; elles comprimant le désir excessif des richesses et la soif des voluptés—ces deux fléaux qui, trop souvent, jettent l'amertume et le dégoût dans le sein même de l'opulence ; elles suppléent par l'économie et la frugalité, à la modicité du revenu, loin de ces vices qui consument petites et grandes fortunes, et dissipent les plus gras patrimoines.

"C'est, messieurs, parce que l'Eglise, éclairée des lumières d'en Haut, possède si bien l'intelligence des besoins de l'humanité, qu'elle nous fait dire par son chef suprême : "Il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de ces sociétés. Que servirait de trouver dans leur sein l'abondance matérielle, si le salut de l'âme était mis en péril par la disette d'aliments spirituels ?"

Au cours de son pontificat, Léon XIII a écrit des pages glorieuses à la famille de Saint Vincent de Paul, que l'on voit, dit-il, se prodiguer partout où règne l'indigence, offrant partout le double secours de sa charité, à savoir, aux âmes et aux corps. Sans doute, les sociétés de secours mutuel ne sont pas tenues à la pratique de l'héroïque charité qui se donne sans espoir de retour ; mais dans une mesure encore très grande, elles doivent procurer à leurs membres cette double assistance corporelle et morale. — L'homme, en effet, a dit Jésus-Christ, ne vit pas seulement de pain. Il a bien un corps à nourrir; mais il a aussi une intelligence faite pour les saines et droites notions, un coeur fait pour le bien, une volonté faite pour le devoir.

"C'est pourquoi, le Saint Père, écrivant naguère aux évêques des Etats-Unis, adressait aux catholiques, par leur entremise, la recommandation suivante : "Assurément, ils ont droit de s'unir en des associations pour le bien de leurs intérêts, mais il leur importe vivement de considérer avec qui ils s'associent ; car, en recherchant certains avantages, ils pourraient parfois, par là même, mettre en péril des biens beaucoup plus grands. La principale garantie contre ce danger, est d'être bien résolu à ne jamais admettre que la justice soit méconnue, en aucun temps ni en aucune matière. Si donc, il existe une société dont les chefs ne soient pas des personnes fermement attachées au bien et amies de la religion, et que cette société leur obéisse aveuglément, elle peut faire beaucoup de mal dans l'ordre public et privé : elle ne peut pas faire de bien. De là une conséquence, c'est qu'il faut fuir non seulement les sociétés ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses. Bien plus, et c'est là un point très important pour la sauvegarde de la foi, les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les oblige à faire autrement."

"Il est des sociétés, Messieurs,— vous en connaissez — qui veulent substituer à la divine charité de Jésus-Christ, un sentiment de bienfaisance toute humaine, toute profane : vous avez raison de répudier l'inanité de leur philanthropie; qui mettent à la place de Dieu, dans leurs constitutions et dans ce qu'elles intitulent leurs prières, un Etre impersonnel capable de convenir à ceux-là même qui ne croient rien. "Unum moneo, vous dirai-je avec St Hilaire, "unum maneo: Cavete !" Je n'ai qu'un avis à vous donner : défiez-vous en ! Défiez-vous de leurs manoeuvres: elles ne sont pas franches ! Défiez-vous de leurs formules indécises ; elles sont un dissolvant pour la foi ! Défiez-vous de leurs affinités ; elles sont compromettantes ! Avec leur fallacieuses promesses, ces sociétés enveloppent les victimes qu'elles appellent leurs membres, dans un réseau d'où il n'est pas facile de s'échapper. Il n'y a pas si longtemps qu'on en a eu la preuve trop éloquente chez nos voisins !

"D'ailleurs, Messieurs, s'il faut en tout temps confesser Jésus-Christ avec loyauté, jamais plus qu'aujourd'hui, cette nécessité ne s'est imposée. Quand une époque a, comme la nôtre, la prétention contre nature de concilier les inconciliables—vice et vertu, erreur et vérité, Baal et Jésus-Christ—les attitudes mal définies deviennent énervantes.

"Non ! ne biaisons pas. Allons tout droit à Jésus-Christ, lui demander de régner sur nous. — Allons tout droit à son Eglise. Ses preuves sont faites. C'est sa bénigne influence qui fera prédominer l'esprit sur la matière, fera respecter la loi morale, maintiendra les hommes dans la sainteté du devoir, assurera à la conscience toute la vigueur de son autorité, fera aimer l'abnégation et le dévouement : toutes ces choses, selon l'expression de Mgr Freppel, qui font l'honneur de la civilisation chrétienne, et sans lesquelles, nous n'aboutirions qu'au néant, après nous être agités dans le vide.

"Par l'énergique profession des principes qui régissent vos sociétés, vous m'avez mis à l'aise, Messieurs, pour vous rappeler les enseignements du grand pape Léon XIII. Vous faites, je le crois, de cette doctrine, la mesure de vos jugements et la règle de votre conduite : j'en suis rassuré sur vos travaux futurs, comme vous avez vous-mêmes, raison d'en être fiers. C'est à des hommes de cette trempe de foi, qu'appartient la place d'honneur dans les bonnes oeuvres. "Curent bonis operibus praesse, qui credunt Deo". C'est en eux qu'il faut saluer les vrais serviteurs de la patrie, les vrais bienfaiteurs de leurs frères. "Haec sunt bona et utilia hominibus".

"Merci, Messieurs, de vos pieux hommages, merci surtout de vos viriles protestations de fidélité à l'Eglise, à ses divins enseignements, à ses directions souveraines. Vous ne pouviez m'offrir de plus aimable bouquet de fête ; car ainsi que l'apôtre Saint-Jean, "je n'ai pas de plus grande joie, que de voir mes fils marcher dans la vérité".

"De nouveau, Messieurs, je prie Dieu de vous bénir, de développer vos oeuvres, d'étendre votre bienfaisante influence !"

L'adresse qui été présentée au vénérable jubilaire, le soir de la démonstration grandiose qui lui fut faite au collège, est si importante par les déclarations de principes qu'elle contient, que nous croyons devoir citer textuellement les passages principaux :

A Sa Grandeur, Mgr Moreau, évêque de St Hyacinthe,

Monseigneur,

Les élèves de cette maison, par la musique, la cantate, l'entretien, viennent de vous exprimer la large part qu'ils prennent à la joyeuse célébration de votre jubilé sacerdotal. Par ces sympathies, ils ont voulu manifester les sentiments de respect, de soumission, d'affectueuse gratitude dont ils sont animés envers Votre Grandeur.....

".....Nous sommes ici les représentants des deux seules autorités ayant le droit de contrôler l'éducation des enfants : les parents et l'Eglise. Les parents parce qu'ils sont les auteurs de la vie naturelle ; le Christ et son Eglise, parce qu'ils sont les auteurs de la vie surnaturelle.....

.....La famille nous confie librement ces enfants qui exerceront plus tard leurs connaissances soit en bien soit en mal.

De là les graves responsabilités qui retombent sur les instituteurs religieux des enfants, responsabilités parfaitement comprises du reste par nos collèges.

"Ainsi, mus par ces graves considérations, en face du vent d'incrédulité et d'insubordination qui souffle sur la société, à la vue des attaques de plus en plus violentes que subit la jeunesse dans sa foi et ses moeurs, parlant à l'évêque de nos âmes, placé par l'esprit du Christ pour régir l'Eglise de St Hyacinthe, nous sentons le besoin de vous assurer que, marchant sur les traces de nos devanciers, nous ne négligeons rien pour donner à nos élèves cette éducation saine et salubre si nécessaire pour les préparer aux luttes du présent et à celles de l'avenir."

Puis vient le développement du principe de l'instruction donnée à l'enfant au collège, d'où se dégage l'idée que "l'instruction donnée à l'enfant au collège, peut seule rendre l'homme noble et grand, en l'élevant au-dessus de lui-même." L'adresse traite ensuite de la partie intellectuelle et de la partie religieuse de l'éducation :

" Mais il est une erreur trop vivante, hélas ! ou plutôt un principe de mille erreurs qui, sous un nom d'emprunt, a pénétré jusque dans le sanctuaire, et qui porte ses ravages parmi une foule de catholiques vrais ou prétendus. C'est le rationalisme métigé ou semi-libéralisme. Le rationalisme, dans tous ses degrés, s'attaque à la foi, base de toute religion révélée. Au XVII siècle, on l'appelle philosophie : à la fin du XVIII, on l'appelle révolution. Sous la restauration, il laisse ce nom, devenu trop odieux aux puissants du jour, pour s'appeler le libéralisme. C'est toujours la même erreur : l'amour d'une indépendance exagérée poussée chez les uns jusqu'à l'autonomie complète de la raison ; restreint, chez les autres, jusqu'à s'approcher plus ou moins de la vérité totale, mais sans jamais y atteindre. La doctrine des premiers s'appelle libéralisme pur, celle des seconds semi-libéralisme ou libéralisme catholique. Selon le mot de Pie IX, le libéralisme, c'est le système fatal qui rêve toujours d'accorder deux choses irréconciliables : l'Eglise et la révolution. Entre le pur catholique, qui est au sommet de l'échelle, et le rationaliste, qui est au bas, il y a les semi-libéraux.....

.....Mais il est un autre mal que déplore l'illustre pontife et contre lequel nous nous efforçons de prémunir ceux qui vous sont confiés : c'est l'esprit de parti. Il peut se définir : l'amour passionné, aveugle, d'un parti politique qui fait sacrifier les intérêts supérieurs de Dieu, de l'Eglise et des âmes, à des sympathies ou à des intérêts purement humains. Les maux désastreux qui sont les effets de cette partisannerie sont manifestes en ce pays, surtout chez les Canadiens-français, si faciles à se laisser échauffer et entraîner par les discours enflammés de nos tribuns populaires, et qui, une fois lancés dans une direction, ne peuvent plus entendre la voix de la raison et revenir sur leurs pas. C'est là pour nous une source de division et d'affaiblissement des plus regrettables."

Voici la profession de principe du séminaire, exprimée dans l'adresse lue par le supérieur, M. l'abbé Dumesnil :

....." Nous croyons et enseignons que la véritable Eglise n'est ni une secte ni une école, ni une institution nationale ; qu'Elle n'est ni gallicane, ni américaine, ni anglicane ; mais qu'elle est une, unique, apostolique et universelle ; qu'elle est fondée non par les puissants de ce monde, non par des corps savants, mais par Dieu fait Homme Tout-Puissant et Omnicient, sur Pierre et ses successeurs."

MR LE SUPÉRIEUR LISANT L'ADRESSE

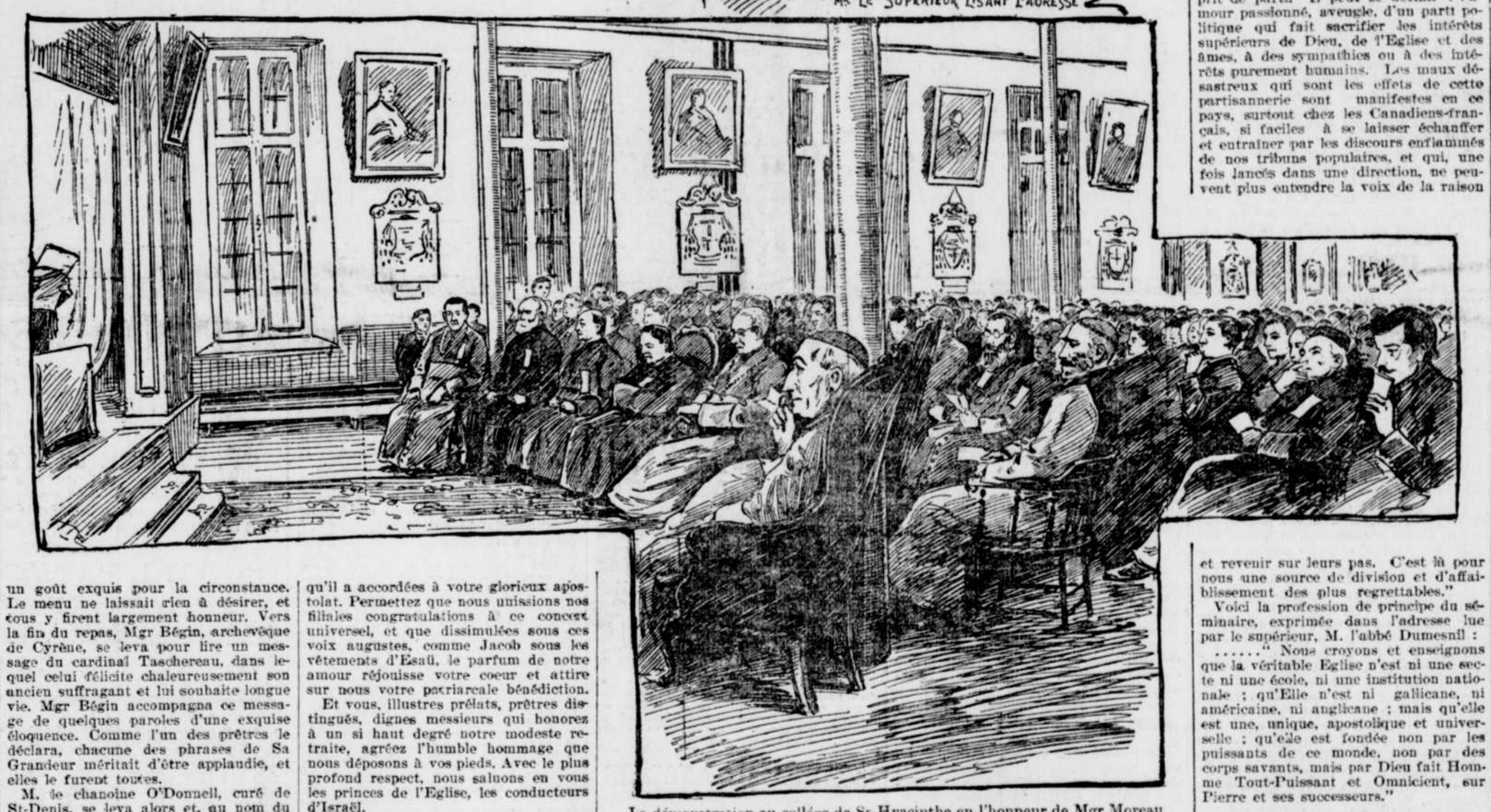

La démonstration au collège de St-Hyacinthe en l'honneur de Mgr Moreau

MEMBRES DU CLERGE PRESENTS

MM. Allard, P., C. S. S. R. recteur ; Allard, T. Z., Beauharnois ; Allard, T., Monte Bello ; Alexandre, H., Nicolet ; Audette M. O., Sillery, Q. ; Angers, C. L. ,Adamsville ; Allaire, J. B., vicaire St Denis ; Bourassa, G., Montréal ; Brochu, Mgr Elz., Southbridge ; Beaudry, C., Père C. S. V., Joliette ; Bellemare, P. A. A., Ste Monique, Nicolet ; Bellemare, E., St Cyrille, Wendover ; Beaudry, J., St Marcel ; Bouvier, A., Henryville ; Bruneault, H., Nicolet ; Boulais, N., St Hyacinthe ; Barré, J. T., Ste Marie Monnoir ; Bruchési, chanoine; Brunelle, P. A., St Louis ; Bourassa, J., Longueuil ; Beauchamp, F. P., Ottawa.

C. — Cloutier, Révd G., St Boniface; Collins, C., Fairville ; Champoux, Mgr L. Z., St Polycarpe ; Coderre, L. F., St Alphonse ; Cormier, Chs, Richelieu; Côté, F. P., St Valerien ; Courtemanche, J., St Roch; Cloutier, F. X., Trois-Rivières ; Cormier, A. A., St Liboire ; Comeau, L., St Cyrille, Wendover ; Caisse, J. E. R., St Stanislas ; Chèvrefils, G. F. O., Ste Anne de Bellevue ; Champagne, Isidore, Pointe Gatineau ; Charbonneau, Ste Hélène.

D. — Durocher, E., Père S. J., Montréal ; Desy, E. Père S. J., Montréal ; D'Avignon, Isid., Manchester.

Dufresne, E. W., Sherbrooke ; Dufresne, J. A., Windsor Mills ; Durocher, I. B., Ange-Gardien ; Dérome, G., Ange-Gardien ; Darche, P. D., Waterloo ; Descoteaux, N., St Sylvère, Nicolet ; Deguay, A. A., Hochelaga ; Dequoy, J., Coutrecoeur ; Dequoy, J. L. P., Montréal ; Desnoyers, Rod., Bedford ; Desorcy, Chan., St Ours ; Desrosiers, Onésime, Suncook ; Deschamps, L. M., Stuckeley ; Ducharme, C., C. S. V., Joliette ; Estevenon, Rév., P. J. L. ; Filiatrault, S. J., Père, Montréal ; Filiatrault, E., Rougemont ; Fisette, E. C., Sherbrooke ; Godin, Ed., Haverhill, Mass. ; Guertin, A. T., Milton ; Guillet, C. A., Roxton ; Gaudette, J. T., L'Epiphanie ; Gauvin, G., Whitton ; Godbout, A., chap., Québec ; Godbout, P., Montmagny ; Gill, M., Granby ; Gosselin, J. E., Ascot-Corner ; Gauthier, N., St Damase ; Gosselin, D., Cap Santé ; Goyette, Am., Ste Suzanne ; Hamel, P., Ste Marie ; Hardy, L., St Pie.

J. — Jeannotte, F. X., Ste Anne, Sorel.

L. — Larose, Rév. L. I. ; Léonard, P. M., St Césaire ; Desilets, M. St Ephrem ; Lemieux, J. A., Ste Marie, coll. sup. ; Lefebvre, J. A. sem. Sherbrooke ; Leduc, N., St Joachim ; Lebrun, P. A., St Germain ; Lessard E., d'Upton ; Lesage M., Chambly ; Lombard P. Alfred, Ottawa ; Leblanc P. Chan., Montréal ; Bourassa.

M. — Meunier, curé Ste Angèle ; Michon Jacques, Montréal ; Michon J. Bte, Standgridge ; Milette Mr., Nashua ; Maréchal Rév. J. N., de N. D. de Grâces ; Masson L. A., Danville ; Maurissette F., St Anselme ; Martin Frère, Dorchester ; Marcorelles L., ; N. — Noiseux J., St Jude.

P. — Poirier Rév. N. ; Primeau J., Boucherville ; Ponton J. B., Sherbrooke ; Pothier L., Warwick ; Prévost I. A., Fall River.

R. — Rivard E. A., St Joseph, Sorel ; Renaud A. C. S. C., St Laurent ; Roy J. L. H., sup coll. Sherbrooke ; Rainville N., Northampton.

S. — Santenac F., Roxton ; St Pierre P., Frelighsburg.

T. — Taupier S., St Charles ; Tourigny L., Ste Christine ; Thibaudeau V. G., Nicolet.

V. — Vésonneau J. Bte, St Jean-Bte ; Vézina D., Trois-Pistoles ; Vézina A., St Athanase.

NOTES

Mgr Moreau a reçu un nombre incroyable de cadeaux, à l'occasion de ses noces d'or. Outre le don de $13,000 offert par le clergé du diocèse, il faut mentionner une foule de cadeaux par diverses communautés et des amis personnels. La plupart consistent en habits sacerdotaux et pontificaux de toute beauté.

—La plupart des prêtres présents aux fêtes de St Hyacinthe sont retournés, hier soir, dans leurs paroisses respectives.

—Plus de soixante-quinze prêtres des Etats-Unis sont venus participer aux fêtes jubilaires de Sa Grandeur Mgr Moreau.

—En arrivant à l'évêché, la plupart des prêtres qui avaient donné avis de leur visite à St Hyacinthe, avaient, écrites après leurs noms placés sur une affiche, l'adresse des familles où ils trouveraient l'hospitalité.

—Mgr Bégin et Mgr Gabriels ont dit la messe, hier matin, dans les chapelles du collège.

—M. le supérieur Colin, de St Sulpice ; M. le curé Troie, MM. les abbés Labelle, Filiatrault, P. S. S. ; M. le chanoine Racicot et M. le curé de St Louis de France ont assisté hier au banquet donné à l'Hôtel-Dieu.

LA MONTREAL WATER & POWER COMPANY

Poursuit la "Montreal Rolling Mills"

Plusieurs questions de droit

Une cause de la plus haute importance a été entendue au mérite, aujourd'hui, devant l'honorable juge Curran, de la cour Supérieure.

La Montreal Water and Power Co., réclame $11,398.50 de la Montreal Rolling Mills. Les avocats de la demanderesse sont MM. White et Geoffrion ; la défenderesse est représentée par MM. Hall, Brown et Beaudin.

Le montant est un compte d'eau pour deux années. La demanderesse allègue que sous l'autorité d'un règlement de la municipalité de Ste Cunégonde, elle a seule le droit de fournir de l'eau aux contribuables à taux réglés, et que tous sont obligés de se servir de cette eau.

La défense avoue devoir un certain montant d'argent pour l'eau qui lui est fournie à son bureau, mais elle conteste à la Montreal Water and Power le droit exclusif de forcer les établissements industriels à n'employer que son eau.

Mais si, par hasard, le règlement autorise la dite compagnie demanderesse à ce faire, la défenderesse conteste la légalité d'un tel règlement.

De plus, il y a un item du compte se rapportant à douze bornes-fontaines. La Montreal Rolling Mills dit qu'on ne peut rien lui faire payer pour cela. Ces bornes-fontaines sont sous le contrôle du service public, au cas d'incendie . C'est à la municipalité à y voir. Bien que ce soit la défenderesse qui les ait placées là, elle n'a pas le droit d'y toucher.

EX-PRETRE CONTRE EVEQUE

Il veut $50,000 de dommages

Milwaukee, 22 — Le Père Hellstern, prêtre interdit de l'Eglise catholique de Ste Marie, à Barton, Wisconsin, a intenté une action de $50,000 à l'archevêque Katzer, du diocèse de Milwaukee, pour libelle. Cette action est sans précédent et s'il survient un compromis, il devra obtenir la sanction du pape.

L'archevêque Katzer a informé Mgr Martinelli du procès qui lui a été intenté, et celui-ci a conseillé au Père Hellstern d'arrêter les procédures. L'archevêque a reçu l'ordre de comparaître demain en cour devant le commissaire Ryan.

FEU ISAAC PITMAN

Londres, 22 — Sir Isaac Pitman, l'inventeur du système de sténographie qui porte son nom, est mort. Il était malade depuis quelque temps.

GRANDE GREVE

Des Moines, Ia., 22 — Il est presque certain qu'il y aura une grande grève dans ce district, à laquelle près de 20,000 mineurs prendront part. Cette grève sera causée par la concurrence qui a forcé les propriétaires à baisser les salaires.

PARC SOHMER

Dimanche, 24 janvier, après-midi, 3 heures ; soir, 8 heures :

Thompson, Burrell, musiciens excentriques de New-York.

Burtell Sisters, de New-York, danses originales.

D. Teggel, excentricités et danses.

Bob. Morton, chant et danses.

Panorama. Vues de la ville de New-York.

Melle Georgie Hart, chant et danse.

D. Bleau, chant comique.

W. Barclay, équilibre sur trapèze.

67—2

Les tables d'harmonie des véritables pianos Heintzman et Cie, sont construites de manière à donner la plus grande vibration et à permettre l'expansion et la contraction, les empêchant ainsi de se fendre, ce qui arrive si souvent dans la plupart des pianos. Ces célèbres instruments sont en vente, chez C. W. Lindsay, 2306 rue Sainte Catherine, à environ le même prix demandé ailleurs pour les pianos communs.

AU CLUB CARTIER

La grande démonstration d'hier soir en l'honneur de M. Flynn et de ses collègues provinciaux

LES PROCHAINES ELECTIONS

Le premier coup de canon retentira a Montreal

UNE BROCHURE IMPORTANTE

Discours des Hon. MM. Flynn, Beaubien, Pelletier, Chapais, Atwater et M. Bergeron

Ce soir grand "rally" au Club Coursol

L'honorable M. Flynn et ses collègues du cabinet provincial de Québec ont commencé, hier soir, au Club Cartier, la série des visites qu'ils ont entreprise dans tous les clubs conservateurs de Montréal. L'honorable premier ministre doit être satisfait de ce début. Jamais théâtre politique ne fut plus abondamment bondé de fidèles, jamais assemblée ne fut plus cordialement sympathique.

Nous avons remarqué dans cette nombreuse assistance les honorables MM. Flynn, Beaubien, Pelletier, Chapais et Atwater, du cabinet provincial. L'honorable M. Nantel n'a pu se rendre, empêché par la maladie. S'y trouvaient aussi : l'hon. J. D. Rolland, MM. Bergeron et Monk, M. P., MM. Martineau, Beauchamp, Cartier, Allard, Doyon, M. P. P., A. T. Lépine, ex-M. P., l'hon. Jos. Royal, MM. P. B. Mignault, Dr Rodier, ex-échevin Cressé, Derome, N. Bourgouin, U. Emard, C. Pelletier, ex-M. P., Charles Branchaud, W. Mount, L. E. Bernard, Louis Lorranger, J. A. Ouimet, G. E. Mathieu, ex-échevin Tansey, Laurendeau, O. L. M. Auger, A. Germain, V. Roy et Razs, architectes, Nolan Delisle, ex-M. P., Ball, de Nicolet, O. Delisle et G. Ducharme, de Ste-Cunégonde, Globensky, J. L. Cédras, H. Desjardins, W. A. Grenier, L. Beaubien, Charles Beaubien, Demers, président des épiciers, G. A. Marsan, A. Boyd, L. J. S. Morin, P. Bégin, E. Dagenais, B. Joubert, Jos. Lauzon, Dr Lachapelle, Dr Laviolette, H. Trudel, Jos. Monette, Bessette, du Club Taché, V. Roby, Lippé, N. P., Hubert Desjardins, O. Delisle, H. Archambault, A. Aumond, et autres.

Les ministres ont été chaudement acclamés lorsqu'ils firent leur entrée dans la salle du club.

Après lecture du rapport de la séance précédente, par M. Brossard, secrétaire, M. P. B. Mignault, président, souhaita la bienvenue aux visiteurs distingués. Il passa en revue les principaux actes du gouvernement.

M. Flynn présenté ensuite à l'assemblée s'exprima à peu près en ces termes :

L'HON. M. FLYNN

Le spectacle auquel j'assiste ce soir est pour moi le gage d'une victoire certaine. Ce n'est pas le nombre qui est réuni en ce moment dans cette salle, mais c'est l'intensité qui assure le succès. Je devrais, M. le président, vous offrir mes excuses, parce que je suis très fatigué, mais votre accueil est si flatteur, si engageant, qu'il me semble sentir mes forces renaître. Je serai bref cependant, me réservant plus de détails pour la grande démonstration que nous aurons au Monument National le 4 du mois prochain. Nous exposerons de nouveau nos vues en cette circonstance. Il est vrai que nous avons déjà fait connaître notre programme, à St-Jean Port Joly, mais il y a d'autres détails qu'il importe au public de connaître. Depuis que nous avons eu le plaisir de vous rencontrer dans cette même salle, l'automne dernier, nous avons eu l'occasion de remplir les promesses que nous vous avions faites. Je crois que vous êtes contents de notre travail. Je voudrais voir à mes côtés mes collègues du district de Montréal, les honorables MM. Beaubien, Nantel et Atwater. Malheureusement, M. Beaubien est retenu chez lui par une indisposition et il m'a prié de vous exprimer ses regrets ; M. Nantel est aussi retenu par la maladie et M. Atwater est engagé ce soir dans une autre assemblée particulière.

A ce moment entre M. Beaubien, souriant, et l'air malin. La foule éclate en applaudissements et M. Flynn continue.

" Je crains que vous n'acceptiez plus désormais ma parole et que vous m'accusiez d'avoir voulu faire de la mise en scène. Je laisserai à M. Beaubien la tâche de me sortir de l'embarras où il m'a mis.

Je ne discuterai pas ce soir les questions politiques. Vous aurez le plaisir d'entendre mes deux collègues du district de Québec, MM. Pelletier et Chapais. — Appl.

Votre président a fait une analyse suffisante de la politique du gouvernement. Son discours pourrait, au besoin, nous servir de programme ; mais nous reviendrons sur ce sujet lors de l'assemblée du 4 février.

Je dois ici remercier l'opposition pour les nombreuses motions de non-confiance qu'elle a proposé contre nous, mais à son grand détriment. Durant la dernière session, plus de trente de ces motions, que l'on pourrait appeler des boulets "rouges", ont été faites par M. Marchand et ses amis pour essayer de nous détruire. Il est dit quelque part que pour arriver au succès, il faut non seulement le nombre, mais aussi la valeur — Non numeranda sed ponderanda. — M. Marchand a renversé l'axiome et aussi les projectiles qu'il dirigeait contre nous ont-ils fait explosion sur sa tête.

Si j'ai remporté des succès, je les dois à mes collègues, et à la vaillante députation conservatrice, à l'union serrée qui s'est toujours manifestée dans nos rangs et c'est ici un plaisir et un devoir pour moi de déclarer que de toutes les représentations conservatrices qui se sont succédées à Québec, il n'en ait aucune qui ait autant mérité du pays que celle de 1897.

M. Flynn procède ensuite à une rapide revue des principales mesures issues de ce bon esprit, à la session dernière. D'abord, la réorganisation des départements ; et l'assemblée applaudit M. Chapais, commissaire de la colonisation ; M. Nantel, des terres ; M. Beaubien, de l'agriculture. L'hon. premier ministre parle de l'encouragement que son gouvernement entend donner à l'éducation. Il explique qu'il eut toujours un faible pour cette cause. Il avait promis de subvenir à ses pressants besoins, et il a tenu parole. Les libéraux n'ont pu s'empêcher d'approuver, tout en laissant paraître qu'eux voudraient toucher à notre système d'éducation pour le révolutionner; nous nous contentons, au contraire, de le modifier et le perfectionner.

M. Flynn signale l'abolition des taxes.

Il y a eu aussi la conversion de la dette. L'opposition a fait à cette mesure une opposition systématique. Elle prêtait aux conservateurs les intentions perfides qui lui sont propres à elle en pareille occurrence. L'hon. trésorier, M. Atwater, expliquera mieux que personne l'avantage de cette conversion.

L'hon. M. Flynn dit qu'il ne faut pas se reposer sur le travail mais s'adonner bravement à ce qu'il en reste à faire. Il faut que la publicité vulgarise sur tous les points de la province les bienfaits du programme conservateur. Pour écouler sa marchandise, il faut annoncer. La nôtre est excellente ; ne craignons point de la recommander hautement.

A part la publicité, il faut aussi la propagande par la discussion à la tribune. Les jeunes doivent se bien renseigner pour ne laisser à leurs adversaires l'occasion de les prendre en défaut. Ils doivent n'avancer que ce qu'ils peuvent prouver. Forts des arguments sérieux que nous leur mettrons prochainement sous les yeux, dans une brochure, ils pourront promener la parole depuis la Gaspésie jusqu'au Lac Témiscamingue et révolutionner la province de Québec. Pendant ce temps-là les vieux du parti feront le travail d'organisation et verront à ce que tous les mouvements stratégiques de nos ennemis soient déjoués.

Le clairon du combat sonnera bientôt et son premier appel retentira à Montréal même. La grande cité et le district résonneront en même temps des premiers échos de la victoire. Ils en sont dignes, car la cause conservatrice y trouve toujours consolation et encouragement. Pour sa part, l'orateur s'y trouve bien payé de ce que ses travaux ardus ont pu avoir de pénible.

Pour triompher sûrement, il faudra que nos forces soient alors organisées d'après la discipline militaire : avec unité et indivisibilité de commandement.

L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de l'autonomie et des plus sacrés destins de notre province. Il faut que, par nos efforts, le succès reste fidèle au parti conservateur, qui a consacré cinq ans à retirer la province du gouffre où cinq ans de régime libéral l'avait plongée.

Comme M. Flynn terminait son discours et que l'assistance lui prodiguait ses acclamations, l'honorable M. Atwater entra et prit place aux fauteuils d'honneur.

L'HONORABLE M. BEAUBIEN

L'honorable commissaire de l'agriculture fit un de ces discours badin-sérieux qui sont si hautement prisés dans les clubs où les orateurs sont nombreux et les esprits ont besoin d'être détendus de temps en temps. Il dit qu'il s'est rendu par reconnaissance à l'assemblée. Il est vrai qu'il est indisposé, mais lorsqu'il a vu ses collègues du district de Québec se prodiguer avec autant de désintéressement et d'ardeur dans son propre district, il a laissé parler son coeur et son dévouement, et il s'est dit: "Je vais y aller" et je ne suis pas venu seul, j'ai amené quatre des miens qui sauront faire leur devoir lorsque les prochaines élections seront engagées." —App.

M. Beaubien annonce qu'il y aura sous peu revision des listes électorales et il engage tous les intéressés du parti à se compter et à se tenir prêts pour le grand jour. Le défaut des conservateurs, dit-il, c'est de ne pas s'affirmer assez. Quand j'ai débuté dans ma carrière politique, il n'y avait que neuf conservateurs dans St Henri, comté d'Hochelaga. Aujourd'hui, nous comptons plus de 250 de majorité dans cette localité, grâce à un travail opiniâtre et soutenu.

M. Beaubien fait ensuite une heureuse allusion au discours prononcé par M. Flynn, en chambre, sur l'éducation. Ce chef-d'oeuvre d'éloquence, dit-il, a ravi toute la députation et comme le faisait remarquer ensuite si justement l'honorable procureur général, il assure à M. Flynn le pouvoir pour vingt-cinq ans à venir. — App.

L'HONORABLE M. PELLETIER

M. Pelletier s'excuse de ne pouvoir parler longuement. Il se réserve pour la grande assemblée du 4 février. Il est heureux de constater chaque fois qu'il vient à Montréal, combien lui et ses collègues du district de Québec sont l'objet d'un si sympathique accueil de la part de leurs amis de Montréal. Les conservateurs de toute la province forment une seule et même famille ; partout où ils se retrouvent, ils sont contents de se serrer la main.

M. Pelletier fait ensuite une allusion touchante au départ de M. Taillon pour Ottawa, au printemps dernier. Cette disparition soudaine de l'homme de tous les sacrifices ne laissa pas que d'inquiéter vraiment le parti, mais M. Flynn lui succéda et sauva la situation par ses éminentes qualités et son inaltérable dévouement.

Le procureur général cite quelques chiffres à propos de dettes véreuses, reliquat du régime rouge, que le gouvernement conservateur se refuse à payer, au montant de $1,700,000, et que les libéraux solderaient demain si on les remettait au pouvoir.

M. Pelletier explique la nouvelle loi électorale de Québec, quant à la revision des listes, etc. Pour faire effacer les noms de "colons", il suffira de donner avis aux intéressés, les mettant ainsi en demeure de venir justifier de leur qualification. Pour l'inscription des électeurs "bona fide", une simple requête à cet effet, avec mention des titres "ad hoc".

M. Pelletier termine en disant que l'électorat ne sera pas assez insoucieux de ses intérêts que de renvoyer du pouvoir un gouvernement qui a si bien rempli son devoir et qui a conduit la province dans la voie du bonheur et de la prospérité. (Appl.)

L'HON. M. CHAPAIS

Le nouveau commissaire de la colonisation reçoit un accueil des plus chaleureux lorsqu'il est invité à adresser la parole. Il rappelle à l'assemblée le souvenir ineffaçable de la démonstration du mois d'octobre dernier dans cette même salle, lors du passage de M. Flynn à Montréal. Il encourage ensuite à la lutte tous les amis de la bonne cause, et il prédit une éclatante victoire tant les perspectives sont belles. Il félicite M. Flynn et met en relief ses éminentes qualités. Sous un pareil chef la victoire n'est pas douteuse. Il dit un bon en passant à l'adresse de M. Bergeron, le "vainqueur de M. Tarte". A la vue de l'accueil si enthousiaste qui est fait au gouvernement de Québec, M. Chapais dit qu'il ne peut s'empêcher de répéter tout haut : "Que les temps sont changés depuis quatre mois". Il est dit : "Laissons passer l'orage, le temps réviendra beau". Or, l'orage est passé, nous l'avons traversé avec calme et vaillance et dites moi aujourd'hui, si nous ne sommes pas plus forts que jamais.

L'honorable M. Chapais annonce qu'il livrera bientôt la bataille dans le district de Québec, avec son collègue l'honorable M. Pelletier, et que tous deux en feront savoir d'excellentes nouvelles au district de Montréal.

Il termine par une brillante péroraison. Le parti conservateur, dit-il, entre autres choses, est la force, le respect à l'autorité, l'économie, le culte des citoyens éclairés et bien pensants, il sera non seulement la force, mais la victoire aux prochaines élections générales.

L'HON. M. ATWATER

L'honorable trésorier provincial adresse quelques paroles à l'assemblée. Il parle de l'intégrité du gouvernement Flynn et de l'harmonie qui règne parmi tous ses membres. Il ne désire pas pour l'instant entrer dans des détails et des chiffres, l'heure est trop avancée. Qu'il suffise de dire que les finances provinciales ont été restaurées et que les déficits de l'ancien régime sont convertis aujourd'hui en surplus.

M. Bergeron clot la séance par une chaude improvisation au cours de laquelle il félicite les ministres de s'occuper de la jeunesse, alors que leurs prédécesseurs l'avaient presqu'oubliée. La jeunesse est la milice active en laquelle le gouvernement peut reposer sa plus grande confiance pour les élections générales.

Le président invite ensuite les personnes présentes à se rendre ce soir, au club Coursol, où les ministres provinciaux adresseront la parole. Le club Coursol a ses salles au No 227 de la rue Plessis.

Les membres de tous les clubs conservateurs de Montréal et des environs, tous les conservateurs et les électeurs en général, sont cordialement invités à être présents.

MORT SUBITE

Thomas McCarthy, domicilié rue du Grand Tronc, 201, a été frappé de mort subite, hier matin. On croit qu'il a succombé à une maladie de coeur. Le coroner, après avoir pris les informations nécessaires, a jugé inutile de convoquer un jury.

VOLEUR DE GRAND CHEMIN

Les constables Richard et McLaughlin, du poste central, ont arrêté, hier après-midi, un nommé Alexandre Mérineau, sous une accusation de vol de grand chemin sur deux personnes du nom de Labelle et Cardinal. Deux des copains de l'accusé nommés Panneton et Nadeau, sont actuellement en prison en attendant leur procès qui aura lieu aux assises de mars prochain. L'accusé Mérineau, après le coup, a quitté la ville, et a été absent environ deux mois. Il a été reconnu sur la rue hier par le constable Richard, qui l'a conduit au poste.

UNION CATHOLIQUE

M. Bienvenu, l'habile gérant de la Banque Jacques-Cartier, fera, dimanche prochain, devant l'Union Catholique une conférence sur le système des banques en Canada. Cette étude des plus intéressantes, faite par un homme de métier, devra attirer en foule les membres de l'Union, ainsi que leurs amis. La séance est à 2.30 heures ; admission gratuite. Le public est invité.

AU MONUMENT NATIONAL

M. Adolphe V. Roy a terminé hier la première partie de son cours. Il a résumé brièvement à son nombreux et fidèle auditoire tout ce qu'il a dit précédemment sur les mines, et lui a donné rendez-vous pour jeudi prochain, jour où il commencera l'étude de la métallurgie.

Ce soir, M. S. Côté continuera l'étude des moyens de communication du Canada, canaux, télégraphies, téléphones, etc., etc.

DONS AU REFUGE PROTESTANT

Le trésorier du refuge protestant accuse réception, avec reconnaissance, des dons suivants : Mme J. A. McMaster, $50 ; la société St George, $25.

Le comité de secours aux indigents a reçu : d'un ami, 85 ; de MM. James Coristine et Cie, $50 ; de la société St-George, $100.

PRIS SUR LE FAIT

Un nommé Hugh Fenton, bien connu de la police, a été arrêté vers six heures, hier soir, au coin des rues Ste Catherine et St Laurent, par le constable McLaughlin, du poste central, au moment où il mettait la main dans la poche d'une dame. Fenton a résisté d'une façon très violente, mais a dû céder à la force. On a trouvé sur lui le porte-monnaie de sa victime contenant une somme d'argent assez rondelette.

VOL A L'HOTEL RICHELIEU

Le détective Suthergill a arrêté, hier après-midi, l'un des garçons de l'hôtel Richelieu, nommé Pierre Côté, dont les parents demeurent rue St André. Le jeune Côté est accusé d'avoir volé une bague de diamant, ainsi qu'une montre d'or appartenant à l'un des pensionnaires. On procède à l'enquête ce matin.

CHEMIN DE FER DU LAC ST-JEAN

Un télégramme d'Ottawa dit que le gouvernement fédéral a décidé d'accorder un bonus au chemin de fer du Lac St-Jean, pour lui permettre de maintenir un service régulier durant l'hiver.

EXPOSITION D'OISEAUX ET DE VOLAILLES

En dépit de la température désagréable qu'il faisait hier, l'assistance a été considérable à l'exposition d'oiseaux et de volailles, à la salle des Carabiniers Victoria. L'honorable G. A. Drummond, le docteur Duncan McEachran et M. Hugh Paton, ont visité l'exposition. Les juges ont maintenant terminé leur besogne et chacun des prix est affiché près de l'oiseau qui l'a mérité. De cette manière, les visiteurs peuvent reconnaître les oiseaux de chaque classe qui ont remporté des prix.

20 A 50 POURCENT D'ESCOMPTE

Durant janvier, 20 à 50 pour cent d'escompte sur meubles et literie, chez F. Lapointe, 1551 rue Ste Catherine. Ouvert tous les soirs. 58—n

LES DROITS SUR LE BOIS

Ce qu'en pense M. Charlton

Le pin aux Etats-Unis

Washington, 22—M. Charlton, qui est intéressé dans le commerce du bois au Canada et au Michigan, répondant hier, aux déclarations faites par M. Goodyear et autres, devant la commission des Voies et Moyens, a dit que quelques-unes de ces déclarations étaient erronnées, spécialement celles relatives au prix de l'abattage du bois en Canada. Sa propre expérience lui permet d'affirmer que les dépenses pour faire les billots sont plus fortes en Canada qu'au Michigan ou qu'au Wisconsin. Cela est dû à la nature rocailleuse et accidentée des régions canadiennes où croît le pin. Quant au coût de l'abattage, il fait remarquer que la vente des limites à bois dans les provinces canadiennes se fait aux enchères, qu'elles sont accordées au plus haut enchérisseur et sujettes au paiement par l'encanteur des dettes de la Couronne et de la vente annuelle. Aux dernières ventes dans Ontario, les prix payés pour des limites se sont élevés à plus de $300 les mille pieds, les ventes étant sujettes au paiement d'une dette de la Couronne de $1.25 les 1,000 pieds.

A Québec, les dettes de la Couronne sont de $1.33 par 1,000 pieds. Dans les deux provinces les limites dans les transactions privées se vendent de $2 à $5 les 1,000 pieds.

La quantité du pin blanc qui reste maintenant aux Etats-Unis est très limitée. Il en reste très peu, excepté dans la partie du Michigan, bordant le lac Supérieur, au Wisconsin et au Minnesota ; il est douteux qu'il en reste assez pour former une superficie de 25,000 milles carrés. Du train dont va maintenant l'abattage on peut supposer que le pin sera épuisé en dix ans. Il n'est pas présomptueux de demander quelle est la sagesse d'une politique qui tend à empêcher le bois canadien de pénétrer aux Etats-Unis et hâte ainsi la destruction des dernières forêts de pin blanc qui existent aux Etats-Unis.

Les exportations du bois de toutes descriptions du Canada aux Etats-Unis pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1895, ont été de $12,500,000 de pieds. Cela comprenait de l'épinette, du pin et divers sortes de bois en billots et en pulpe pour les moulins américains, etc. L'exportation du bois aux Etats-Unis n'a pas augmenté rapidement depuis l'adoption du bill Wilson. Pendant les sept années précédant l'adoption du bill, l'exportation moyenne annuelle du bois canadien aux Etats-Unis était seulement de deux millions de pieds de moins que l'exportation annuelle depuis l'adoption du bill, soit une augmentation moyenne annuelle de 3 pour cent.

L'exportation du bois de toute sorte du Canada aux Etats-Unis s'est élevée l'an dernier, à près de 700,000,000 de pieds. Le Canada a, la même année, fourni aux scieries américaines, au-delà de 300,000,000 de billots. Ce commerce augmente rapidement. Autrefois il était rendu difficile par l'imposition d'un droit de $2 par mille pieds. Par le bill Wilson, les Etats-Unis permirent d'entrer le bois en franchise, le Canada retira aussi tous les droits sur l'exportation des billots. Par le bill McKinley le droit sur le bois fut placé à $1 à la condition que le Canada n'imposât pas de droits sur les billots.

SIR HENRY STRONG

Notes biographiques

Londres, 22—Sir S. H. Strong, juge en chef de la cour suprême de la Puissance du Canada, qui a été nommé membres du Conseil Privé de la Reine, est le fils du Rév. Dr Strong, autrefois ministre de l'Eglise d'Angleterre, à Hull, Qué., puis à Toronto. Il naquit à Dorsetshire, Angleterre, en 1825, et devint membre du barreau du Haut-Canada en 1848. Il fut nommé conseil de la Reine en 1863. De 1856 à 1859 il fut un des membres de la commission chargée de consolider les Statuts Publics Généraux du Bas-Canada. En 1869, il fut nommé au poste de vice-chancelier d'Ontario ; en 1874, il devint membre de la cour d'appel, et fut nommé juge puîné de la Cour suprême le 8 octobre 1875. En 1892 il fut nommé juge en chef de la Cour suprême et reçut le titre de "Sir" l'année suivante.

Sir Henry Strong est le troisième Canadien nommé au Conseil Privé. Cette nomination a été faite en vue de donner au Canada un représentant au Conseil Privé, qui juge les causes canadiennes en dernier ressort.

SCANDALES ANGLAIS

Divorce — Littérature immorale

Londres, 22—Le procès en divorce intenté par Violet, comtesse Cowley, à son mari, le comte Cowley, a été continué hier à la haute cour de justice présidée par le juge Barnes. On a lu une longue déposition d'un nommé Lane, domestique au service de lord Aberdeen, gouverneur général du Canada. Plusieurs domestiques ont témoigné contre le comte Cowley, et l'affaire a été remise à huit jours.

—Sir Robert Peel, qui est mort à New York par la rupture de ses fiançailles avec une Américaine très riche, a écrit le livre le plus abominable, au point de vue de la morale, qu'une maison respectable de Londres vient de publier. Ce livre est écrit à la première personne et donne les détails de l'occupation d'un Londonien fortuné, de bonnes manières, occupant une certaine position sociale, en un mot, l'histoire du jeune Peel. Ce n'est ni plus ni moins qu'un récit d'intrigues criminelles du héros avec des paysannes, des femmes de chambre, des dames du monde, des actrices, etc., ainsi qu'une série de fraudes sur les terrains de courses anglaises. L'auteur cite ainsi des transactions faites avec des prêteurs d'argent et raconte ce qui se passe aux jeux dans les clubs. Il dépeint, en somme, une personnalité qu'il est facile de reconnaître. Son nom a été souvent mêlé à celui d'une femme du monde à Londres et aux Etats-Unis.

Par un journal, sauf le "Chronicle," l'organe des classes ouvrières, n'a voulu annoncer cette nouvelle publication.

L'INSURRECTION CUBAINE

La Havane, 22—Le général Weyler est arrivé à San José de Lajas, province de la Havane.

Plusieurs escarmouches ont eu lieu dans les provinces de Santa Clara et de Matanzas. La colonne espagnole a détruit plusieurs camps, les insurgés ont perdu 27 hommes, et parmi eux un capitaine.

Les forces du bataillon de San Quintin et l'équipage de la canonnière "Delgado Parejo", ont débarqué à Punta Caoba, province de Pinar del Rio ; ils ont détruit un camp insurgé et tué dix hommes.

Bon nombre d'insurgés des camps de la province de Pinar del Rio se sont rendus sans armes, et ont été enfermés comme prisonniers politiques.

Quelques familles arrivent à Managua conformément à l'édit du général Weyler ordonnant aux habitants des campagnes de se concentrer dans les villes. La ville a déjà plus de monde qu'elle ne peut en contenir et les personnes sont obligées de se loger sous les portiques des maisons.

CONTRE LES DERVICHES

Londres, 22 — Le correspondant romain du "Daily News" annonce que des négociations ont été ouvertes dans le but d'organiser une expédition anglo-italienne contre les Derviches.

ELECTIONS MUNICIPALES

St-Hughes — M. Hugues Desautels dit Lapointe a été élu conseiller par 35 voix de majorité contre son adversaire, M. Olivier Lefebvre, après une lutte de deux jours. M. Le Gendron a été élu par acclamation.

LE SPORT

LA RAQUETTE

LE MONTAGNARD

Plusieurs membres du club, chauds partisans de la raquette sont dans la jubilation par l'arrivée de la neige, et trouvent que mercredi prochain, qui est le jour de sortie régulière du club, est trop éloigné, our satisfaire leur passion de chausser la raquette. Il doivent s'assembler ce soir, à 8 heures, au Palais des Fumeurs, et traverseront la montagne pour se rendre chez Lumkin.

LES DAMES

Le tournoi de dames du Cercle St Louis, le 20 janvier 1897, a donné le résultat suivant :

Noms	Jouées	Gag.	Perd.
W. LaBrecque	17	12½	4½
Max. Dumouchel	18	12½	5½
Edm. Matte	17	11½	5½
Sam. Legros	17	11	6
E. Maillet	18	12	6
O. Lord	18	8½	9½
T. St Arnaud	18	11½	6½
P. Dion	18	11½	6½
M. Delisle	17	4	3
W. Bisson	17	3	14

HOCKEY

Victoria vs Shamrock

C'est demain soir que ces deux clubs doivent se rencontrer au patinoir Victoria Nul doute qu'il y aura foule, car la partie ne manquera pas d'être intéressante.

LE PATIN

Mascarade à Terrebonne

Il ne faut pas oublier que c'est demain soir que doit avoir lieu la grande mascarade à Terrebonne, telle qu'annoncée dans "La Presse," mardi dernier. Ceux qui y prendront part ne se regretteront certainement pas, car de grands préparatifs sont faits pour assurer le succès de la soirée. On dit qu'il y aura des costumes vraiment comiques.

THE BOSTONIANS

Le principal événement musical de la saison est l'engagement des "Bostonians", qui joueront la semaine prochaine à l'Académie de Musique. Cette organisation, composée de soixante-dix membres, possédant un choeur incomparable de cinquante jeunes voix fraîches, un superbe orchestre dirigé par l'une des plus fameuses étoiles de l'opéra léger, vient à Montréal pour la première fois, et elle arrive avec la réputation de la plus grande compagnie d'opéra léger en Amérique. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet et les Bostonians sont certainement sans égaux. Chaque opéra du répertoire sera représenté au grand complet, et toute l'organisation se fera entendre chaque soir. Le répertoire est le suivant : Lundi, mercredi, samedi soir et dans la matinée de mercredi, on donnera "Robin Hood" qui a déjà été représenté ici par une autre compagnie. Tous les grands chanteurs qui ont remporté des triomphes signalés dans cet opéra se feront entendre dans les mêmes rôles. En un mot, la distribution des rôles restera la même. Mardi et vendredi soirs, on représentera "Prince Ananias", par Victor Herbert ; Jeudi, l'opéra romantique "In Mexico", et samedi en matinée, "La Bohémienne", sur demande spéciale. Au sujet de "Prince Ananias" on dit que cet opéra gai et divertissant raconte une histoire qui s'est passée au seizième siècle, à la cour de Navarre, et relate les aventures d'une bande de comédiens ambulants, d'un poète vagabond, et d'un bandit.

"In Mexico" est un opéra romantique. L'action se passe au Mexique en l'année 1848, lors de la guerre qui eut lieu entre ce pays et les Etats-Unis. On dit que la musique et les situations sont dramatiques.

LE MASSACRE DE BENIN

Une véritable boucherie

Le roi de Benin défie les anglais

Londres, 22—Il nous est arrivé de nouveaux détails sur le récent massacre d'une expédition anglaise par les indigènes du Benin, et les faits, tels que connus maintenant, ont excité la plus vive indignation parmi les Anglais qui déclarent que les meurtriers devraient recevoir une prompte punition.

Comme il a été dit, l'expédition partit de Bonny, côte occidentale d'Afrique, pour se rendre à Benin City, en vue de demander au roi de Benin de faire disparaître les obstacles qu'il mettait au commerce. L'expédition se composait d'une vingtaine d'officiers anglais et d'environ 250 croomen et porteurs indigènes. Aucun des hommes n'était armé et ils n'étaient en aucune façon préparé à soutenir une attaque. C'était agir d'une façon tout à fait irréfléchie, que d'arriver sans armes dans le Benin, car on savait depuis quelque temps que le roi de Benin était hostile au gouvernement de la Grande-Bretagne, vu qu'il avait conclu un traité d'obligations avec lui. On a expliqué que c'était pour ne faire aucun déploiement de force et pour arriver plus facilement à leur but que les gens de l'expédition n'étaient pas armés. Ce fut une erreur fatale comme le prouvèrent les événements subséquents.

L'expédition partit de Bonny vers le 1er janvier et environ deux semaines plus tard, le yacht appartenant au consul général retourna à Bonny, de Sapele où l'expédition l'avait laissé, apportant la nouvelle du massacre de l'expédition. On sait maintenant qu'après que l'expédition eut quitté Sapele elle se rendit sans difficulté à quelques milles de Benin City. Quelques-uns des Croomen avaient été envoyés en avant, pour faire un sentier à travers la forêt, et lorsque l'expédition fut arrivée presque en vue de la ville, elle tomba sur les cadavres de ceux qui étaient partis en avant et avaient été massacrés.

Avant que l'expédition put retraiter, elle fut attaquée par des tribus de Benin et presque tous ses membres furent massacrés. Le capitaine Boisragon, l'officier consulaire Locke et quelques Croomen, tous blessés, parvinrent à s'échapper en se glissant dans la forêt ; après des journées d'horribles souffrances et d'épuisement, ils arrivèrent à New Benin, sur la côte, à quelques 220 milles à l'ouest de Bonny.

L'expédition était divisée en deux sections. Comme elle s'avançait dans le pays, les Anglais furent reçus d'une façon amicale par les habitants de plusieurs villages. Lorsque l'expédition fut arrivée à 20 milles de la rivière Benin, des courriers du roi arrivèrent, apportant des messages pacifiques, ce qui ajouta au sentiment de sécurité qui régnait. On décida d'envoyer en avant un certain nombre de courriers, porteurs de présents pour le roi. Ceux-ci suivirent la route pratiquée par les hommes envoyés en avant et ils ne virent aucun signe d'hostilité chez les indigènes qu'ils rencontrèrent. Ces porteurs, au nombre de quatre, furent soudain attaqués par un grand nombre de guerriers qui avaient déjà massacré ceux qui traçaient la route. Tous les porteurs et ceux qui étaient avec eux furent tués. La seconde section, ignorante cependant du sort de ses prédécesseurs, allait toujours de l'avant, lorsqu'elle arriva devant les cadavres empilés de la première partie de l'expédition, mais ne vit aucun ennemi, car les guerriers de Benin s'étaient cachés dans l'épaisse forêt pour attendre le reste de l'expédition.

Comme les Anglais commençaient à examiner les cadavres, une volée meurtrière de coups de feu s'abattit sur eux, puis une nouvelle encore, et les indigènes sortant de leurs embuscades tombèrent sur les survivants qu'ils massacrèrent à coups de couteaux ou de bâtons.

M. Campbell, l'un des officiers consulaires, fut capturé et on suppose qu'il a été emmené à Benin, pour être exécuté. Le roi a envoyé aux Anglais les bagues portées par M. Phillips. On regarde ceci comme un défi que le roi aura bientôt à regretter.

LA DESTRUCTION DES LOUPS

Marquette, Mich., 22 — On va demander à la législature d'augmenter le montant de la récompense accordée pour chaque loup tué. On voudrait que le prix d'un loup fût de vingt piastres. Les chasseurs disent que leur nombre augmente rapidement et qu'ils vont exterminer les autres animaux. On trouve partout des carcasses de bêtes qui ont été victimes des loups. Ces derniers constituent même un danger pour les êtres humains dans les endroits isolés.

LES PILULES DE HOOD

Les meilleures que l'on puisse prendre après dîner ; elles empêchent les malaises, facilitent la digestion, guérissent de la constipation. Elles sont purement végétales, ne donnent pas de coliques et ne causent aucune douleur. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cts. Préparées seulement par C. I. Hood & Co., Lowell, Mass. (2)

Vous faut-il une Paire de Congress en Feutre ?

Croyez-vous, Monsieur, ces Congress sont faites de feutre de qualité — de confection supérieure. C'est la chaussure de la saison — Elles sont chaudes — Nous en avons vendu énormément, mais en ayant fait une trop grande provision il nous en reste. Nous sacrifierons la balance à 30 pour cent de réduction durant notre VENTE DE JANVIER.

Congress d'homme que nous vend ons $1.25, $1.60 et $2.50, réduites à 85c, $1.25 et $1.98.

JUST. VANIER
127 ST-LAURENT, près Lagauchetière.
67—1

Rêves De Toilette

Les femmes en ont souvent—ils se réalisent rarement. A qui la faute ? Aux modistes, peut-être ; aux marchandises, probablement. " L'EUDORA " de PRIESTLEY est ce qui répond le mieux à vos rêves de belles robes. — Avec sa surface douce, riche et à l'épreuve de la poussière, avec ses qualités d'ajuster facilement et de draper gracieusement, elle possède un charme et une pureté qui lui est propre, qu'elle prête à la personne qui la porte. — Roulée sur la " Planche Vernissée." Le nom de Priestley est estampé à toutes les cinq verges.

Eudora L'Etoffe à Robes Idéale...

LA BIÈRE DE MILWAUKEE EST CELEBRE

....C'est "PABST" qui en est cause....

AU COMMERCE :-: ET AU PUBLIC

Nous venons d'établir une Succursale à Montréal, sous notre propre contrôle, dont M. A. H. BROWN, de Montréal, a été nommé gérant.

Toutes nos marques célèbres de Bière " Lager " et aussi notre fameux extrait de Houblon

"Pabst Malt Extract" "The Best Tonic"

seront embouteillés dans cette Succursale, qui a été munie de l'appareil le plus moderne.

Nous sollicitons une commande échantillon qui vous convaincra du goût agréable et des propriétés soutenantes du Lager véritable.

THE PABST BREWING CO.,
MILWAUKEE, WISCONSIN.

Succursale de Montréal, Bureau et Atelier d'Embouteillage

TEL. 1375. 66—RUE MCGILL—66 66—3

The Laing PACKING & PROVISION Co. Ltd.

8 MAGASINS | Département de Détail | 8 MAGASINS

...BEURRE...

Le Meilleur Beurre de Crêmerie, 22 à 24c

MAGASINS DE DETAIL

1620 Rue Ste-Catherine, coin St-Hubert	Téléphone 6309
772 Rue St-Laurent, coin Guilbault	Téléphone 6977
224 Rue Bleury, coin Berthelet	Téléphone 3018
841 Rue Ste-Catherine, Est	Téléphone 6036
7 Square Chaboillez	Téléphone 185
Coin Ste-Catherine et Avenue Olivier, Westmount	Téléphone 3836
Coin Centre et Ropery, Pointe St-Charles	Téléphone 8522
Coin Ontario et Champlain	Téléphone 7010

67—1mv—n

Délicieuses Soupes et Sauces...

Plusieurs femmes de ménage ne savent pas avec quelle économie elles peuvent les faire. Songez donc :

Avec une cuillerée à soupe de Johnston's Fluid Beef et des légumes, vous faites une pinte de forte soupe.

Avec une cuillerée à dessert, vous faites assez de riche sauce pour le dîner d'une famille ordinaire.

Johnston's Fluid Beef. Bouteille 16 oz. $1.00
18,20,22

Claques Granby

Il n'est pas étonnant que les Claques, qui n'ont pas la même forme que la chaussure, ne soient pas confortables. Il est dispendieux d'employer d'habiles faiseurs de patrons, mais nos claques s'ajustent d'une manière satisfaisante. Nous ajoutons, chaque année, de nouveaux patrons, pour convenir à toutes les plus nouvelles formes de chaussures, et les CLAQUES GRANBY sont toujours dans les derniers goûts. Elles sont faites d'une manière consciencieuse de pur caoutchouc, minces, légères, élastiques, durables, contreforts et talons extra épais.

N'étirent pas les pieds. Elles s'ajustent à la Chaussure. (3)—T—n

LA CHEMINEE DE L'INCINERATEUR

Elle est condamnée comme dangereuse

LA ROUGEOLE ET CE QU'EN DIT LE Dr LABERGE

On décide de renvoyer certains ouvriers

A l'ouverture de la séance de la commission d'hygiène qui a eu lieu, hier après-midi, M. Doré, ingénieur sanitaire, a soumis un raport dans lequel il déclare qu'il pourrait se dispenser des services d'un ouvrier aux ateliers du chemin Papineau, et de deux hommes dans le personnel des dépotoirs. Il n'y a plus d'ouvrage pour eux, paraît-il. Inutile alors de les garder, surtout quand on considère que les crédits ont été passablement rognés encore cette année, dit M. Doré.

L'échevin Ouimet trouve qu'il serait pénible de congédier ces travailleurs dans la saison actuelle et il croit que l'on pourrait fort bien employer tout le personnel actuel, en l'occupant à réparer les voitures du département. Les échevins Prémoveau et Wilson parlent dans le même sens et ils insistent pour que l'on attende encore quelques semaines avant de ne faire aucun changement. Les échevins Turner, Connaughton et Harper se prononcent en faveur du rapport et celui-ci est adopté sur leur vote.

L'échevin Turner fait remarquer que parmi les hommes employés à l'incinérateur il s'élève des plaintes qui lui paraissent très justifiables. Quelques-uns reçoivent $1.50 par jour et d'autres $1.25 seulement, bien qu'ils fassent le même ouvrage et travaillent le même nombre d'heures. A la demande de l'échevin Ouimet, il est unanimement résolu de les mettre tous sur le même pied.

M. Doré a expliqué que ceux qui ne retirent que $1.25 par jour sont des journaliers engagés au fur et à mesure qu'on en a besoin, tandis que les autres sont des ouvriers permanents. Le comité, tout de même, comme nous venons de le dire, n'a pas cru devoir maintenir cette distinction qui comporte une injustice.

L'échevin Ouimet attire l'attention de ses collègues sur le fait que le nombre de voitures et l'ouvrage ne paraît pas réparti d'une manière équitable entre les différentes sections. Dans Hochelaga, par exemple, on ferait le travail de l'enlèvement des déchets à 4 heures, tandis qu'ailleurs, il ne se termine souvent qu'à 9 heures. Il voudrait que l'on prit des dispositions pour que l'on finit en même temps, partout, afin d'éviter des plaintes et des critiques.

M. Doré réplique qu'il s'occupe de la chose, depuis quelques jours, et que cette question sera réglée sous peu.

A l'avenir, M. Doré est autorisé à faire les engagements et les renvois qu'il jugera nécessaire, pour le bon fonctionnement de son département, sans recourir au comité, lorsqu'il s'agira de journaliers, mais non d'employés permanents.

Un rapport est adopté demandant $600 pour les voitures des inspecteurs du lait et $400 pour la maison du refuge.

On se rappelle qu'à la dernière séance du conseil, le maire a parlé de la rougeole qui sévit actuellement à l'état d'épidémie et a demandé à la commission d'hygiène de trouver un local pour recevoir les patients atteints de cette maladie. Or, l'hôpital Général offre de céder gratuitement, pour cette fin, son édifice actuellement inoccupé et situé au coin des rues Dorchester et Cadieux. La cité ne paiera pas de loyer, mais elle devra faire des réparations pour environ $500, payer les médecins, les gardes-malades, les servantes, l'éclairage, l'ameublement, le chauffage, en un mot tous les frais de l'entretien, à l'exception des honoraires des médecins. Le comité ira visiter la bâtisse, samedi, à 2 heures, pour pouvoir faire son rapport pour la prochaine séance du conseil.

Le Dr Laberge appelé à se prononcer, dit qu'il ne croit pas absolument nécessaire d'ouvrir un hôpital pour la circonstance, bien que la chose serait avantageuse pour les patients eux-mêmes qui n'ont pas d'asile où se retirer. L'isolement ne se fait pas pour la rougeole dans les autres pays. Cette maladie est contagieuse dès son début, avant même que l'irruption se fasse. De sorte que quand son identification se fait, il est devenu inutile, pour prévenir la contagion d'isoler le malade.

Lecture est faite du rapport de l'inspecteur des bâtisses, M. Lacroix, qui condamne la cheminée de l'incinérateur comme dangereuse et recommande d'en démolir la partie supérieure jusqu'à l'endroit où elle se désagrège, vu qu'à cette époque, il est impossible de faire les réparations nécessaires.

L'échevin Ouimet insiste pour que le rapport de M. Lacroix soit adopté. Il y a, dit-il, une quinzaine d'hommes dont la vie est sans cesse menacée par cette cheminée. En outre, si elle tombait elle causerait des dégâts à la bâtisse de l'incinérateur. A sa demande on adopte une motion recommandant au conseil d'accorder $2,000 pour que l'on passe immédiatement un contrat avec un entrepreneur qui fera la démolition voulue, dès à présent, et la reconstruction au printemps. Après quelques affaires de routine, la séance est levée.

L'AVENIR DU NOMININGUE

Un yacht utile

Un certain nombre de personnes ayant les moyens et dont M. Andrew Daws fait partie doivent mettre un yacht à vapeur sus les deux lacs Nomininguе pour l'utilité des colons, le remorquage des billots, etc. Ce yacht, subventionné par le département de l'agriculture de la province de Québec, servira, entre autre, au transport du lait à la beurrerie. Il sera sous les soins de M. Thiaville, un navigateur expérimenté.

L'établissement d'une ligne de navigation sur les deux Nomininguе, qui communiquent entre eux par une décharge communément appelée "barrière", laquelle est très navigable, est appelé à rendre aux populations échelonnées sur leurs bords d'importants services. Il servira de débouché aux cantons Loranger, Turgeon, Mousseau, Lynch, etc., dont le sol est d'une grande fertilité et où résident déjà beaucoup de colons.

Comme la région du Nomininguе est aussi un pays essentiellement giboyeux qui attire déjà de nombreux sportmen, ce yacht sera d'un grand attrait pour ces derniers et les touristes en général qui pourront le louer pour leurs courses lointaines ; car ces deux grandes nappes d'eau mises en communication par le moyen d'un bateau fourniront une navigation d'une quarantaine de milles de longueur.

Ce yacht, qui sort des chantiers de Sorel, sera transporté par la voie du Pacifique, cette semaine, à Labelle et de là on le rendra sur des traîneaux sur les bords du Grand Nomininguе, à travers les montagnes ; le chemin à parcourir est de plus de 20 milles.

Succès à nos entreprenants amis.

LES CHEFS DU TRAVAIL

Un avis au public, venant d'une source autorisée

A l'éditeur de la "Presse",

Monsieur, — Afin de prémunir les citoyens contre les tentatives de certains prétendus chefs du travail qui achètent les votes ou prélèvent des souscriptions pour des oeuvres de bienfaisance, des bureau de placements, des repas gratuits, etc., comme ces contributions ne parviennent que rarement aux personnes pour qui elles sont données, le conseil central des arts et métiers, composé des délégués des différentes associations du travail, et la seule organisation autorisée à parler au nom des travailleurs, a décidé de déclarer que les entreprises de ces personnes peu scrupuleuses, dans le but d'extorquer de l'argent, sont faites à son insu et sous le prétexte que c'est au profit de quelque association ouvrière.

Lorsque le conseil des arts et métiers aura besoin d'argent pour aider des ouvriers sans emploi ou des nécessiteux, ou pour faire rendre justice — comme cela est arrivé lorsqu'il a demandé l'abolition de la taxe d'eau et lorsqu'il a porté devant le conseil privé la cause de la veuve Flynn — il demandera à ses représentants des insignes pour les faire reconnaître et leur faire obtenir la confiance de ceux à qu'ils s'adressent, et qui permettra en même temps à ces derniers d'avoir la certitude que le secours qu'on leur demande est employé comme on le dit au donateur.

Il est à espérer que cet avis au public généreux fera cesser les plaintes qui nous arrivent de la part de personnes qui se laissent duper par des individus qui se présentent en qualité de chefs d'associations ouvrières.

P. J. RYAN,
Président du conseil des Arts et Métiers.

Montréal, 21 janvier 1897.

A ST-HERMAS

Cercle agricole

A une assemblée du cercle agricole de la paroisse de Saint Hermas, tenue le 14 courant, pour faire le choix des nouveaux directeurs du Cercle, les personnes suivantes ont été élues :

M. Odilon Chénier, président, Charles Lalonde, vice président; M. M. Lafond, secrétaire, et MM. H. Lalonde, P. Filion, J. Raymond, T. Lavigne et P. Lafond, directeurs.

Sur l'invitation du cercle, M. Arthur Sauvé, E. E. A. de l'Ecole d'Oka, a donné une conférence sur le rôle du cultivateur.

M. Art Sauvé fut bien écouté et applaudi.

M. B. Beauchamp, M. P. P., adressa ensuite la parole et félicita chaleureusement le jeune conférencier.

Il passa en revue la conférence et appuya les idées du conférencier.

M. Sauvé avait dit qu'il fallait nécessairement des cultivateurs pour représenter la classe agricole dans nos parlements. Notre député, qui est un cultivateur, trouva que "c'était le meilleur de tous les bons conseils que M. Sauvé avait donnés."

Il appuya surtout aussi les conseils du conférencier, sur les besoins pour les cultivateurs de s'instruire. M. Beauchamp parla aussi sur l'emplerrement des chemins. Il en montra tous les avantages et sollicita les auditeurs d'adopter ce système.

La paroisse de Saint Hermas a fais aussi l'élection de ses conseillers. M. Hermas Chénier a été remplacé par M. Joachim Raymond.

LA HALLE AUX BLES

Les dernières nominations de candidats au poste d'officiers pour faire partie du comité de direction de la halle aux blés, sont MM. Peter Laing, Alex. McFee, A. J. Brice, D. Robertson, J. E. Hunsicker, B. G. Wight, H. W. Raphael et A G. Thomson.

LA CATHEDRALE DE NICOLET

On a commencé à démolir la vieille église de Nicolet et à se préparer pour l'érection de la nouvelle cathédrale au printemps prochain.

MM. Paquette et Godbout ont obtenu le contrat à raison de $50,000 et les travaux devront être terminés en 1899.

Les souffrances et les douleurs du rhumatisme ont en plusieurs cas été guéries par la Salsepareille de Hood.(2)

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants, 25 cts la bouteille. 247—1 M v—n

C'EST MERVEILLEUX

Les affections de la gorge et des poumons sont toujours douloureuses. On s'affranchit de ces souffrances en prenant du BAUME RHUMAL : l'effet est merveilleux. q h

GRANDE REDUCTION DE 40 0/0 ET GRANDE FACILITE DE PAIEMENT

Nous avons réduit les primes de 40 p. c., et pour en faciliter le paiement, nous les avons divisées en trois versements égaux et annuels.

Cette réduction a fait économiser à nos assurés, sur leurs primes de l'an dernier, $20,669.68, et depuis le 1er avril 1891 $117,144.90.

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal, 9 Côte St Lambert. 43— n

LES RAYONS X

Les médecins d'Ottawa prennent part à des expériences intéressantes

Une aiguille dans la main d'une femme

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 22 — La première application pratique à Ottawa, des rayons X à la chirurgie a eu lieu mercredi soir, dans la division des types électriques du ministère du Revenu de l'Intérieur. M. Ormond Higman, électricien expert du ministère, conduisait l'épreuve pour l'avantage de la profession médicale de la ville, et, incidemment aussi, pour le renseignement des représentants de la presse qui s'y trouvaient.

M. Higman était muni d'un appareil complètement neuf et le perfectionnement dans la bobine d'induction autrefois en usage, était frappant. Il expliqua que ce nouvel appareil, employé pour exciter le tube Crookes était la bobine Tesla.

La fréquence des alternatives du courant est d'environ 400,000 par seconde, et le voltage aux pôles secondaires d'environ 2,500,000 à la minute. La potentialité des rayons X produits par cet appareil fut telle qu'avec l'aide du fluoroscope, les médecins purent observer distinctement la structure osseuse des mains de plusieurs sujets. Le fluoroscope fut aussi essayé sur le genou malade d'une petite fille de 12 ans, l'enfant de M. E. Gamache, du bureau de l'imprimerie de la Reine. Un négatif photographique de la jambe de l'enfant, pris par M. Higman, fit voir certaines taches noires, représentant probablement des perforations de l'os, lesquelles étant perméables par les rayons X, furent représentées sur la plaque d'au milieu de la substance opaque de la partie saine de l'os. Le fluoroscope n'a pu, toutefois, découvrir à l'oeil, aucun indice de ces perforations, vu que le contour de la structure osseuse était visible.

Le fluoroscope fut ensuite employé à tracer une aiguille brisée dans le pouce d'une patiente du Dr Consens, une dame Tookes. Les rayons permirent aux observateurs de tracer l'aiguille avec quelque précision. Mais la main de la dame ayant été placée sur une plaque photographique au-dessous des rayons, un négatif fut obtenu dans lequel l'aiguille était bien définie, enfoncée dans la chair près de la première jointure du pouce. L'aiguille ainsi exactement localisée, l'extraction en sera très simple.

D'autres démonstrations très intéressantes eurent lieu, telles que la vue de bibelots, bagues, clés, montres, etc., renfermés dans une boîte en bois.

Les médecins furent enchantés.

Le Dr Consens, appuyé du Dr Ghillington proposa un vote de remerciements à M. Higman, que le Dr Wright, en sa qualité de président appuya en termes choisis. Le Dr Church donna un aperçu très intéressant sur les possibilités des rayons X en chirurgie et en médecine. Dans sa réponse, M. Higman offrit généreusement aux médecins l'usage d'un appareil particulier chez lui dans tous les cas chirurgiques où ils croiraient qu'un examen à l'aide du fluoroscope leur serait utile pour établir le diagnostic.

Au nombre des médecins présents, étaient les docteurs Consens, Wright, Powell, Horsez, Shillington, Kidd, Small, Edwards, A. T. Shillington, Gorrell et Courtney Church.

Sir Henry Joly de Lotbinière avait chargé M. Higman d'exprimer son regret de ne pouvoir assister à la séance intéressante.

Le fils de M. Higman, Ormond, lui aide dans la conduite de ses expériences. C'est un jeune électricien très capable, et passé maître dans la photographie.

LE TRAMWAY DE TORONTO

Les affaires de 1896

Toronto, 22— L'assemblée annuelle de la compagnie de tramways de Toronto a eu lieu mercredi. Contrairement à l'attente générale le nombre des directeurs n'a pas été augmenté, mais le conseil sera augmenté prochainement.

Ses affaires en Angleterre, l'empêchant de donner à celles de la compagnie une attention suffisante, le président avait demandé la nomination d'un gérant. M. F. L. Wanklyn, de Montréal occupera ce poste.

En 1896, les recettes brutes se sont élevées à $997,273.28 ; les dépenses ont été de $507,760.31 ; le bénéfice net de $489,512.97. Nombre de voyageurs transportés, 23,537,911 ; correspondances, 7,354,825.

Les anciens conseillers ont été réélus. Ce sont MM. William McKenzie, J. Ross, l'hon. Geo. A. Cox, W. D. Matthews et James Gunn.

La majorité des actions de la compagnie sont maintenant entre les mains de Montréalais.

LE TARIF DU FRET

Le Board of Trade de Halifax voudrait qu'il fut remanié

Halifax, 22—Le Board of Trade de Halifax a élu, hier après-midi, M. G. J. Troop pour son président. Une discution s'est ensuite engagée sur une clause du rapport annuel concernant le fret d'hiver et la séance a été ajournée à huit jours afin de permettre aux membres de bien étudier la difficulté. Le Board est d'avis que le gouvernement doit, soit par des subsides aux compagnies de chemin de fer, soit par l'extension de l'Intercolonial jusqu'à Montréal, équilibrer les taux du fret entre l'Ouest, Halifax et St Jean, N. B. L'on est aussi généralement d'avis que le subside projeté pour le service transatlantique serait mieux utilisé s'il était appliqué à améliorer le havre et à régulariser les taux du fret entre l'Ouest et Halifax.

NOUVELLES DE HULL

Hier soir a eu lieu l'assemblée des conservateurs de Hull, pour élire leurs trente délégués à la convention. On semble se rallier autour de la candidature de M. le Dr Ouimet, si M. le notaire Tétreau se retire.

—"Le Temps" dit que le régistrateur du comté d'Ottawa, M. le Dr Duhamel, n'est pas content du gouvernement de Québec qui vient de lui enlever une partie de ses émoluments en divisant le comté en deux pour des fins d'enregistrement. Il menacerait de se porter candidat aux prochaines élections provinciales.

—La démission de M. A. Provost comme commissaire des écoles séparées pour le quartier By pour 1897-98, a été lue et acceptée à l'assemblée spéciale du bureau des écoles séparées tenue mardi soir. Une lettre de M. W. L. St-Pierre a été lue aussi. M. St-Pierre dit qu'il abandonne son protêt et dit qu'il n'a pas l'intention de continuer la lutte, son médecin lui prescrivant la tranquillité et le repos. Le bureau a décidé que la nomination pour remplir la vacance causée par la démission de M. Provost aura lieu le 30 du mois courant et la votation le 6 février. M. Provost qui a donné sa démission, vu une irrégularité non intentionnelle de la part de l'officier rapporteur à la dernière élection, se présentera de nouveau et n'aura pas d'opposition du moins du côté des amis de M. St-Pierre qui se disent satisfaits de ses déclarations tant écrites que verbales.

BEURRERIES DANS L'OUEST

Le gouvernement fédéral en fera construire une quinzaine

Ottawa, 22—Le professeur Robertson partira le 28 de ce mois pour les Territoires du Nord-Ouest. Il ira voir à l'installation des beurreries du gouvernement à Indian Head, Calgary, Edmonton, etc. L'on croit que le gouvernement exploitera une quinzaine de beurreries dans les territoires et qu'il exportera le beurre pour les cultivateurs sur le marché anglais.

LES EMIGRANTS AUX ETATS-UNIS

Il faudra savoir lire

Washington, 22—La conférence sur le bill de l'émigration s'est terminée par un arrangement, mardi après-midi. L'amendement pourvoyant à l'éducation a été adopté après avoir subi quelques modifications. Tous les émigrants depuis l'âge de 16 à 50 ans devront savoir lire la langue anglaise ou toute autre langue qu'il leur sera permis de choisir. Ils seront interrogés à l'examen sur la constitution des Etats-Unis. L'amendement Corliss a été matériellement modifié et finalement adopté.

La loi pourvoit à ce que nul étranger ne puisse obtenir du travail sur le territoire américain, s'il n'y réside depuis un an.

Ceci a pour but d'éviter certains abus qui se sont produits à certaines villes frontières.

INCENDIE A TORONTO

$150,000 de dommages

Toronto, 22—Hier matin, vers 5 heures, on a découvert que la bâtisse de la "Toronto Electric Light Co." sise au coin de la Scott et de l'Esplanade était en feu. Une alarme générale fut sonnée immédiatement.

Les pompiers arrivèrent promptement sur la scène du feu, mais la neige tombée pendant la nuit fut une cause de difficultés, cependant ce fut un bienfait providentiel pour les propriétaires des environs, car le vent emportant les étincelles sur les toits des magasins avoisinants et sans la neige qui les recouvrait, ils auraient probablement pris feu.

La bâtisse a été entièrement détruite ainsi que les machines qu'elle contenait. Les pertes s'élèvent à près de $150,000, couvertes par une assurance de $142,000. Les employés découvrirent le feu à 4.30 heures a. m. et l'éteignirent, mais les flammes éclatèrent quelques minutes plus tard, et les employés ne purent s'en rendre maîtres. Cette partie de la ville sera plongée dans l'obscurité tant qu'on n'aura pas installé de nouvelles dynamos.

LEGISLATURE NEO-ECOSSAISE

Halifax, 22 — La première session de la législature de la Nouvelle-Ecosse, sous l'administration du premier ministre Murray s'est ouverte hier après-midi, avec les démonstrations et l'éclat ordinaires. Le discours du trône dit qu'il y a eu une meilleure récolte et une saison de pêche plus heureuse que l'an dernier, mais que les prix sont plus bas dans les deux industries. La quantité de charbon sortie des mines est la plus considérable dans l'histoire de cette province. Le discours fait aussi allusion au long règne de Sa Majesté.

EMPOISONNEE PAR LA GOMME D'UNE ENVELOPPE

Shanakin, Pe., 22 — Mlle Helen Musgrave, une jolie jeune fille du comté de Cameron, vient de succomber à un empoisonnement du sang contracté en humectant avec sa langue la gomme d'une enveloppe. Elle avait à la langue une légère coupure, mais n'y avait fait aucune attention.

La lettre était destinée à un jeune homme, Herman Shultz, de Pittsburg, qui n'arriva auprès de Mlle Musgrave, que pour assister à sa mort.

LA PESTE A BOMBAY

New-York, 21— Une dépêche de Bombay dit qu'un cas de peste bubomque s'est déclaré dans le quartier des domestiques, dans les bâtisses du gouvernement. Le malade a immédiatement été transporté à l'hôpital et tout un pâté de maisons à l'usage des domestiques a été brûlé.

La peste a pris des proportions extraordinaires; à tout instant, il y a des gens qui meurent dans la rue et on a beaucoup de peine à trouver des gens pour transporter les cadavres aux cimetières.

Winnipeg, 22 — L'Indien Charcoal, qui a tué le sergent Wilde, un homme de sa tribu, a été condamné à être pendu le 16 mars prochain.

Etes-vous Obligé de Parler en Public ?

Si oui, vous ne pouvez pas trouver, nulle part ailleurs, une préparation qui puisse égaler le **Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase** pour la gorge et les organes respiratoires. Nous avons des centaines de témoignages venant de personnes qui parlent en public, de chanteurs, de ministres et d'autres. Voici ce que dit un pasteur: "Je ne monte jamais en chaire sans avoir à mes côtés le Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase." De tels témoignages devraient vous faire avoir confiance au remède du Dr Chase.

Si vous souffrez de ce mal de gorge, si commun aux orateurs et aux chanteurs, vous trouverez que le **Sirop de Graine de Lin et de Térébenthine du Dr Chase** est un remède qui guérit d'une manière sûre et permanente. Dose — Une cuillérée à thé. Prix 25 cents. Edmanson, Bates & Co., seuls fabricants pour le Canada, 45 rue Lombard, Toronto. (13)

LA BAIE D'HUDSON

L'hon. M. Davies se prépare à y faire une expédition

Le but de ce voyage

L'honorable M. Davis, ministre de la marine et des pêcheries, s'occupe en ce moment des préparatifs de l'expédition qu'il doit faire au printemps à la Baie d'Hudson. Il déterminera alors d'une manière définitive l'époque de l'ouverture et de la fermeture de la navigation dans le Détroit d'Hudson, et fera une enquête sur les pêcheries de la Baie. Le navire qui sera gréé pour cette expédition partira d'Halifax ou de Sydney et arrivera à la Baie d'Hudson quelques jours avant l'ouverture ordinaire de la navigation. Il croisera la Baie en tous sens durant toute la saison de navigation. M. Davis a l'intention de faire l'essai d'un vaisseau pouvant briser les glaces au printemps et à l'automne, et il est actuellement en communication avec certains agents terreneuviens à ce sujet. L'on croit que le commandant Wakeham dirigera l'expédition à laquelle prendra part l'honorable M. Davies, un représentant du gouvernement du Manitoba, un ou deux représentants des deux compagnies de chemin de fer qui projettent de construire des voies ferrées dans cette région, et quelques membres du bureau géologique du Canada.

LA GREVE DE SPRINGHILL

Halifax, 22—Les organisateurs de la grève des mineurs de Springhill ont offert d'avoir une entrevue avec les directeurs des mines afin d'en venir à une entente. Ceux-ci ont déclaré la chose impossible à cause de l'absence de plusieurs des directeurs, mais ils ont ajouté que, si des grévistes avaient des offres à faire, ils étaient libres de les soumettre par écrit.

SENATEURS DES ETATS-UNIS

New-York, 22 — Les sénateurs suivants ont été élus par les législatures des Etats ci-dessous :

Arkansas — James K. Jones, démocrate.
New-Hampshire — Jacob H. Gallinger, républicain.
Indiana — Charles W. Fairbanks, républicain.
Connecticut — Orville H. Platt, rép.
Delaware — Richard R. Kenny, démocrate.
Illinois — Wm C. Mason, rép.
Caroline du Nord — Pritchard, rép.
Dakota Nord — H. C. Hansbrough, républicain.
Colorado — H. M. Teller, argentiste.
Missouri — M. Vest, démocrate.

Deux pochards assistent à l'enterrement d'un ami.

—Pauv' vieux ! tu sembles bien ému, ta poitrine se soulève !

—Ah ! mon pauvre vieux, les grandes douleurs viennent du coeur.

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER
LE SEL WINDSOR
Pour la table et la laiterie. Le plus pur et le meilleur. (2)

Dr ADAM
Comme du
10c
Pour le mal
de dents
63—24

LE CORSET P.C.

CORSET FINI FIN DE SIECLE
Une fois demandé, toujours porté.
n—l-m-j-v-i Prix No 308 ..... 75c
" No 306 ..... $1.00
" No 316 ..... 1.25

Le Corset.....

Les Corsets D & A
Sont ceux qui donnent le plus de
SATISFATION
Un demi-million de témoins
Un demi-million de femmes
qui les portent.
No 235 ..... $1.25
Z. Z. $1.50
Couleurs Gris et Blanc

Sirop de Comme d'Epinette Rouge de Gray
Pour le rhume, la toux, les bronchites, le mal de gorge, etc., etc.
KERRY, WATSON & CO., PROPRIETAIRES, MONTREAL.

L'Avis d'un Ingenieur De Mines

D'après le Toronto Evening Telegram, Du 16 Décembre, 1896. . . . . .

J'ai rencontré à Vancouver, William Hamilton Merritt, F. G. S., ingénieur de mines, M. Merritt est l'un de ceux qui les premiers crurent sur la grandeur future des mines du Canada. Un jour qu'il avait perdu un peu de son enthousiasme on lui demanda de donner son opinion et il n'hésita pas à avertir le public achheteur de part de mines de ne pas lancer follement de l'argent à toutes les offres.

"Le meilleur moyen", dit M. Merritt, pour les canadiens de travailler à faire valoir les richesses minérales de leur pays est de former des compagnies à développement légitime. Ce que nous devrions faire et ce que nous pouvons faire avec un capital restreint est de former de ces compagnies à développemedt legitime afin d'aider le chercheur de mines à ouvrir celles qui découvre. Ne dépensez qu'un montant limité pour chaque division, mais essayez-en plusieurs d'après de bons conseils et vous aurez une chance de faire la besogne qui sera profitable aux actionnaires et au pays en en frappant un ou plusieurs dépots qui deviendront des mines. Ces terrains dont la valeur peut être révélée par les compagnies à développement, peuvent ensuite être vendus à des compagnies qui pourront placer sur ces mines un capital suffisant pour assurer le succès de l'entreprise. Le public qui place des fonds devrait s'assurer du caractère des membres du bureau de direction de l'entreprise et de l'ingénieur qui a donne son opinion sur un terrain. Tous sont responsables, mais le dernier principalement."

CONSEIL D'UN JOURNAL QUI TRAITE DE MINES

Article éditorial pris du Rossland Miner, 30 Décembre, 1896 . . . .

" Le caractère des messieurs qui sont à la tête d'une compagnie minière dont les parts sont offertes en vente, est la meilleure garantie que le public puisse avoir, Quand le public dépose son argent dans une banque pour le mettre en sûreté, il s'assure si tous les hommes qui sont à la tête de la banque sont des gens dignes de confiance sous tous rapports. Le caractère prime la loi même dans ces circonstances."

Les Officiers et Directeurs du Eastern Mining Syndicate sont tous Canadiens

Lisez soigneusement la liste et remarquez le nombre d'hommes capables et chanceux en affaires qui contrôlent celles de ce syndicat minier.

PRESIDENT :
Major JOHN A. McGILLIVRAY, C.R.

VICE-PRESIDENT :
ALFRED ANSLEY, Esq., de Gillespie, Ansley & Dixon, Toronto.

SEC.-TRES. HON. :
H. C. MACLEAN, Esq., Toronto.

GERANT :
E. L. SAWYER, Esq., Sawyer, Murphey & Co., Toronto.

Hon. A. A. MACDONALD, ex-Lieutenant-Gouverneur, Charlottetown, I.P.E.
Wm. K McNAUGHT, Ecr., ancien Président de l'Association des Manufacturiers d'Ontario, Toronto.
Thos. W. DYAS, Ecr, Syndic de la Equitable Building & Loan Association, Toronto.
HENRY CARGILL, Ecr., M.P., marchand de bois, Walkerton, Ont.
DAVID MACLAREN, Ecr., marchand de bois, Ottawa, Ont.
E. B. EDDY, Ecr., manufacturier, Hull., Qué.
HENRY CORBY, Ecr., M.P., Belleville, Ont.
HON. GEORGE E. FOSTER, M. P., Ottawa, Ont.
A. J. HENWOOD, Ecr., M. D., Brantford, Ont.
JOSEPH G. H. BERGERON, Ecr., M.P., Montréal, Qué.
JAMES SUTHERLAND, Ecr., M.P., Woodstock, Ont.
HON. HUGH JOHN MACDONALD, Winnipeg, Man.
W. T. STUART, Ecr., M.D., Toronto, Ont.
T. C. CASGRAIN, Ecr., M.P., Québec, Qué.

PRIX DES ACTIONS

Jusqu'à Lundi, le 25 Janvier 1897, 20 cents, en quantité de pas moins de 100 actions.

Demandez des PROSPECTUS, la liste des DIRECTEURS, et la DESCRIPTION des PROPRIÉTÉS que possède et que doit exploiter le

EASTERN MINING SYNDICATE

Capital autorisé, 1,000,000 de PARTS de la valeur de $1.00 chacune, PAYABLE AU PAIR ET NON COTISABLE.

Agents

SAWYER, MURPHEY & CO.,

108 rue St François-Xavier, Montréal 66—2

PORTRAIT AU CRAYON
COUPON DE "LA PRESSE"
No. 3 22 Janvier 1897.

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE.
Nos 71 et 73a RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL.

Abonnement:

Edition quotidienne - - { $3.00 par année. $2.00 pour 8 mois. $1.00 pour 4 mois.

Edition hebdomadaire { $1.00 par année. 50 cts pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boîte 916, B.P. *Montréal, Canada*

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
16 JANVIER 1897

Lundi	*51,187*
Mardi	*51,762*
Mercredi	*51,081*
Jeudi	*51,432*
Vendredi	*51 550*
Samedi	*59,504*
Total	*316 116*

Circulation Moyenne par Jour

Semaine finissant le
16 JANVIER 1897,

52,686

MONTREAL, 22 JANVIER 1897.

ON DEMANDE DES EXPLICATIONS

Le comité de police vient d'accorder un contrat à propos duquel il fera bien de fournir quelques explications au public, s'il désire le moindrement éviter les commentaires désagréables.

Il s'agit des numéros à fournir aux cochers, colporteurs, bicyclistes, propriétaires de chiens, etc., etc.

Le contrat a été accordé à M. T. C. Charlebois, à des prix beaucoup plus élevés que la plus basse des soumissions, celle de MM. Holmes et Frère.

Les soumissions de ces deux maisons étaient comme suit :

	Charlebois	Holmes et frères
Numéros de charretiers . .	6c	4½c
Numéros de charretiers avec cuir	9c	8c
Numéros de tombereaux .	8c	6c
Numéros en arrière des carrosses	10c	6¾c
Numéros pour boutonnières	13c	8c
Numéros pour chiens . .	5c	3½c
Numéros pour poches . . .	5c	3½c
Numéros pour colporteurs.	25c	7c
Numéros pour commerçants	25c	7c
Numéros pour bicycles . .	25c	10c
Numéros duplicatas . . .	13c	11c
Planche d'échantillons . .	$3.00	$2.50

La différence totale entre les deux contrats sera de $700 à $800 et le public aimerait à savoir pourquoi le plus bas soumissionnaire a été rejeté par le comité de police.

Une somme de sept à huit cents pisastres n'est pas à dédaigner en un temps où on rogne, faute de fonds, le salaire des petits employés. Elle représente un millier de journées d'ouvrage et le pain de nombreuses familles.

Il est possible que le comité de police puisse expliquer son vote ; en ce cas, le plus tôt il le fera le mieux ce sera.

A défaut d'explication,la question devrait être portée au conseil.

LES CHEMINS

Qu'est-ce qui fait la différence en valeur de deux terres, de fertilité égale, situées, l'une à proximité d'une station de chemin de fer, l'autre à dix lieues de la station la plus proche ? C'est bien, n'est-ce pas, la facilité, pour celui qui cultive la première, de mettre ses produits à peu de frais sur le marché. Ce cultivateur, vendant son foin, son avoine, ses patates, le même prix que l'autre, y gagne cependant de 25 à 50 p.c. Il y a, de plus, l'avantage de pouvoir vendre en tout temps, choisissant naturellement, le temps où ses produits se vendent le mieux : tandis que l'autre, le plus souvent, est obligé d'attendre les longs chomages et les meilleurs chemins que lui apporte l'hiver, et de prendre le prix du marché au moment où il peut y amener ses produits.

Ce que nous venons d'exposer est si élémentaire qu'il n'y a pas un cultivateur qui ne s'en rende compte instinctivement, sans qu'il lui soit nécessaire de le raisonner. Comment se fait-il, alors, que l'on soit si apathique, à la campagne, lorsqu'il s'agit d'améliorer les chemins ? Hélas ! c'est encore la routine, cette lèpre de nos populations agricoles, qui empêche le progrès dans cette direction. C'est aussi un peu la peur de la taxe, et, encore, la crainte de faire profiter un voisin d'une amélioration à laquelle il n'aurait pas contribué.

Dans les vieux pays, deux systèmes différents ont été adoptés pour surmonter cette apathie des principaux intéressés, les cultivateurs, et leur donner, presque malgré eux, de bons chemins de campagne. En Angleterre, pays de décentralisation complète, comme au Canada, le gouvernement a voulu laisser à l'initiative privée, aux autorités locales, la création des chemins macadamisés ; mais elle leur a donné le moyen de créer ces chemins sans surcharger les budgets municipaux, en autorisant la perception de péages sur les chemins macadamisés établis et entretenus soit par des particuliers, soit par les municipalités. On a pu ainsi établir des "turnpike roads" ou chemins à barrières dont le coût et l'entretien sont défrayés par les péages, aussi longtemps que les municipalités intéressées ne jugent pas à propos de les rendre gratuits, en abolissant les barrières et en se chargeant de fournir les fonds nécessaires.

En France, pays où tout est centralisé, c'est l'Etat qui s'est chargé de l'établissement des chemins, dont le coût est supporté soit par le budget du gouvernement central, soit par le budget des départements, soit par celui des municipalités ; les chemins y sont, en effet, divisés en trois classes : routes stratégiques et nationales, à la charge de l'Etat ; routes départementales, à la charge des départements, et chemins vicinaux, à la charge des municipalités ou communes.

Nous sommes habitués ici à la décentralisation, comme en Angleterre, aussi c'est avec le système anglais des chemins à barrières que l'on a fait chez nous, et partout où sont établies les institutions politiques anglaises, les premiers chemins macadamisés autour de nos villes. C'est aussi ce système qu'ont suivi çà et là les quelques cultivateurs d'initiative, qui ont établi, pour leur propre compte, des tronçons de chemins macadamisés ou pierrottés, comme on dit dans nos campagnes.

Il est facile à comprendre qu'un gouvernement désireux d'aider au progrès et à la prospérité de l'agriculture, cherche à généraliser les chemins macadamisés. Les ressources du gouvernement provincial ne lui permettant pas de faire de grosses largesses pour cet objet, il a dû se contenter de provoquer l'initiative des conseils de comté, en leur promettant une subvention substantielle, pour l'achat des machines nécessaires à ce genre de travaux. Une somme de $4,000 a été inscrite au budget du département de l'agriculture, pour l'exercice 1897-1898 ; cette somme est destinée à payer à chaque conseil de comté, qui aura acheté un concasseur et une machine à chemins approuvés par le département, et qui en aura fait usage pendant une saison, d'une manière continue, la moitié du coût de ces machines.

Un concasseur et une machine à chemins — machine qui sert à niveller le chemin, à lui donner la forme arrondie nécessaire pour que l'eau s'écoule et à creuser les fossés de chaque côté — coûtent $1,200 ; le gouvernement en remboursera la moitié, soit $600, lorsque le comté aura prouvé qu'il a sérieusement l'intention d'améliorer ses chemins.

C'est peu, dira-t-on, et cependant c'est beaucoup ; c'est beaucoup pour les finances de la province et c'est beaucoup pour l'encouragement — aux bonnes volontés qui ne manqueront pas de se produire. L'influence morale de cette subvention sera nécessairement plus considérable que l'aide matériel qu'elle donnera. Voyez ce qui s'est passé dans la fabrication du beurre d'hiver et dans l'exportation du beurre de beurrerie à l'état frais. Les primes offertes étaient peu de chose ; et cependant le résultat obtenu a été splendide. La plupart des beurreries dont les bâtiments ont pu être adaptés à cette fabrication, se sont mises à faire du beurre jusqu'en janvier, et quelques-unes tout l'hiver. Les exportations de beurre à l'état frais, l'été, ont doublé à chaque saison.

Aujourd'hui, le résultat cherché ayant été obtenu, l'impulsion étant vigoureusement donnée, l'honorable M. Beaubien a pu prendre les crédits affectés à ces primes, depuis deux ans, et les employer à l'encouragement de la construction des chemins macadamisés, sans augmenter les dépenses de son département.

Nous espérons que, cette fois encore, le résultat répondra à ses espérances.

LA PESTE

La peste, comme les mauvaises nouvelles, voyage vite et le gouvernement fédéral ferait bien de prendre dès maintenant des mesures sévères contre tous les produits importés des Indes directement ou indirectement.

Nos rapports directs avec les Indes sont peu considérables et la surveillance des batiments qui nous en arrivent est facile ; de ce côté, le danger peut-être prévenu et combattu. Ce qu'il faut surtout surveiller c'est l'importation indirecte, en transit, par l'Angleterre, les Etats et l'Allemagne, des produits venant des Indes.

Au nombre de ces derniers il n'en est pas de plus dangereux que les chiffons.

Ramassés dans les centres aussi sales que populeux ; triés, empaquetés, manipolés par des êtres contaminés, ils servent le fléau et la mort partout où ils séjournent.

Hambourg est, dit-on, déjà menacé et de Hambourg au Canada la route est aussi courte que directe.

Le Canada importe annuellement plus de 10,000 tonnes de chiffons, dont une grande partie nous vient des Indes quoiqu'entrée en douane comme provenant des pays transitaires.

Dire qu'une simple balle non désinfectée peut décimer le Canada, c'est indiquer la grandeur du péril et l'importance des mesures à prendre pour le conjurer.

Les gouvernements européens se sont déjà occupés de cette question qui devient de jour en jour plus inquiétante, et le gouvernement fédéral fera bien de prendre sans délai une initiative qui sera bien vue du public, sans attendre que l'Angleterre, toujours lente en pareille matière, soit forcée par l'opinion publique de prendre une décision qu'elle ne respectera du reste qu'en autant qu'elle ne la "gênera pas trop.

CHRONIQUE DU JOUR

La ménagère

Je me suis toujours déclaré adversaire des mesures qui tendent à donner accès à la femme aux carrières pour lesquelles elle n'a aucune aptitude physique : Politique, Droit, Médecine, etc. Quant aux professions délicates qui exigent du goût et de l'application, il n'est que juste de constater que les femmes y excellent. Par conséquent, si on n'est pas rigoureusement tenue de leur faciliter l'exercice de ces professions, est-il du moins tout à fait injuste de leur en interdire l'exercice.

C'est cependant ce que les professionnels du socialisme, ceux qui font état de prêcher la liberté, l'égalité et la fraternité ; ceux qui larmoient publiquement sur les misères du peuple viennent de tenter à Paris.

Il y a quelques semaines, une catégorie de dessinateurs parisiens, poussée sans doute par la coterie socialiste, se leva comme un seul homme, menaçant les patrons d'une grève générale.

—Pourquoi ?

—Parce qu'un industriel, intelligent et humain, avait imaginé de former des élèves du beau sexe à l'exécution d'un travail essentiellement féminin : le dessin pour broderies, robes, tentures, etc. Ce brave homme se voyait récompensé de ses peines par la réussite des élèves, lesquelles travaillaient comme des anges et lui donnaient la plus complète satisfaction. Aussi de patron, homme juste, leur allouait-il le même salaire qu'aux hommes.

Il semblerait que cette dernière condition fermait la porte à toute objurgation de la part des dessinateurs masculins ou des importuns socialistes ; eh bien, non. On somma le patron de renvoyer ses dessinatrices et de renoncer dorénavant à recourir aux services des femmes ou des jeunes filles. Quoique et parce que.

Le patron tint bon et prétendit recruter son personnel comme il l'entendrait. Ce débat fit du bruit, et la presse parisienne se rangea unanimement du côté des femmes. Grâce à cette intervention, grâce surtout à l'excellence de la cause que les journaux plaidaient, les dessinateurs intéressés comprirent qu'ils faisaient le jeu des gueux qui ne pêchent qu'en eau trouble, et ils ne donnèrent pas suite à leurs injustes réclamations.

Le résultat de cet incident est plutôt bon, puisque le maître dessinateur qui a sans le vouloir provoqué ce mouvement en admettant chez lui des femmes qu'il avait préalablement fait instruire à l'Ecole des arts décoratifs, pourra les garder, en favoriser d'autres et trouver des imitateurs. Voilà donc une excellente profession ouverte aux femmes, une profession en harmonie avec leur faiblesse physique et leur élégance native qui les placera sur un pied d'égalité avec leurs collègues masculins.

Et puisque des revendications relatives à l'affranchissement de la femme se sont fait entendre ici, il n'y a pas bien longtemps, pourquoi les coeurs généreux qui se sont mis au service de la faiblesse ne s'emparerait-ils pas de cette victoire et de cette indication pour conduire les femmes dans la voie du travail possible et rémunérateur. Les métiers où les services féminins sont égaux ou préférables aux services masculins ne manquent pas. Que les jeunes filles s'y adonnent et, à la condition de ne pas avilir les prix en sollicitant ou en acceptant un salaire inférieur à celui des hommes, elles trouveront là des ressources honorables qui leur permettront d'entrer en ménage sur un pied de parfaite égalité pécuniaire avec leur mari. Et, certes, cette égalité couperait court à une foule de contestations domestiques qui sont trop souvent les avant-coureurs d'une rupture.

Est-ce que la direction des jeunes filles vers un état honnête et lucratif ne vaudrait pas cent fois mieux que cette manie du professorat qui ronge les papas et les mamans pauvres ? Est-ce que cela ne détruirait pas le danger qu'il y a à pousser un trop grand nombre d'enfants dans des voies de plus en plus encombrées et où les attendent de cruels déboires ? Le jour où la folie du diplôme aura drainé la classe populaire de son élément féminin le plus intelligent, que restera-t-il pour des fonctions plus humbles d'apparence, mais non moins utiles, sinon davantage, et quoi qu'on en pense tout aussi rémunératrices ?

Ce qui doit surtout engager les parents à renoncer pour leurs filles au titre d'institutrice, de maîtresse de piano et à toute profession analogue, c'est l'incompatibilité qui existe entre ces fonctions et le rôle de ménagère, alors que toutes les autres occupations manuelles, tout en faisant vivre celles qui s'y livrent, ne les empêchent pas de s'initier aux précieux secrets de la femme de ménage.

La fonction par excellence de la femme, c'est celle de la ménagère. Son importance est telle qu'on peut dire que là où le mari est laborieux et sobre, c'est d'elle, de son sens pratique, de son industrie que dépend le bien-être de la maison.

Si les occupations multiples et infiniment variées de la ménagère ne nécessitent, dans leur apparente monotonie, aucune des connaissances littéraires et scientifiques si ardemment poursuivies par les petites maîtresses, elles demandent un genre d'intelligence très spécial où le savoir n'a que faire, où il est même plus nuisible qu'utile, ayant presque toujours pour conséquence d'étouffer toutes les autres facultés sous l'effort fait pour le conquérir.

Alors que la routine est le fond de bien des métiers masculins, même des plus relevés, c'est précisément son contraire, c'est-à-dire le don d'initiative qui est la qualité dominante de la bonne ménagère, sans que le fait qu'il s'exerce sur de petites choses soit un prétexte à le rabaisser. C'est à chaque minute que se pose pour la ménagère des problèmes sans cesse variés dans leurs éléments, dont la solution nécessite toujours de nouvelles combinaisons d'idées et que sa gloire est de résoudre avec la prestesse du coup d'oeil qui, sur les champs de bataille, constitue les grands capitaines.

Comme on serait émerveillé si l'on voulait se rendre compte des miracles d'imagination, de savoir faire, de judicieuse utilisation que certaines femmes du peuple ou de la toute petite bourgeoisie tirent de ressources infiniment bornées. Par malheur, avec les idées qui prévalent maintenant, ces mêmes femmes, humblement ignorantes de leur mérite, poussent leurs filles à la conquête de diplômes et de brevets, ou d'un emploi qui leur réserve des mains de duchesse. Et cela dans un sentiment fait, moitié d'un touchant et naïf respect pour le savoir qu'elles n'ont pas, moitié de l'ambition illusoire de les élever au-dessus de leur propre condition.

Mais est-ce bien elles qui sont les coupables, ou bien ceux qui ont charge de ces âmes simples, c'est-à-dire les classes dirigeantes qui, pouvant faire entendre le langage de la raison saine, s'abstiennent de leur donner de précieuses leçons ?

Dites donc à ces vaillantes épouses, mesdames, et vous messieurs, qui passez votre temps à discourir sur l'émancipation de la femme, qu'entretenir dans son ménage une méticuleuse propreté, faire une cuisine à la fois bonne et économique—ce qui n'est nullement inconciliable quand on opère soi-même—blanchir, repasser, entretenir linge et vêtements dans la limite du possible, c'est, pour une femme de petite condition, avec les soins à donner aux enfants, un emploi de son temps, de son activité et de son intelligence plus utile, plus rémunérateur et mieux entendu que ne serait la pratique d'un métier l'arrachant à son ménage.

Oui, que la jeune fille, chaque fois qu'elle le pourra, exerce en dehors de la maison paternelle un métier honnête qui lui fournira une bourse modeste qu'elle appliquera à la première installation de son ménage. Mais, une fois mariée, qu'elle n'abandonne pas son intérieur, qu'elle l'anime de ses soins, de son travail, de son charme, et elle découvrira vite que son rôle est à la fois noble, utile et méritoire.

ECHOS DES DEUX MONDES

A TERRE-NEUVE

On lit dans les "Débats" :

"Un de nos confrères signale un fait d'une certaine gravité. D'après lui, les Anglais de Saint Jean de Terre-Neuve pousseraient les habitants à s'opposer à l'installation du consul que nous avons envoyé là-bas.

Il est dit que cette question de Terre-Neuve, qui remonte au traité d'Utrecht, ne recevra jamais sa solution. On nous avait affirmé cependant qu'il était intervenu entre les deux gouvernements un "modus vivendi." Nous avons le droit, en vertu du traité d'Utrecht et des traités confirmatifs subséquents, de pêcher à Terre-Neuve et l'usage d'une certaine étendue de côtes pour les établissements où l'on prépare la morue. Ce droit de pêche, reconnu par les conventions diplomatiques, s'étend entre Lod-Rey, sur la côte ouest de l'île, et La Sue, sur la côte est, en passant par le nord.

Or, depuis quelques années surtout, les Terre-Neuviens, excités par des meneurs anglais, nous font une guerre acharnée et il est temps que notre gouvernement s'en préoccupe.

MORT DE L'ARCHEVEQUE DE NAPLES

Son Eminence le cardinal Sanfelice, depuis longtemps souffrant, est mort dans son siège archiépiscopal de Naples, à l'âge de soixante-trois ans.

Fils de M. Joseph Sanfelice, de la maison ducale d'Acquavella, il était issu de l'une des plus illustres familles du patriciat napolitain, divisée en plusieurs branches parmi lesquelles celles des ducs de Bagnoli, des marquis de Monteforte. C'est à la branche d'Acquavella qu'appartenait la célèbre Louise Sanfelice qui prit part à la conspiration républicaine, en 1798, et qui fut décapitée l'année suivante.

Guillaume Sanfelice, sorti de l'Ecole des cadets du collége de Madaloni, entra au séminaire de l'abbaye bénédictine de Cava dei Tirreni en se faisant inscrire au clergé napolitain. Trois ans plus tard, il prit l'habit de Bénédictin et, après un noviciat de trois ans, il fut ordonné prêtre à vingt et un ans. Professeur de littératures grecque, latine et italienne, il fut reçu docteur en théologie à Naples et, peu après, docteur en droit civil et en droit canon à Naples.

Il avait été nommé vicaire général du diocèse de Cava, lorsque mourut le cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, le successeur préconisé du pape Pie IX. Le siège archiépiscopal de Naples devant, par tradition, être tenu par un patrice napolitain, le pape Léon XIII le conféra à M. l'abbé Guillaume Sanfelice. Cette nomination fut inattendue ; car les légitimistes préféraient Mgr Ruffo Scilla, et les libéraux Mgr Capecelatro.

Le nouvel archevêque, choisi en raison de sa neutralité entre les deux partis militants, fut reçu ainsi sans enthousiasme à son retour de Rome où il avait été recevoir sa consécration épiscopale.

L'indifférence du peuple se transforma en enthousiasme lorsque le nouvel archevêque donna toute la mesure de sa grande charité, à l'occasion de la terrible catastrophe de l'île d'Ischia. Le pape, voulant augmenter son prestige, l'éleva, en 1884, aux honneurs de la pourpre, et le nouveau cardinal, à son retour de Rome, fut porté en triomphe.

Mais les preuves les plus éclatantes de son zèle épiscopal furent données par le cardinal Sanfelice, pendant l'épidémie cholérique qui sévit à Naples et sur les pays environnants au cours des années 1884 et 1885.

Il se multiplia pour aller administrer les mourants et pour porter des secours aux malades. Le roi Humbert, saisi d'admiration en présence de cet apostolat de charité, lui prodigua, pendant son séjour à Naples, les marques de la plus haute sympathie.

On se souvient que, lorsque le cardinal Lavigerie vint à Naples pour répandre le mouvement antiesclavagiste, le cardinal Sanfelice, afin de venir en aide à cette oeuvre, lui offrit sa croix pastorale qui avait coûté cent vingt mille francs. Le peuple napolitain, saisi d'admiration, ouvrit une souscription publique et la croix, rachetée pour 20,565 francs, fut offerte de nouveau à son archevêque.

Le cardinal Sanfelice, devenu l'homme le plus populaire de Naples, fut considéré partout comme le futur successeur de Léon XIII ; mais sa candidature n'avait pas réussi, car elle était patronnée trop ouvertement par le roi d'Italie et l'empereur d'Allemagne.C'est ce dernir qui avait particulièrement compromis le cardinal-archevêque de Naples par des témoignages fréquents de sa vénération et de son attachement.Le cardinal Sanfelice,d'ailleurs, n'avait aucune ambition. Il disait toujours " Je veux mourir au milieu de mes ouailles pour offrir à Dieu mon dernier soupir pour le salut de leurs âmes." Dieu l'a exaucé.

UN DON DE DEUX MILLIONS

Depuis longtemps déjà, la baronne Maurice de Hirsch, la veuve du célèbre financier, mort à Vienne l'an dernier, dans les circonstances dont on se rappelle, se proposait de faire un don important en mémoire de son mari. Elle avait à ce sujet, consulté son cousin, M. Bischoffsheim, qui, comme on sait, porte un vif intérêt aux grands établissements scientifiques. Une décision vient d'être prise à l'occasion du nouvel an, et M. Bischoffsheim est allé annoncé hier à Mme Pasteur que la baronne Maurice de Hirsch offre une somme de deux millions de francs à l'institut Pasteur.

A l'institut Pasteur, cette nouvelle a produit naturellement une très heureuse impression. M. Roux, que nous avons vu ce matin, venait de l'apprendre par une lettre de M. Bischoffsheim.

Je n'ai encore aucun détail, nous a dit l'éminent savant, sur les conditions dans lesquelles est fait ce don magnifique. M. Bischoffsheim est venu hier en annoncer la nouvelle à Mme Pasteur. Si ce don nous est fait sans condition,nous l'utiliserons le mieux possible pour le bien général. Si, au contraire, des conditions précises sont stipulées par Mme la baronne, de Hirsch, nous n'aurons qu'à nous conformer scrupuleusement.

UN CURIEUX ALBUM

On vient de vendre à Cannes, un album qui contenait nombre de quatrains et improvisations. Voici celui qu'y écrivit Charles Monselet, lors d'un des derniers voyages qu'il fit avant sa mort, dans le Midi :

Ecrit le trois janvier,
En mangeant une orange,
A l'ombre d'un palmier
Etrange ! étrange ! Etrange !

Deux jours après, la même villa recevait la visite d'un autre Parisien, homme d'esprit lui aussi, et d'un esprit auquel il ne fait pas toujours bon se frotter, car on s'y pique et ça cuit.

—Mettez-vous quelque chose sur mon album, mon cher A.... S.... ? lui demanda la maîtresse de la maison.

—Volontiers, chère madame, veuillez me conduire vers l'appareil de la question.

On le présenta à l'album ouvert à la page où Monselet, de sa mignonne écriture, avait tracé le quatrain plus haut cité... "Tiens, tiens ! dit A.... S..... si je lui donnais une suite à ce quatrain ?"

Et il griffonna ceci ;

Ecrit le cinq janvier,
A l'ombre d'une orange,
En mangeant un palmier
De plus en plus étrange.

Cet album a été racheté par les héritiers pour la somme de cinq cents francs.

—Le HOP BITTERS guérit toujours de l'assoupissement, excès de bile, malaises et douleurs. En vente chez tous les pharmaciens. q h k

Crétinus écrit une lettre. Comme il est très pressé, il dit à son secrétaire :

—Fernand, cachetez donc l'enveloppe pour aller plus vite.

LA CIE S. CARSLEY LIMITÉE

Rue Notre-Dame — Le plus grand Magasin de Montréal — 22 Janvier

Le Magasin qui augmente plus rapidement que n'importe quel autre magasin à Montréal aujourd'hui.

L'événement des Gants de Kid

Gros Achat de Gants Suède pour Dames

Les embarras financiers d'un importateur nous ont mis en possession d'un beau stock assorti de 75 douzaines de gants de kid Suède français, en nuances choisies de tan, noir et ardoise avec quatre agrafes brevetées, faits de kid spécialement choisi, toutes les grandeurs de 5½ à 7½, pour dames ; ces gants ont été faits pour être vendus de $1 à $1.10 la paire, demain

59c la paire seulement

Chaque dame de Montréal devrait acheter au moins deux paires de ces gants, demain.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Chemises Blanches pour Hommes

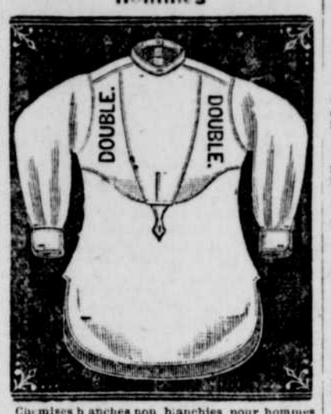

Chemises blanches non blanchies pour hommes 29 cts.
Chemises blanches non blanchies pour hommes 48 cts.
Chemises de toilette blanches pour hommes 50c.
Chemises de toilette blanches pour hommes, 70c.
Chemises de toilette blanches pour hommes 95c.
Chemises de toilette blanches, devants ouverts, pour hommes 95c.
Chemises de toilette blanches pour hommes $1.19,

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Pantalons en serge, pour petits garçons, aux prix de vente de Janvier.

A 25c.
300 pantalons en serge bleu marin, bien faits et doublés partout, pour petits garçons, valant 45c.
Pantalons dépareillés pour petits garçons.

A 48c.
Des centaines de pantalons dépareillés en tweed et en serge bleu marin, en beaux patrons de tweed et de serge tout laine, valant 75c.

Pardessus couverte pour petits garçons.

A $4.15
Pardessus couvertes, tout laine, doublés de tweed pesant coutures tuyautées bordées en rouge, capuchon doublé, grand collet de tempête, vendus ordinairement $5.75.

Habillements en tweed pour petits garçons aux prix de la vente de Janvier

A $1.03
Habillements en tweed de fantaisie en beaux patrons de nouveaux tweeds convenables pour écoliers. Prix régulier $1.35.

A $1.35
Habillements en serge bleu-marin, gilets Norfolk, taillés à la mode et bien faits, valant $2.00.

A $3.55
Habillements en tweed brun mélange de bruyère, doubles en serge. Prix régulier $4.75. Nouveaux patrons de tweeds.

Gants de Messieurs pour conduire les Chevaux aux prix de la vente de Janvier

A 85c la paire.
Une occasion spéciale pour samedi, en fait de gants cape tan pour mener les chevaux, doublés de laine, bordés en fourrure et poignets doubles en fourrures, pour messieurs, valant $1.25 la paire.

A 55c la paire.
Gants cape passants, tan foncé, doublés de laine rayée, très poignets larges un bouton à ressort, pour messieurs, valant 75c la paire.

A 75c a paire.
Beaux Gants cape tan, un bouton à ressort, doublés de laine rayée, pour messieurs, valant $1.00.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Chemises pour hommes et petits garçons aux prix de la vente de janvier

A 38c.
Chemises en Flanellette de bonne qualité, très forte, beaux patrons, rayées et carreautées pour hommes, valant 50c.

A 23c.
Chemises Flanellette forte, avec collet rabattu toutes grandeurs, pour petits garçons, valeur régulière 30c.

A 37c.
Chemises de nuit en Flanellette, bonne grandeur et bien faites, pour hommes, valant 50c.

A 29c.
Corps pesants pure laine, devant croisé, pour hommes, valant 45c.

LA CIE S. CARSLEY, Limitée.

Casques en Drap pour Hommes

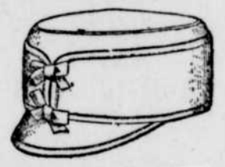

Nous ferons une offre extraordinaire en fait de Casques, demain.
35 douzaines de Casques en drap, doublures piquées, palettes rondes, bande glissoire brandebourg en ruban ou bouton, pour hommes ; valeur régulière, 55c. Demain, seulement 34½c chacun.

LA CIE S. CARSLEY LIMITÉE

Nos 1765 à 1783 rue Notre-Dame. - Montréal

TORPEUR DU FOIE

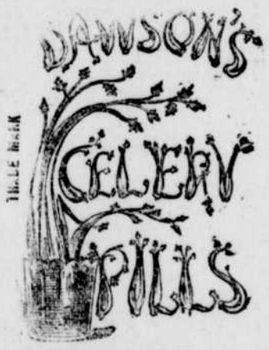

Guérie par ces Pilules

Cette maladie si triste et si connue par tant d'hommes et tant de femmes, est causée par l'inactivité du foie. Les Pilules de Céleri de Dawson agissent promptement et redonnent à l'organe cette activité qu'il n'avait plus.

Les Pilules de Céleri de Dawson sont purement végétales et ne donnent pas de coliques

VENDUES PAR TOUS LES DRUGUISTES - - - - 25c la boîte
WALLACE DAWSON, CHIMISTE, MONTRÉAL. 67—2 K

Cigarettes...

Richmond

STRAIGHT CUT

.. 15 cts LE PAQUET

Les fumeurs de cigarettes qui sont disposes a payer un peu plus que le prix charge pour les cigarettes ordinaires dans le commerce, trouveront cette marque superieure a toutes les autres.

Allen & Ginter

RICHMOND, Va.
35—n K

NOUS continuerons à accorder

20 p. c. D'ESCOMPTE

Jusqu'au 31 de Janvier

Sur tous les achats au comptant de..

TAPIS
PAILLASSONS
RIDEAUX
NATTES, Etc.

CHEZ

THOMAS LIGGET

1884 RUE NOTRE-DAME.

Essai de la Vue fait soigneusement.

HEARN-HARRISON
Opticiens.
1640 et 1642, Notre-Dame.
141—

Le Meilleur... Est le moins Cher.

Et ce qu'il y a de mieux en fait de

Jambons, Saucisses, Lard et Bacon,

Ne peut être obtenu à Montréal que sous le nom de

"THISTLE BRAND"

Les marchandises sont reconnues pour leurs bonnes qualités, et sont devenues les favorites des ménagers de Montréal. Vous en servez-vous ? Si non, vous manquez un régal rare. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épiceries, soient compris des Saucisses, Jambons ou Bacon de HARPER.

Salaison et Bureaux : No 18 Rue St-Philippe.
Succursales : Nos 24 et 25 Marché St-Laurent.

JAMES HARPER,

288 1 vs—n Propriétaire.

VIN DE SAUMUR

DE LÉCLUSE

Vaut les Meilleurs Champagnes

— ET —

...Meilleur Marché...

Chez les principaux épiciers.

CHEZ

AND. BRISSET & Fils

Rue Gosford.
(5)

AVIS

LA MAISON
CHAPUT - FRERES
No. 7 PLACE D'ARMES
Edifice Banque Jacques-Cartier

$10,000 à prêter sur billet de premier ordre.

Consultations de 4 à 6 hrs p.m. 34—1-M-v—n

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les trains quitteront la gare Bonaventure :

(Note) * signifie circule tous les les jours. Tous les autres trains circulent tous les jours, excepté le dimanche.)

9.10 a. m., *4.55 p. m., pour Valleyfield, Ottawa et toutes les stations sur les chemins de fer C. A. et O. A. et P. S. (Se rend à Valleyfield, les jours de semaine seulement.

*9.15 a. m. *8.00 p. m., 10.25 p. m. pour Toronto, Hamilton, Chutes Niagara, Détroit, Chicago, etc.

1.30 p. m. (mixte)—Pour Brockville.

1.45 p. m.—Pour Vaudreuil, (samedi seulement).

5.15 p. m.—Pour Cornwall.

7.00 a m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Massena Springs.

4.30 p. m.—Pour Hemmingford, Huntingdon et Fort Covington.

8.00 a. m. (mixte)—Pour Island Pond.

8.00 a. m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard, Québec et les Provinces Maritimes.

*11.00 p.m.—Pour Sherbrooke et Portland, tous les jours, et Québec tous les jours excepté le dimanche.

12.00 (midi)—Pour St Jean, tous les joues excepté les samedis et dimanches.

1.25 p.m.—Pour St Jean (les samedis seulement).

4.00 p.m.—Pour Sherbrooke, Island Pond, Pointe Lévis et tous les endroits sur le chemin de fer D.C.

4.45 p.m.—Pour St-Jean, Rouses Point, aussi St-Césaire, Waterloo via St Lambert et le chemin de fer M. P. et B.

8.00 a.m., 5.30 p.m.—Pour Sorel via St-Lembert.

5.30 p.m.—Pour St Hyacinthe.

9.00 a.m., *7.10 p.m., *8.25 p.m. — Pour Boston et New-York via C.V.R.

9.10 a.m., *7.00 p.m.—Pour New York via D. & H.

Pour changements dans le service suburbain, consultez le Nouvel horaire suburbain.

Bureau des billets de la ville : 143 rue St-Jacques et à la gare Bonaventure.

PACIFIQUE CANADIEN

CHANGEMENT D'HORAIRE
IMPORTANT
3—TRAINS EN CHAQUE SENS—3
ENTRE
Montréal et Québec

A partir de **Lundi, le 25 Janvier 897,** les trains laisseront Montréal, gare Dalhousie, pour Trois-Rivières et Québec :

		P.M.
9.00 a.m. (jours de semaine)	Ar. à Québec,	2.15
3.30 p.m. (tous les jours)	" "	10.00
		A.M.
11.00 p.m. (jours de semaine)	" "	6.35

Le train de 3.15 p.m. ira à l'embranchement de St Gabriel seulement.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe
129 RUE ST-JACQUES
(Voisin du Bureau de Poste)

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant une compagnie qui sera connue sous le nom de "The Royal Victoria Life Insurance Company" pour s'occuper d'assurances sur la vie dans toutes ses branches, dans toutes parties de la Puissance du Canada. Daté à Montréal, ce septième jour de décembre, A. D. 1896. White O'Halloran et Buchanan, procureurs des requérants 52—30

AVIS est par le présent donné que le "Bureau de direction du fonds temporel de l'Eglise presbytérienne du Canada, se rattachant à l'Eglise d'Ecosse," demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, de passer un acte amendant l'acte 45 Vict., chapitre 124, intitulé "un acte pour amender l'acte de l'ancienne province du Canada, intitulé " un acte pour incorporer le bureau pour la direction du fonds temporel de l'Eglise presbytérienne du Canada se rattachant à l'Eglise d'Ecosse" et l'acte amendant le dit acte afin de permettre au dit bureau de changer les réclamations des bénéficiaires et de régler avec les détenteurs de droits, de liquider le fonds et pour autres fins. Montréal, 24 décembre 1896. Morris & Holt, avocats des requérants. 52—n

LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

M. Arthur Chaussé, 92 Intervale Ave., est notre Agent pour Burlington, Vt. Il est le seul autorisé à faire la collection de tous les comptes dus à LA PRESSE.

RHODE ISLAND

WOONSOCKET. — L'officier de police Beaudreault qui a été condamné, samedi dernier, à $75 de dommages et les frais pour avoir assailli brutalement Philippe Fissette, le 26 novembre dernier, a demandé un second procès devant jury et il a payé les frais du premier procès. L'affaire sera jugée en cour supérieure en cette ville.

—M. Cham Coutu, tailleur, par l'entremise de ses avocats, MM. Mowry et Scott, vient d'intenter une action en dommages de $900, contre le député shérif Wm. Landry.

M. Coutu allègue que M. Landry lui a fait fermer sa boutique de tailleur sur la rue Main pendant 58 jours, sans motif plausible, et que cette affaire de saisie lui a causé des dommages estimés à $600.

—Frank Avy, dont nous avons rapporté l'arrestation, a comparu devant le juge et il a avoué s'appeler Isaac Gingras. Il demeurait autrefois en cette ville et il est le frère de la "French Mollie".

L'accusé a volé un pardessus valant $16 le 29 octobre dernier chez M. Arthur Hénault, 81 rue North Main.

Le pardessus a été retrouvé le lendemain au mont-de-piété de la Hub Loan Co. où il avait été engagé pour $3. C'est le commis de ce mont-de-piété qui a indiqué le coupable à la police. Gingras a plaidé coupable à l'accusation de vol et il a été condamné à soixante jours de prison.

—Joseph Poulin, de Manville, vient de lancer un défi à George W. Brown, de Woonsocket, patineur de première force. Brown choisirait le temps et l'étang qu'il lui plairait, pourvu qu'il mette à l'enjeu la médaille qu'il a remportée dans un concours de patineurs à Providence.

—La prochaine conférence au Cercle National sera donnée dimanche, le 31 courant, par M. l'avocat A. Archambault. Il choisira lui-même son sujet. Un programme musical sera préparé pour la circonstance.

—Le Dr L. B. Bissonnette est allé à Providence, en compagnie du Dr C. L. Coulter, de New-York, préparer les voies à la fondation d'une cour de l'Ordre Indépendant des Forestiers parmi nos compatriotes de Providence.

—M. François Vandal, autrefois de cette ville et maintenant de Manville, a failli se faire tuer par un train, mardi, un peu après onze heures.

Il avait pris le train du N. Y. et N. E., pour Franklin, et à la traverse de la rue North Main, il voulut sauter pour changer de convoi, mais il perdit l'équilibre avant de faire le saut et il se tint d'une main après le char, tandis que la partie inférieure de son corps trainait sur le sol.

Finalement il lâcha prise et reçut des contusions à la figure et au corps. Les témoins de cet accident ont été très effrayés. L'officier Hoar conduisit le malheureux chez un médecin du voisinage pour le pansement.

—Un accident des plus graves est arrivé vers onze heures, mardi. Mme David Frédette, 21 rue Sayles, était sortie de chez elle pour étendre du linge et elle avait laissé dans la cuisine trois jeunes enfants dont l'aînée âgée de six ans, du nom d'Anna, voulut tisonner le feu dans le poêle. Mais en ce faisant elle mit le feu à sa robe avec le tisonnier. Ne pouvant éteindre les flammes qui dévoraient ses habits, elle courut dehors en criant de toutes ses forces. Ses cris de désespoir attirèrent vers la malheureuse, Mme Fredette, Mme Pierre Letendre, Alphonse Fugère et Pierre Lussier.

Ils dépouillèrent bientôt la petite de ses habits, mais il était trop tard, déjà et elle avait le bras droit et la plus grande partie du dos tout brûlés. La chair tombait en morceaux. On téléphona aussitôt à la pharmacie du Dr Maranda et celui-ci, accompagné du Dr Aubuchon, arrivèrent bientôt pour panser les brûlures de l'enfant. Ils déclarèrent le cas des plus sérieux et que les soins les plus assidus seuls pourront sauver la vie de la petite malheureuse.

La mère de l'enfant s'est aussi brûlé les doigts de la main gauche en enlevant la robe en feu.

—Le Dr C. L. Cloutier, de New-York, député de la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers de Toronto, est arrivé lundi soir en cette ville et a approuvé la charte de la Cour Lafayette, de sorte que la fondation de cette cour sera datée du 18 janvier 1897.

Il y a soixante-deux noms sur la charte, comme suit :

J.-Bte Lizotte, F. F. Fernet, E. C. Chagnon, Olivier Lévesque, Téesphore Desrosiers, Elzéar Gingras, Charles Lefort, Jos. Nault, Alphonse Giard, Arthur Matte, Alph. Geoffroy, George Rivet, Godfroy Daigneault, L. B. Bissonnette, Chs. E. A. Laferrière, J. A. Z. Chenette, Philippe Jarret, J. B. A. Savard, Henri Bourcier, Pierre Latraverse, Arthur Chs. Milot, Stanislas A. Bouvier, Jos. Desforges, J. Nap. Benjamin, Olivier J. Paradis, Misaël F. Archambault, Frank Sénécal, Simon Benoit, Simon Carle, Horm. Leclair, Médéric Lachapelle, Zénon Rivet, N. J. Larochelle, Jean Belliveau, George Doherty, Alfred J. Cloutier, Wilfrid Gauvreau, A.f. Cloutier, jr, Antoine L. Milot, J. B. Arthur Fontaine, Jos. Dufresne, Ferdinand Crépeau, Frédéric Dufnde, Pierre Lapierre, Nelson H. Poitras, Jos. Fournier, Félix Guillet, Adélard Archambault, Jos. Ouellette, Aug. J. Côté, Narcisse Patenaude, Jos. Héroux, Delphis Larocheke, Théophile Guérin, B. E. Lacroix, Wm. Landry, Jos. Côté, Frédéric Boucher, Jos. Jalbert, Alphonse Girard et Joseph Guérin.

La loge a, mardi soir, élu ses officiers. On se souvient que les officiers actuels n'étaient que "pro tempore."

L'élection a donné le résultat suivant :

Député, Dr L. B. Bissonnette ; ex-chef forestier, Augustin Côté ; chef forestier, Olivier Lévêque ; vice-chef forestier, Zénon Chenette ; médecin, Dr C. E. A. Laferrière ; secrétaire-financier, F. F. Fernet ; secrétaire-archiviste, J. Desrosiers ; trésorier, N. J. Larochelle ; 1er garde forestier, P. Latraverse ; 2e garde forestier, Jean Bélliveau ; 1re sentinelle, Henri Bourcier ; 2e sentinelle, Joseph Nault.

—Charmante soirée mardi, au Gymnase Ste Anne.

Les amateurs de Pawtucket ont joué l'"Avocat Patelin" devant un auditoire très bien disposé. La salle était littéralement remplie.

L'"Avocat Patelin" est une jolie petite comédie, très populaire chez les jeunes, pour qui elle est souvent un échec. Les amateurs de Pawtucket s'en sont cependant bien tirés. Les rôles de Patelin, joué par Zoel Choquette, de Guillaume, par Albert Michaud, d'Agnelet, par Jos. Ménard, étaient surtout bien rendus.

M. Jos. Ménard, l'"étoile" de la troupe.

Les acclamations n'ont pas cessé de se faire entendre du commencement à la fin.

Les frères Jacob, qui sont venus ensuite faire des tours de force et d'équilibre, ont beaucoup amusé l'auditoire. Ils ont exécuté nombre de jeux avec une adresse et une agilité très appréciées. Une saynette— "Les quatre prunes" — est venue clore le programme.

Les rôles étaient remplis par MM. Onésime Demers et Jos. Ménard. Celui-ci ne s'est pas démenti et a joué avec autant d'entrain que dans la première pièce. Il était d'ailleurs bien soutenu par M. Demers, qui a consciencieusement rempli son rôle.

En somme succès artistique et financier.

NATICK. — Le jeune Fred. Marseilles, âgé de 11 ans, fils de M. F. Marseilles, a fait une chute de 15 pieds, qui peut avoir des conséquences mortelles. L'enfant avait grimpé dans un arbre afin de mieux voir une partie de polo qui se jouait sur la glace. Dans l'excitation occasionnée par le jeu, le jeune garçon s'est laissé choir. Il a tombé la tête la première sur la glace. Le Dr L. A. Fecteau lui donné les soins requis par son état.

AIBION. — Le Rév. M. Messier, qui a été ordonné prêtre le 18 décembre dernier, à Montréal, a été nommé vicaire de Albion. Il a chanté sa première messe dimanche dernier, et a fait le sermon en anglais et en français.

Les paroissiens des deux langues sont enchantés de leur nouveau prêtre.

HARRISVILLE. — A sa première assemblée de janvier, la société Saint Jean-Baptiste installait ses nouveaux officiers dont voici les noms :

Chapelain, révérend M. F. Conboy ; président, Z. Chrétien ; vice président, H. Larivière ; secrétaire archiviste, A. Lambert ; assistant secrétaire archiviste, E. P. Gauvin ; secrétaire correspondant, Dr C. H. Boucher ; trésorier, E. Gauvin ; assistant trésorier, Joseph Larivière ; officier ordonnateur, C. F. Croteau ; 1er assistant officier ordonnateur, E. Baillargeon; 2e assistant officier ordonnateur, J. Rondeau ; auditeurs de comptes, E. P. Gauvin, A. Lambert ; médecin, Dr C. H. Boucher.

WOODLAWN. — Lundi soir, a eu lieu l'assemblée régulière de l'Union St Jean-Baptiste, sous la présidence de M. Brazeau.

Après les affaires de routine, l'Union a accepté l'invitation de M. le curé Bessette d'assister à son bazar, samedi soir prochain, avec la Garde d'Honneur. Les membres devront se rendre à leur salle, rue Main, à 7 heures et demie.

L'Union a décidé d'organiser un grand bazar qui s'ouvrira le lundi après Pâques. Les recettes de l'assemblée ont été de $93.

CENTRAL FALLS. — Le banquet annuel du Club Républicain de Central Falls a eu lieu dans les salles du Cercle Jacques-Cartier. Des discours ont été prononcés par plusieurs politiciens, entre autres par l'honorable Aram J. Pothier, ex-maire de Woonsocket.

ARTIC CENTRE. — Le club Albert, fondé il y a quelques semaines, a fait l'élection de ses officiers, mardi soir. La réunion a eu lieu dans la bâtisse du Rév. Père Gaboury. Voici la liste des officiers : Président honoraire, L. Rattey ; président, O. A. Bessette ; vice-président, Octave Brouillard ; secrétaire, J. A. Beaudette ; assistant secrétaire, Henry Breton ; trésorier, Joseph Latoin.

Le reste de la soirée, on a chanté et fait de la musique. Le Club compte déjà 26 membres. Il achètera aussitôt que possible toutes les choses nécessaires à un gymnase.

CONNECTICUT

MOOSUP. — Dimanche, à l'assemblée de la société St-Jean-Baptiste, un comité a été nommé pour organiser des soirées dansantes pour les 26 et 27 février. Le comité se compose de MM. Joseph Piché, Georges D. Caron, Léonard Théroux, Ernest Morency, Hormisdas Couture, Joseph Dalbec, Zénon Rioux et Joseph W. Lavallée.

—En charroyant de la glace, M. Xavier Lavallée a eu un pied écrasé par un morceau de glace. Cet accident va le retenir à la maison une quinzaine de jours.

MERIDEN. — A l'assemblée paroissiale qui a eu lieu dimanche dernier, M. Octave Lanouette a été élu marguillier à l'unanimité, en remplacement de M. Louis Guirard qui a pris la place de M. Ed. Chalifoux.

—Mardi dernier, les principaux officiers de l'Union St-Joseph de Meriden, se sont rendus à l'invitation des membres de Wallingford, en convoquant une assemblée en cet endroit. Une magnifique salle avait été louée pour la circonstance et on leur a fait un chaleureux accueil. Après le rapport des officiers, d'excellentes remarques furent faites par le président, M. Jos. Gingras, et quelques autres, et d'éloquents discours furent prononcés par M. F. X. Norbert, et M. R. Marchésault, de Meriden. M. G. Madore, médecin, récemment arrivé ici pour y exercer sa profession, fut alors présenté à l'assemblée, et invité à prendre la parole. Ce dernier a su se distinguer dans son allocution.

NEW-YORK

NEW-YORK. — La compagnie dramatique Française de cette ville, jouera le drame émouvant "Louis Riel", au Moennerchor Hall, mardi, le 26 janvier courant. Ce drame, qui sera joué par une excellente troupe, sous la direction de M. Julien Daoust, a été monté avec beaucoup de soins et d'étude. Pendant les entr'actes, Mlle Blanche Gervais et Mlles Davenport chanteront des chansons nouvelles.

MAINE

LEWISTON. — A son assemblée annuelle la Cie d'assurance Garfield Mutual a élu les officiers suivants :— Président, Régis Provost ; 1er vice-président, F. X. Marcotte ; 2me vice-président, Frank Pinette ; secrétaire, Alphonse Auger ; ass. secrétaire et gérant, O. Tremblay ; trésorier, Thomas Saucier ; directeur médical, Dr S. Dumont ; aviseur et auditeur, W. H. Newell ; syndics, E. Provost, F. Lapointe, E. Desjardins, J. E. Cloutier, P. Auger et J. Bilodeau ; directeurs élus pour 3 ans, H. P. Béchard, Geo. Wisema, Dr Dumont, H. E. Pelletier, F. Pinette et Alphonse Auger.

Le comité exécutif se compose des président, secrétaire, trésorier et du directeur médical.

NEW-HAMPSHIRE

CLAREMONT. — Jeudi, le 14 courant, à l'assemblée générale tenue par la société l'Union Canadienne Française de Claremont, N. H., les officiers suivants ont été élus pour le prochain semestre :

Rév. P. J. Finnegan, chapelain ; Rév. Joseph Melançon, ass. chapelain. Ont été élus présidents honoraires, M. Pierre Nolin, président sortant de charge, et M. Joseph F. Pinard, aussi ex-président de la société.

Président actif, Dr J. H. Thériault ; vice-président, William P. Nolin ; sec. arch., Delphin Collin ; ass. sec. arch., Albéric Lebrun ; sec. corr., Hyacinthe Robitaille ; trésorier, Rémi Dion ; ass. trés., Joseph Nolin ; com. ord., Wilfrid Moreau ; ass. comm. ord., Eugène Paulette.

Comité d'enquête : Magloire Lebrun, Camille Collin, Amédée Barabé.

Comité de visite : Régis Deslauriers, Paul Paulette, Edouard Labrecque, Dr Frédéric Larivière, Benjamin Marcotte.

M. Régis Deslauriers fut élu président du comité.

—Le 13 du courant, la société Saint Jean-Baptiste célébrait sa fête annuelle par un grand banquet, donné sous la direction d'un comité composé de MM. le docteur J. H. Thériault, Louis Lavaude, John Dion et Eugène Houde. Ca été un véritable succès. Parmi les invités qui ont assisté à la fête, on remarquait le révérend B. J. Finnigan, chapelain de la société, révérend P. Melançon, révérend P. J. Therrien, curé de Windsor, Vt., Mlle Bibienne Lavaude, Mme Joséphine Laroche. Ces deux dernières sont celles qui conçurent l'heureuse idée, il y a quelques années, de doter la société de deux magnifiques drapeaux. Le banquet fut ouvert par un concert par l'orchestre Claremont, composé exclusivement de Canadiens-français. Ils exécutèrent de beaux morceaux. Dans la musique vocale se sont fait entendre Mlle Marie Louise Dansereau, Mlle Nellie Dion, MM. Chs Kelley, Arthur Lavaude et Henry Charron, président de la société. Tous ont chanté à la perfection et ils ont été rappelés plusieurs fois. M. F. C. Cramer, organiste de l'église Ste Marie, accompagnait au piano. Un souper fut ensuite servi et après, la danse dura jusqu'à une heure du matin.

MANCHESTER— L'installation des officiers de la cour Lafayette a eu lieu le 20 au soir, sous la direction de M. Denis Vigneault, député de la Haute Cour.

—Le 26 février prochain, le Club Tricolore, donnera une soirée dramatique à l'Opéra, pour le bénéfice de la société St Jean-Baptiste. On donnera la pièce "La Fille du Forçat."

—Le Club Roberval a fait mardi une jolie soirée dans sa salle, rue Elm. La musique a été fournie par M. Lemay et M. Loranger. Le principal amusement a été la danse qui a fourni à tous les amis l'occasion de bien s'amuser.

—Plusieurs de nos compatriotes forment partie des comités permanents de la chambre de commerce. A part M. Eugène Quirin, qui est un des directeurs, M. Arthur T. Beaumier forme partie du comité des statistiques, M. Georges Blanchet, de celui des assurances, M. Joseph Quirin, de celui des finances, M. F. C. Miville, de celui des affaires manufacturières et mercantiles.

—La Cour Suprême a rendu, hier, sa décision dans la poursuite que M. Gédéon Boisvert, membre de la société St Jean-Baptiste de cette ville, avait intentée à cette dernière, il y a deux ans environ.

M. Boisvert réclamait une certaine somme pour bénéfices de maladie. La société répondit à l'action en alléguant qu'elle ne devait rien au demandeur, vu qu'il n'était pas légalement membre de la société, cette dernière prétention étant basée sur le fait que, lors de son admission, en 1891, le demandeur n'avait pas déclaré correctement son âge. A l'enquête il fut établi que, en effet, Boisvert dépassait, quand il est entré dans la société, la limite d'âge fixée par les règlements—45 ans,—mais que sa déclaration à cet égard avait été faite de bonne foi, sans intention aucune de frauder la société.

Il s'agissait donc de savoir si, en vue de sa bonne foi, le demandeur conservait, malgré l'erreur qu'il avait commise, tous ses droits comme membre. Le tribunal s'est prononcé dans la négative.

Cette décision intéresse au plus haut degré nos sociétés de bienfaisance de l'Etat, en ce qu'elle fixe la jurisprudence du New-Hampshire sur ce point fort controversé et sur lequel les plus éminents jurisconsultes étaient jusqu'ici divisés.

M. l'avocat Howard occupait pour le demandeur et notre compatriote, M. E. H. Tardivel, représentait la société victorieuse.

MASSACHUSETTS

FALL RIVER—Les membres de la loge Lafayette des Chevaliers de Pythias, ont donné, mardi soir, une charmante réception.

La soirée avait été organisée par les docteurs F. N. Côté, A. St-Georges et A. Fecteau, et MM. F. H. Patenaude, Edouard Côté, H. Bernard et Z. Malhiot. Le docteur L. V. Cabana présidait aux cérémonies. On a suivi le programme musical, ci-dessous :

Mme Moderno, introduction ; duo de piano, Mme Dr Cabana et Mme Dr Moderno ; Melle Eva Coggeshall—récitation—Jennies Last Ride ; Melle Antonia Beauparland, The Sweetest Story Ever Told ; piano, Melle Régina Beauparland ; M. Caron-Giguère, récitation ; Melle Roy, piano—opéra 14 sonate de Beethoven ; Melles Côté et Fay, dialogue ; Melle de Champlain S. Loin de France, piano, Mme Pratte ; Melle V. Lacoursière, Washington March ; Melle Côté, récitation ; Mmes Dr Moderno, Dr Cabana, duet ; Melle B. Lasalle, récitation. La maison du Roi de Rome—Victor Hugo ; Melle de Champlain, S. When the Leaves begin to fall ; Mme Dr Moderno, piano, Sansouci Galop ; Melle Côté, Robert, toi que j'aime ; M. Caron-Giguère, chanson ; professeur Clapin solo de piston ; Graphophone, exhibition par M. Caron-Giguère qui a, en outre, chanté plusieurs de ses meilleures chansonnettes.

Après le concert on a servi un succulent goûter et des rafraîchissements. Puis pendant que les plus vieux faisaient la partie de whist, les jeunes se sont rendus à la salle de danse et ont pris leurs ébats. La musique était fournie par l'orchestre Reeves.

Environ 300 personnes ont assisté à cette soirée.

—Quoique les fabricants parlent encore de réduire la production un léger changement pour le mieux vient de se produire dans le marché. Les grandes ventes de la semaine dernière ont eu un effet et cette semaine les acheteurs paient un seizième de cent de plus.

La plupart des fabricants disent qu'ils ne fermeront pas s'ils peuvent disposer de leur surplus, même à 2½c seulement. La perspective est plus encourageante.

SPENCER. — Le bazar des paroissiens qui doit avoir lieu en février et qui est sous la direction du Rév. A. A. Lamy, est en pleine voie de succès. Le bazar aura lieu à la salle Mechanic Hall, coin des rues Chestnut et Elm.

LOWELL. — Plus de cent cinquante membres étaient présents mercredi soir à la salle du couvent St Joseph, pour prendre part à la séance d'amusements que la société de Notre-Dame de Bonsecous avait préparée pour le bénéfice des Dames et Demoiselles qui font partie de cette jeune mais déjà très florissante association foudée par le Révd Père D. N. Forget.

En outre d'un beau programme de circonstance, lequel fut rendu à la satisfaction générale, une partie de whist des plus animées, à laquelle prirent part toutes nos amateurs les plus en renom, fut jouée.

Mme H. H. Jacques remporta la palme avec 43 points, Mlle E. Barry arriva en second avec 34 points et le prix de consolation fut décerné, au milieu de beaucoup d'enthousiasme, à Mme P. Demers.

Le R. P. Fournier, chapelain de l'association, et le R. P. Perron, récemment arrivé parmi nous, étaient présents.

WORCESTER. — Les jeunes gens, membres du Casino, sont à faire de grands préparatifs pour leur bal et leur banquet, qui auront lieu le 1er de mars prochain. On nous informe qu'ils veulent se montrer à la hauteur de leur position et surpasser tout ce qu'il y a eu de semblable par le passé, ce qui nous fait prévoir que nous aurons une soirée grandiose. L'éclat de la soirée sera encore rehaussé par la présence de plusieurs hommes éminents qui ont été invités entre autres M. Paniphile Lemay, de Québec, littérateur canadien bien connu.

REVUE IMMOBILIERE

Montréal 22 janvier 1897.

Nous commençons à ressentir les effets de l'abolition de la taxe, le nombre des ventes augmente ; on termine, on régularise, on signe les contrats et l'on enregistre. Aussi notre liste est considérablement allongée. La presse des enregistrements n'est pas aussi forte qu'on l'aurait cru ; on sait que l'on a maintenant tout le temps voulu devant soi et l'on fait les choses à loisir.

Il y a longtemps que, à moins de circonstances extraordinaires, nous n'avions dépassé $200,000 comme total de prix de vente ; c'est la première fois depuis 1892, que ce total est atteint pour la seconde semaine de janvier.

La fin de janvier et le commencement de février vont profiter de ce que l'on a retardé les ventes déjà conclues entre les parties ; ensuite, si la situation économique ne change pas, il est bien possible que nous retournions aux temps calmes d'autrefois. Février, mars et avril sont généralement les mois les plus actifs de l'année ; nous verrons bien ce qu'ils nous donneront et là-dessus nous pourrons prédire ce que sera le reste de l'année.

Un certain nombre de terrains à bâtir ont été vendus aux prix suivants, par pied.

Rue Lasalle, quartier St-Jean-Baptiste, 42½c du pied.

Rue St-Denis, quartier St-Denis, 40c du pied.

Rue Huntley, quartier St-Denis, 5½c du pied.

Chambord, quartier St-Denis, 30c par pied.

Chambly, quartier Hochelaga, 10c par pied.

Rue St-Antoine, St-Henri, 30c le pied.

Av. Western, Westmount, 60c par pied.

Av. Grosvenor, Westmount, 15c par pied.

Le terrain rue St-Antoine, à Saint-Henri, contient 58,000 pieds et doit être revendu en lots à bâtir.

Voici les totaux des prix de vente, par quartiers :

Quartier Ste-Marie	$14,622.59
Quartier St-Jacques	7,474.00
Quartier St-Louis	22,100.00
Quartier St-Antoine	44,725.00
Quartier Ste-Anne	1,800.00
Quartier St-Jean-Bte.	4,375.00
Quartier St-Denis	6,878.16
Quartier Hochelaga	9,027.00
Quartier St-Gabriel	14,000.00
Mile-End	3,500.00
Montréal Annexe	3,200.00
Ste-Cunégonde	10,000.00
St-Henri	44,662.50
Westmount	29,113.50
	$215,478.25
Semaine précédente	36,981.41
Depuis le 1er janv. 1897	$252,459.66

Sem. correspondante 1896	$129,473.10
Sem. correspondante 1895	64,643.45
Sem. correspondante 1894	65,506.28
Sem. correspondante 1893	104,085.16
Sem. correspondante 1892	252,417.50
A la même date 1896	$205,584.86
A la même date 1895	204,636.89
A la même date 1894	117,887.23
A la même date 1893	205,535.28
A la même date 1892	331,479.65

Le nombre des prêts hypothécaires est peut-être un peu diminué, mais la moyenne des sommes prêtées est plus élevée que d'habitude. Les taux sont toujours faciles, pour les emprunteurs offrant des garanties solides. On a prêté $27,000 à 5 pour cent, en trois prêts de $3,000, $5,000 et $19,000, respectivement, $16,000 à 5 et un quart pour cent, en un seul prêt, et $4,000 à 5 et demi pour cent en deux sommes de $1,000 et $3,000 respectivement. Les autres prêts portent de 6 à 10 pour cent.

Voici les totaux des prêts par catégories de prêteurs :

Compagnies de prêts	$14,200
Assurances	17,000
Autres corporations	3,000
Successions	1,500
Particuliers	57,250
	$92,950
Semaine précédente	101,280
Depuis le 1er janvier 1897	$794,230

Semaine correspondant. 1896.	$107,756
Semaine correspondant. 1895.	315,250
Semaine correspondant. 1894.	107,953
Semaine correspondant. 1893.	729,729
Semaine correspondant. 1892.	127,677
A la même date 1896	$197,706
A la même date 1895	356,619
A la même date 1894	302,653
A la même date 1893	820,545
A la même date 1892	190,914

VENTES ENREGISTREES A MONTREAL DU 11 AU 16 JANVIER 1897

BUREAU DE MONTREAL EST

Quartier Ste Marie

Rue Panet, Nos 332 et 334, maison en bois et brique, partie de 977, terrain 42 x 123. La faillite Jos. Mallette à Rév. Arsène Pierre Dubuc, $3,875 — 42912.

Rue Logan, No 150, maison en brique, partie ouest de 1359-17, terrain 37 x 98. Anatholie Lafranchise à Alfred Higgins, $850 — 42921.

Rue Plessis, Nos 145 et 147, maison en bois et brique, lot 687, terrain 40 x 113. Oswald Chaput à J. Bte Laplante, jr., $6,470 — 42923.

Rue Huron, lot 508-15 et 16, terrains 24 x 80 chacun, vacants. Geo. Henault à Félix Dansereau, $227.59, à réméré, — 42927.

Rue Poupart, Nos 129 et Iberville, maison et étable, lot 1364-10 et 1364-15, terrain le 1er de 2844 pieds et le second de 3185 pieds en superficie. Norbert Allaire à Christophe Messier, $2,800 — 42940.

Rue Panet, No 32, maisons en brique, droits dans partie de 7, terrain irrégulier de 1073 pieds en superficie. Eugène Damour à Léandre Gauthier, $200 — 42941.

Quartier St Jacques

Rue Beaudry, Nos 641 à 645, maison en bois et brique, lot 1120, terrain 36 x 104. La faillite Jos. Mallette à J. Bte St Germain, $1,500 — 42913.

Rue Notre-Dame, Nos 1320 et 1322, maison en pierre et brique, lot 20, terrain 42.6 x profondeur irrégulière, superficie totale 6954 pieds. Matthew walsh à Wm. A. D. Duckett, $5,000—à réméré — 42924.

Rue Rousseau, No 8, maison en brique, lot 147, terrain 19.4 en front, 19 en arrière x 41.6, superficie totale 808. Le shérif de Montréal à Geo. Burry, $550 — 42929.

Ruelle St André, le ¾ indivis de 880-22 et 23, terrains 25 x 75 chacun, vacant. Thos. Gauthier à Chas. Gurd, $424 — 42942.

Quartier St-Louis

Rue St-Hippolyte, No 62, 62a, 62b, 64, 64a et 64b, maison en bois et brique, partie sud-est de 835, terrain 20 x 74.6. Marie Joseph Buret à Elizabeth Cadieux, épouse de L. H. Sénécal, $5,000—42920.

Rue Sanguinet, Nos 287 et 289, maison en pierre et brique, lot 740.5, terrain 22 x 80. Noé Leclaire à Marie-Louise Martin, épouse de Jos. Guilbault, $5,000. — 42926.

Rue St-Laurent, No 479, maison en brique, partie sud-ouest de 805, terrain 41 x 81.6. Mme veuve John Thornton à Wm. Templeman, $5,500. — 42933.

Rue Sanguinet, No 416, maison en brique, partie sud-est de 19, terrain de 57.4 en front, 57.6 en arrière à 60 d'un côté et 60.5 de l'autre. Mme veuve Félix Monat dit Boismenu à Geo. L. Laforest, $7,600. — 42946.

BUREAU DE MONTREAL-OUEST

Quartier St-Antoine

Rue Notre-Dame, No 2169, maison en pierre et brique, lot 755, terrain 48.6 x 76. David Labonté à James Rodger, prix non spécifié — 129,105.

Rue Metcalfe, No 126, écurie de louage, lot 1460-17 et 18, terrain 56 x 116. Andrew Allan à Geo. Jas. Browning, $14,000. — 129,106.

Rue Peel, No 331, maison en pierre, partie de 1795, terrain 27 x 129.9. Wm. Denoon à John G. Adami, $14,200 — 129167.

Avenue Essex, No 23, maison en bois et brique, partie de 1651-14, terrain 43 en front, 55 en arrière x profondeur irrégulière. The Montreal Loan and Mortgage Co., à Elizabeth Breadon, épouse de Wm. J. Common, $5,675 —129111.

Rue de la Montagne, No 287, maison en pierre et brique, partie de 1522.1 et 2, terrain 20.10 x 130.9. La succession E. M. Gibb à Joseph Mills, $10,850—129114.

Quartier Sainte Anne

Rue Bourgeois, Nos 291 et 293, maison en bois et brique, lot 174-3 et 4, terrain 20.11 x 87. Jean A. Desjardins à Wm Cooper, $1,800. —129108.

BUREAU D'HOCHELAGA

Quartier St Jean-Baptiste

Rue Lasalle, lot 6-26, terrain 24 x 69, vacant. Edouard Roy à Napoléon Valiquette. $700. — 65191.

Avenue Duluth, Nos 39 et 41, maison en brique, partie nord-est de 10-4, 5 et 6, terrain 24 x 72. Mme veuve Jos Michaud à Cléophas Desjardins, $2,275.—65201.

Rue Saint André, No 1105 et 1107, maison en brique, partie nord-ouest de 10-69, terrain 21 x 94. Thos W. Dewitt à Ollivia Bourdon, épouse de Ant. Charland. $1,400. — 65212.

Quartier Saint Denis

Rue St Louis, No 302, maison en brique, lot 208, terrain 57.91 pieds en superficie, Thomas Bourdon à Stephen Vallée, $2,200. — 65130.

Rue Drolet, Nos 680 à 682, maison en bois, lot 167-24, terrain irrégulier, de 2,954 pieds en superficie. Jean B. Desauteis à Wm Auguste Duckett, $2,500. — 65143.

Rue Saint Hubert, lot 7-748, terrain 25 x 95.6, vacant, H. V. Meredith à Délina Dépatie, $95.38. — 65146.

Rue St Denis, lot 196-91 et 209-6-2, terrain 25 x 127, vacant. Cléophas Charbonneau à David Ouimet, $1,200. — 65153.

Rue Huntley, lot 8-505, terrain 50 x 100, vacant, Henry V. Meredith à Henry Howison, $287.50. — 65157.

Rue Chambord, lot 330-87, terrain 24 x 70, vacant, Adolphe Duperrault à David Ouimet, $500. — 65194.

Rue St Hubert, lot 7-799, terrain 25 x 95, H. V. Meredith à Basilique Dépatie, $95.28. — 65167.

QUARTIER HOCHELAGA

Rue Chambly, lot 23-303, terrain 24 x 122, The Sun Life Assurance Co., à The Canadian Pacific Railway, $300 —65141.

Rues Duquette, Davidson et Darling, lots 30-92, 93, 94, 106, 107, 108, 122, 123, 124 et partie de 30-121, 139, 109 et partie de la partie non subdivisée de 30, terrains vacants, M. N. Delisle, ès-qual., à The Châteauguay and Northern Railway Co., $8,737. —65205.

QUARTIER ST-GABRIEL

Rue St Charles, Nos 225 à 231, maison en bois et brique, lot 2563, terrain 48 x 85, Apollinaire Breton à Adolphe Duperrault, $2,500. — 65165.

Rues Mullins, Nos 690 à 694 ; Roperry, Nos 120 à 124, et Grand Trone, Nos 477 à 483, maisons en bois et brique, lot 2675-7, 2698 et partie de 2697, terrains le 1er, 26 x 136 d'un côté, 1346 de l'autre ; le second 96 x 80 d'un côté, 88 de l'autre, Alfred Hénault dit Deschamps, sr., à Jos. Léon Charbonneau, $11,500. — 65208.

MILE-END

Avenue Mont-Royal, maison en bois à 3 étages, lot 159-7, terrain 20 x 80. Narcisse Gagnon à Zulme Lesage, $3,500. — 65131.

MONTREAL ANNEXE

Rue St Laurent, maison en bois, partie sud-est de 11-1132, terrain 25 x 84. Narcisse Briault à Ferdinand Hogue, $700 — 65127.

Rues Durocher et Bélanger, lot 32-1-85 et 86, 12-2-102 à 104, terrains les 2 premiers de 25 x 100 chacun et les 3 derniers de 25 x 80 chacun, vacants. L'Institut catholique Sourds-Muets à André J. H. St Denis, $2,500 — 65198.

STE CUNEGONDE

Rue Notre-Dame, Nos 3184 à 3194, maison en brique, lot 2387 et 2388, terrain 57.4 x 103.2, mesure française. Hercule Fauteux à G. N. Ducharme, $10,000 — 65206.

ST HENRI

Rue Annie, maison en brique, lot 1005 et 1006, terrain 56.4 x 88.3, mesure française. Adolphe Duperreault à Apollinaire Breton, $9,500 — 65158.

Avenue Marin, maisons en pierre et brique, lot 385-89 à 92, terrains 22.6 x 90 chacun. Antoine Lawrence à Isaïe Préfontaine, $17,500 — 65172.

Rue St Antoine, lot 941-320, terrain 235.6 x 250 ; superficie 58,875 pieds, vacant. A. E. Delorimier et autres à Robert Mackay, $17,662.50 — 65214.

WESTMOUNT

Avenue Western, partie sud de 248, terrain 123 x 100 vacant. Margaret Robertson à W. F. Borland, $7,380. — 65137.

Avenue Belmont, maisons en brique, lots 1434-188b, 189a et b, et 190a. Terrain 39 x 114 Edouard Riel à Thos. Evans, $7,200. — 65138.

Avenue Greene, Argyle, rue Montrose, maison en pierre et brique, partie de 375.15 et 16 ; lots 282, 139, 140, 141 ; 282.25, 26 et 27 ; terrains, les deux premiers, de 25 x 108, les trois suivants, 50 x 187.6 chacun et les trois derniers, 50 x 156 chacun. Le shérif de Montréal à la succession Jos. Masson, $4,600 —65155.

Rue Sherbrooke, maison en pierre et brique, lot 375-170, terrain 26 x 109.10 d'un côté et 114.10 de l'autre, superficie 2,920 pieds. Mme James E. A. Holdens à James Clement Holden, $9,100 — 65187.

Avenue Grosvenor. La moitié sud-est de 219-105, terrain 50 x 111 vacant. The Westmount Land Co. à Winfield M. Perrin, $832.50. — 65188.

Rue Stayner, lot 384.51, terrain 26 x 120. Samuel Gamble à Elizabeth Gamble, $1. — 65196.

NOUVELLES D'OTTAWA

Organisation d'un fonds de secours

Ottawa, 22 — Le maire Bingham a commencé hier à organiser un fonds de secours pour les Indiens, en souscrivant lui-même la somme de $100.

Le projet du maire a été bien accueilli. Hier, à une assemblée des directeurs de la banque d'Ottawa, il a été voté $500 pour le fonds de secours en outre d'une somme de $200 offerte par chacun des directeurs personnellement.

—La convention interprovinciale de la Y. M. C. A., de Québec et d'Ontario, s'est ouverte hier après-midi, à deux heures, dans les salles de l'association. Après l'adoption du rapport annuel, les délégués ont été invités à prendre part à un banquet.

—Il est tombé ici quatre pouces de neige la nuit dernière et il en est tombé autant aujourd'hui.

Les trains de l'ouest sont en retard ; mais jusqu'ici, les trains locaux n'ont éprouvé aucun retard et le service des tramways électriques d'Ottawa et de Hull n'a pas été interrompu.

—Le maire Bingham a constaté que pendant les dernières vingt-quatre heures, la population d'Ottawa a dépensé 8,757,000 gallons d'eau, soit une moyenne de 170 gallons par tête.

—Les cinquante employés du Pacifique à la jonction de Pontiac, qui, depuis quatre ou cinq mois, n'avaient pas reçu un sou en récompense de leur travail, ont été agréablement surpris hier de recevoir tous leurs arrérages.

IL A SEIZE FEMMES

La manie du mariage

Sherman, Texas, 22—Thomas Rowe a été condamné hier à quatre ans de prison, pour avoir disposé d'une propriété hypothéquée. Peu après que la sentence eut été prononcée, il a dit à un journaliste qu'il avait épousé seize femmes et que bien q

EMPLOI DEMANDE

BLANCHISSEUSE—On trouvera une bonne blanchisseuse au No 1228 rue St-Jacques. 67—1

BOULANGER—Un boulanger compétent demande place. S'adresser Adélard Jubinville, Egypte, Qué. 67—3

COMMIS—Un jeune homme de vingt ans demande place dans une manufacture de chaussures comme commis, storeman, agent ou employé quelconque; salaire modéré. Ecrire L. E. P., LA PRESSE. 64—6

HOMME—Un homme ayant plusieurs années d'expérience dans le commerce des meubles, des épiceries et le commerce en général, demande place comme premier employé, ou gérant ou comme associé actif. S'adresser F. S., bureau de LA PRESSE. 67—2

LAVAGE—On demande des lavages de famille. S'adresser 268 rue St Denis. 66—2

ON DEMANDE des lavages et repassages ainsi que collets et chemises, au No 162 rue St-Maurice. 67—1

TAILLEUR—Un tailleur diplômé demande emploi. S'adresser Dr G. Desrosiers, St-Félix de Valois, Qué. 66—3

WAITER—Un jeune homme demande place comme waiter. S'adresser Willie Caron, waiter en chef de l'hôtel Richelieu, No 82 av. Hôtel de Ville. 65—3

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE—Une servante pouvant fournir des références, trouvera de l'emploi au No 257 rue St Hubert. 67—2

ON DEMANDE un garçon de 15 à 16 ans, 145A rue St Laurent. 67—1

ON DEMANDE un bon "Trimmer" de lisses de chaussures sur la machine Buzzell, chez Z. Lapierre & Fils, 234 rue St-Paul. 67—2

ON DEMANDE à 19 avenue Laval, une servante recommandée. Pas de lavage ni de soin d'enfants. S'adresser dans la matinée ou le soir. 67—1

ON DEMANDE une cuisinière, 144 Berri. Références exigées, bons gages. 67—1

ON DEMANDE un barbier, au No 1014 rue Ontario. 67—1

ON DEMANDE au No 327 rue St Denis, une femme de chambre ayant aussi le soin des enfants. Bonnes références. Pressé. 67—1

ON DEMANDE un bon opérateur sur les machines Lockstitch et Goodycar, 443 rue Jacques-Cartier. 67—1

ON DEMANDE une jeune fille de 15 à 16 ans pour aider au ménage. S'adresser 56 rue Barré. 67—1

ON DEMANDE un bon barbier au No 1280 rue de Montigny. 67—1

ON DEMANDE une servante générale; bons gages à une servante accomplie. Se présenter au No 9 avenue Souvenir, partant de l'avenue Fabre, près de l'hôpital Western. 67—2

ON DEMANDE un jeune homme instruit, actif et bon vendeur comme associé pour un commerce bien établi et payant, gros salaire garanti. Capital requis $4,000. S'adresser ce soir ou demain à J. P. Laroque, 871 rue Albert, St Henri. 67—1

ON DEMANDE des garçons parlant les deux langues, pour répondre aux cloches, à l'hôtel Richelieu. 67—1

ON DEMANDE des barbiers au No 59 rue Centre, Pointe St-Charles. 67—1

ON DEMANDE un barbier, garçon préféré, au No 458 St-Jacques. Emploi permanent. 67—1

ON DEMANDE un barbier, 1243 rue Ste Catherine. 67—1

ON DEMANDE un trimeur et un setteur de tisse, et des monteurs dans la cheville, pour les chaussures. Ed. Parent, Terrebonne. 67—1

ON DEMANDE quatre agents d'assurance pour le département d'épargne du Sun Assurance sur la vie, un homme énergique peut faire un bon salaire avec l'aide de l'assistant surintendant. Conditions libérales pour les agents, assurance depuis 1 à 70 ans. S'adresser demain entre 9 et 10 heures a. m., au No 193 rue Craig. Jos. Gauvreau, asst.-surint. 67—1

ON DEMANDE des filles pour coudre dans les pantalons. Se présenter entre 5 et 8 heures p. m., No 193 rue Wolfe. 67—1

ON DEMANDE un barbier de première classe sachant parler anglais, pour le samedi s'adresser a Jansen Bros., 211 rue Bleury. 67—1

ON DEMANDE des filles de moulin expérimentées, une qui sait poinçonner les œillets, pour travailler dans les chaussures. S'adresser 425 et 425 rue Jacques-Cartier. 67—1

ON DEMANDE au No 1515 rue Ontario, une servante générale et bonne d'enfants. Bonnes références exigées; sans lavage. 67—2

ON DEMANDE une servante au No 107 rue St Christophe. 67—2

ON DEMANDE un apprenti boulanger, un qui a un peu d'expérience, au No 260 rue St-Cas Borromée. 67—1

ON DEMANDE une cuisinière de première classe. Inutile de se présenter si on n'est pas compétente. Hauts gages seront payes. S'adresser M. H. S. Holt, 207 rue Stanley, avant 10 heures a.m., et après 5 heures p.m. 67—2

ON DEMANDE des filles pour faire des chemises sur machine à pouvoir. Inutile de se présenter sans expérience. Aussi, une tourneuse. Montreal Suspenders Co., 568 St Paul. 67—2

ON DEMANDE 30 charretiers pour charroyer de la glace. S'adresser No 42 rue Condé, Pointe St-Charles. 67—1

ON DEMANDE des agents des deux sexes, salaire ou commission, 1094 St-André. 67—1

ON DEMANDE deux agents (jeunes filles) pour vendre des ouvrages de fantaisie. S'adresser l'après-midi - 178 Droiet. 66—3

ON DEMANDE un bon "triseur". Z. Lapierre et Fils, 294 rue St Paul. 66—3

ON DEMANDE des tailleurs pour apprendre le système de coupe perfectionné "Rapid System." Pour toutes correspondances, s'adresser à M. J. Dumoulin, chez Boisseau Frères, Montréal. 64-6

ON DEMANDE un associé avec $3,000 pour commerce payant. Si vous désirez vendre ou échanger votre propriété ou votre commerce, adressez-vous immédiatement à O. Jutras, No 234 rue St-Christophe. 66—2

ON DEMANDE une jeune fille pour prendre soin d'un enfant et aider à la maison, elle devra coucher chez elle. S'adresser 291 DeLorimier. 66—3

ON DEMANDE une servante. S'adresser C. Beaupré, 311 rue Ste-Catherine. 66-2

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE une servante avec références, pas de cuisine, pas d'enfant. S'adresser au No 1895 rue Ste-Catherine, après 11 hrs a.m. 66—3

ON DEMANDE une apprentie modiste au No 49 rue Droiet. 67—2

ON DEMANDE un bon cuisinier à l'hôtel Laval, coin Ste Catherine et Sanguinet. 67—1

CHAMBRES A LOUER

A LOUER, une splendide chambre pour un couple marié ou pour messieurs, avec pension de première classe. Prix modéré. S'adresser 140 rue Berri. 62—6

CHAMBRE—A louer, jolie grande chambre meublée, prix modéré. S'adresser 128 St-Denis. 66—6

CHAMBRE ET PENSION—Chambre meublée avec pension $2.50 pour hommes et $2.00 pour filles. No 8½ rue Dumaruis, continuation de l'avenue Hôtel de Ville. 66-3

CHAMBRES — On trouvera au No 331 rue Dorchester, trois grandes chambres doubles meublées, dans une famille privée; possession immédiate. 60—n

MAISONS A LOUER

A LOUER—Au centre, logements de 3 et 8 appartements, une grande boutique; bonnes conditions. S'adresser 179 rue St-Dominique. 67—6

A LOUER—Epicerie avec logement, coin des rues Ontario et St Hubert. M. de Bellefeuille, 30 rue St Jacques. 67—2

A LOUER—Bon poste pour une pharmacie, coin A. des rues Barlevoix et Lafontaine. S'adresser Chs. Langlois & Cie, 241 rue St Paul. 56—12

A VENDRE

A VENDRE—Plusieurs pianos carrés, prix variant de $25 à $50 payable $2 par mois. Nous nous engageons à reprendre ces instruments dans deux ans et à remettre le montant payé pour l'appliquer sur des instruments plus dispendieux. C. W. Lindsay, 2366 rue Ste-Catherine, près de la rue Peel. 67—1

A VENDRE—Un étal de boucher, bonne clientèle avec boutique pour fabriquer le boudin et la saucisse. S'adresser 3160 rue Notre-Dame. 67—6

A VENDRE—Un magasin de fruits et cigares avec salle à manger et salon aux huitres, situé coin des rues Craig et St Laurent, No 506 rue Craig. 67—2

A VENDRE—Préparation "Common Sense" pour faire disparaître les cognerelles, les punaises et les rats, en boites de 25c. 50c, et $1.00. Nous rembourserons votre argent si elle ne nettoie pas votre maison. 71 rue St Laurent, marchand de tabac. 67—6

A VENDRE—Deux magnifiques robes de carrioles en "Musk Ox." S'adresser 694 rue St Laurent. 67—2

A VENDRE—Une carriole de famille et un sleigh "cutter" en parfaite condition. S'adresser chez Berard & Major, 1945 Ste Catherine. 67-2

A VENDRE—5,000 pommiers greffés, de différente variété, à vendre à très bas prix. S'adresser a Gervais & Frere, Laurenceville, Que. 67-1

A VENDRE—Une ronde de boulanger, ainsi que chariots, chevaux et tous les ustensiles de la boutique. S'adresser 246 rue des Seigneurs. 67-2

A VENDRE—Une bonne ronde de lait. S'adresser 369 rue Maisonneuve. 67—2

A VENDRE—Un bon cheval, bon marché, le propriétaire n'en ayant pas besoin cet hiver. Aussi un sleigh pour épicier. Aucune offre raisonnable ne sera refusée. 535 rue Droiet. 67—2

A VENDRE—Fixtures pour épiceries, comptoirs, tablettes. S'adresser au No 230 rue Notre-Dame. 67—3

A VENDRE—Magasin de fruits et sucreries, No 62 rue Bonsecours. 67—2

A VENDRE — Deux magnifiques pianos carrés Chickering & Fils, $150 et $200 chacun, payable $3.00 par mois, escompte accordé à ceux qui paient comptant. Ces instruments sont garantis sous tous rapports; aussi autres pianos a bon marché, chez C. W. Lindsay, 2366 rue Ste Catherine, près de la rue Peel. 67—1

A VENDRE ou à échanger, rue Université, une très belle maison formant un coin, 11 chambres, en parfait ordre. La maison est exempte d'hypothèque; ou on échangerait pour lots vacants et du comptant. Une occasion rare. Pour détails, voyez A. E. Lewis, 180 rue St Jacques. 65—4

A VENDRE—574 rue Sherbrooke, 12 chambres, en parfait ordre partout. On vendra a un prix très raisonnable; petit paiement comptant, la balance a 4½ pour cent ou on prendrait du comptant et des lots ou le tout en lots; pour permis de visiter et le prix voir A. E. Lewis, 180 rue St Jacques. 65—4

A VENDRE—No 318 rue Prince-Arthur, angle de la rue Shuter, une belle maison convenable pour une grosse famille; cuisine a rallonge et écurie. On louerait avec le privilege d'acheter ou échangerait pour une maison plus petite et de l'argent comptant. Pour permis de visiter et le prix, voir A. E. Lewis, 180 rue St-Jacques. 65—4

A VENDRE—Bois pour allumer le poêle, $1.50 le voyage; érable et merisier coupés, $1.75; rognures de moulin $1.25; chez J. Dansereau & Cie, 626 Dorchester. Tel. 2425. 88—n

A VENDRE à bon marché, ou à échanger pour une autre propriété, 6 lots à bâtir, au Parc Laval (Back River). Aucune offre raisonnable refusée. S'adresser 48 Smith, 309 avenue Greene, Westmount. 64—5

A VENDRE, $1 le voyage, bois sec de moulin, scié, livré à domicile chez G. Vallancourt, 374 rue Beaudry. Tel. des Marchands 231. 16-n

A VENDRE pour cause de maladie, le plus beau restaurant licencié de la localité. S'adresser au No 2294 rue Notre-Dame. 66—3

A VENDRE—Un sleigh (crachoir) en bon ordre. Courville et Madore, 550 rue Amherst. 66—3

A VENDRE—Une épicerie licenciée, meilleure place d'affaires de la rue Ste-Catherine Est, bonne clientèle au comptant; le propriétaire se retirant d'affaires vendra avantageusement. S'adresser au No 40 avenue DeLorimier. 65—3

A VENDRE—Pour tout le monde—Bois pour allumer le poêle, etc., $2, érable coupé, $2.50, blocs de moulins, longueur du poêle, $1.50; blocs d'épinette, $1.75 le voyage, livré dans une partie quelconque de la ville. J. C. Macdiarmid, Carré Richmond. Téléphone 8353. 168—n

A VENDRE

A VENDRE—Immédiatement, pour cause de départ, bonne maison en bois, 2 étages, 4 logements, evaluée a $1000. Conditions $300 comptant, la balance $8.0 sur hypotheque. S'adresser par lettre à F. K., LA PRESSE. 67—1

A VENDRE—Piano droit en bon ordre, toutes les octaves, tapis et tabouret $65 comptant, aussi meubles, No 321 avenue Hôtel-de-Ville. 62—2

A VENDRE—1 engin, force 200 chevaux-vapeur, 4 chaudières, force 220 chevaux-vapeur. 1 scie circulaire avec cadre, 1 machine pour blanchir les deux côtés (double Edger), 1 machine à rescier, 1 petite machine à raboter (planer). Aussi une quantité d'arbres de couche et courroies. S'adresser à J. C. Macdiarmid, carré Richmond. 42-n

A VENDRE—Un stock d'épicerie de première classe situe coin des rues Sanguinet et De Montigny. S'adresser Chs. Langlois, 241 rue St-Paul. 56—12

A VENDRE—Un cheval de première classe, robes de sleigh en bœuf musqué, harnais et cra-choire: le tout en bon ordre. On vendra au gré de l'acheteur. Pour détails, se présenter au No 29 rue Dalhousie. T. Monaghan. 63—6

A VENDRE—Une boutique de barbier avec magasin, bonne localité et bonne clientèle, cause de vente maladie. S'adresser par lettre à J. C. B., boite de poste 946. 63—6

A VENDRE — Epiceries, dans la partie ouest, aussi hôtels, restaurants et tout autre genre de commerce. L. Harris, 16 rue St Jacques; le soir, 429 rue St Laurent. 62—6

HOTEL A VENDRE OU A LOUER—A Laprairie, l'Hôtel Montréal, le meilleur et le plus spacieux dans la localité, contient 44 appartements; magnifique cour et dépendances—une place d'argent. S'adresser sur les lieux a A. A. Roberge, N. P. 51—n

RUE BISHOP ET CRESCENT—Je puis vous vendre une résidence de choix près de la rue Sherbrooke, sur l'une ou l'autre de ces rues à excellent bon marché. A. E. Lewis, 180 rue St Jacques. 65—4

VENTE D'EPICERIES. Grande vente sans réserve au coin des rues Mc Gord et Basin, samedi le 23 janvier a 10 heures a. m. et continuera la semaine prochaine. Cette vente comprend un stock d'epiceries, etc., aussi chevaux et voitures. 67—1

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE—$2,800—Maison neuve en brique a côté, Nos 235, 235, 237 rue Fullum, 3 logements $500 comptant, balance en 10 ans. S'adresser a S. D. Vallieres, 694 St Antoine. 67—2

A VENDRE—Beau cottage à deux étages, façade en pierre, comprenant 13 appartements chauffés à l'eau chaude, bonne écurie; conditions faciles. S'adresser 260 rue Désire Hochelaga. 67—3

A VENDRE OU A ECHANGER—Maisons, restaurants licenciés, épicerie, boulangerie, ronde de biscuit, magasin de chaussure, etc. Si vous voulez faire des bons marchés, adressez-vous à O. Jutras, 234 rue St-Christophe. 66—2

A VENDRE—Une bonne terre, 100 acres, bonnes bâtisses, 30 acres en culture, prix $350. Une maison de pension, 14 chambres meublées, 8 pensionnaires, $250. Une coupe de bois pour faire 2000 cordes de bois franc, a Laprairie. S'adresser à Ouvr. Chaput & Cie, No 16 rue St Jacques, chambres 15, 16, 17. 22—n

PROPRIETE A VENDRE—Hôtel Brodeur, Varennes, 30 chambres meublées—Accommodations modernes — Communications faciles avec Montréal, "Steamboats", chars a vapeur et chars électriques du Bout de l'Ile, conditions faciles. S'adresser à Dame H. Brodeur, 385 rue St-Denis, Montréal. 58—12

PERDU

PERDU—Hier soir, un manchon en castor, à partir de la gare Windsor en prenant les chars de la rue Ste Catherine jusqu'à la rue Amherst. Récompense 25$ Amherst. 67—6

PERDU—Mardi, entre Maisonneuve et la rue St Christophe, une bottine avec patin. Récompense sera donnée, 196 St Christophe. 67—1

PERDU—Jeudi dernier, dans l'église St-Jacques, un collet en mouton de Perse noir. Récompense promise en retour au No 252 rue Ste-Elizabeth. Quiconque sera vu avec sera poursuivi. 67—3

PERDU—Mardi, le 12 du courant, une petite chienne (Coille) blanche et couleur de sable. La personne qui la ramènera au No 7 Place d'Israel partant de l'avenue Delorimier, sera récompensée. 67—3

DIVERS

AGENT à prêter sur hypothèques ou toute autre garantie. Oswald Chaput & Cie, 16 rue St-Jacques, chambres 15, 16, 17. 59—n

ON DEMANDE à acheter des reçus de dépôts de la Banque du Peuple. S'adresser à Osw. Chaput et Cie, No 16 rue St Jacques, chambres 15, 16 et 17. 62—n

ON DEMANDE un associé avec un capital de $1500 à $2000, pour le commerce de provisions. Commerce établi et bonnes connections. Ecrire à F. B., LA PRESSE. 67—1

TROUVÉ—Sur la rivière St Pierre, en face de la teinturerie Holland, à Verdun, une chaloupe grise a été retirée des glaces. Le propriétaire pourra la réclamer en s'adressant à François Corrigan 155 rue Holland. 67—1

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT
Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une specialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye.
MARION & MARION, EXPERTS,
No. 185 rue St. Jacques, Montréal.

F. CHARLES LABERGE, I. C.
INGENIEUR CIVIL ET EXPERT,
30 rue St-Jean. Tél. 1119.
Chemins de fer, Ponts, Canaux, Egouts, Distribution d'eau, etc. BREVETS D'INVENTION préparés pour le Canada et l'étranger.
Assistance dans les procès en contrefaçon.

"PRIEZ POUR CEUX QUI LE PERSECUTENT"

Les Canadiens-Français du Manitoba combattent pour la plus sainte des causes

ELOQUENTS DISCOURS DE Mgr LANGEVIN

Nous ouvrirons la porte à toutes les capitulations et à tous les abaissements

Ce que demandent les catholiques

"La Presse" a parlé, hier, du service funèbre chanté à Boucherville, pour le repos de l'âme de Mgr Fabre, annonçant en même temps que les paroissiens de Boucherville ont présenté une bourse de $150 à Mgr Langevin pour le soutien des écoles catholiques du Manitoba. Cette présentation a été l'occasion d'une manifestation dont nous nous faisons un devoir de raconter brièvement les détails:

Après l'absoute, donnée par Mgr l'archevêque, M. le curé a prié Sa Grandeur de bien vouloir se rendre au désir des paroissiens anxieux d'entendre celui qui, en ce moment, soulève autour de son nom, une tempête de récriminations, etc.

Monseigneur est revenu de nouveau au chœur, a pris place sur un fauteuil. M. le curé lui a présenté ses paroissiens, à peu près, dans les termes suivants:

"Monseigneur, — La paroisse de Boucherville, fidèle à ses traditions quasi deux fois séculaires qui l'attachent aux œuvres des missions, est heureuse de vous souhaiter la bienvenue et de saluer en vous le digne successeur du vénéré Mgr Taché, — notre père et notre fidèle ami. Nous profitons de la circonstance pour vous offrir nos plus sincères sympathies dans les difficultés malheureuses qui entravent l'action de votre ministère au sein de votre immense diocèse. Mais l'aumône du cœur ne nous suffit pas, et nous tenons à collaborer, dans la mesure de nos forces à l'œuvre immense que vous entreprenez de restaurer et de maintenir vos écoles catholiques. L'offrande que nous vous présentons n'est pas très considérable, mais vous voudrez bien considérer le cœur qui donne, et bénir d'une manière spéciale les enfants de nos écoles qui ont ouvert la souscription présente et sont heureux de remettre entre vos mains le fruit de leurs modestes épargnes, en faveur de leurs petits frères du Manitoba".

Mgr Langevin s'est dit heureux de venir rendre ainsi hommage à Mgr Fabre, qui dans sa dernière maladie lui a donné des marques de sa bonté, de sa sympathie sur la question des écoles.

Dans sa réponse, il a touché la question des écoles qui agite en ce moment les esprits, éliminant complètement toute insinuation politique quelconque, pour s'en tenir aux justes revendications qu'il réclame en vertu de son titre de Canadien-français et d'évêque catholique.

Monseigneur a félicité les citoyens de Boucherville de rester fidèles à leurs vieilles traditions, surtout lorsque ces traditions portent le cachet du patriotisme et de la religion. Il a ajouté que lui, successeur de Mgr Taché, se fait un bonheur et un devoir de venir à Boucherville continuer ces traditions et les resserrer encore davantage, si possible.

"Je vous remercie cordialement de l'offrande que vous me faites remettre par l'entremise de votre digne pasteur et ma joie est grande de rencontrer dans cette belle province de Québec, si patriotique, si canadienne et si catholique, l'encouragement dont j'ai besoin dans les circonstances difficiles où je me trouve.

"Vous appartenez tous à cette nation à l'esprit large et généreux, qui, dans le Bas-Canada, marche la main dans la main, à côté de la minorité protestante et lui laisse ses coudées franches pour diriger et administrer son système scolaire.

"Ce que nous demandons là-bas, n'est rien de plus que la faculté que vous accordez ici à chaque nationalité, à chaque religion, de contrôler l'éducation de leurs enfants et de la diriger selon les vues de leur conscience. Et cependant, on nous a privés de nos droits de catholique, on veut renverser nos écoles, on veut détruire notre nationalité, malgré les appels réitérés à l'esprit de justice qui doit présider dans les rapports sociaux.

"J'aime à croire que, au milieu de ces persécutions, vous ne nous abandonnerez pas, vous, nos frères de la province de Québec; que vous ne nous laisserez pas seuls à lutter contre des ennemis puissants, surtout lorsque vous savez que nous combattons pour la plus sainte des causes.

"Si nous disparaissions comme Canadiens-français des plaines de l'Ouest, le mal ne serait pas très grand, parce que nous sommes la minorité, le très petit nombre; mais en cédant ainsi devant l'envahisseur, nous ouvrons la porte à toutes les capitulations et à tous les abaissements. Du reste, pourquoi n'aurions-nous pas le droit de vivre en toute liberté dans ce pays de l'Ouest que nos missionnaires et nos pionniers ont ouvert à la civilisation, qu'ils ont pacifié et conquis au prix de leurs sueurs et de leur sang."

En terminant, Mgr bénit la paroisse et surtout les enfants, recommandant aux parents de bien les élever, de leur donner une éducation solide et chrétienne etc.

Mgr Langevin s'est ensuite rendu au couvent. Il y a eu présentation d'une adresse admirablement lue et très bien rédigée. Mgr a remercié les enfants de l'initiative qu'ils ont prise d'ouvrir une souscription en faveur de ses enfants du Manitoba. Il a ajouté qu'il parlerait à ses petites Canadiennes de l'Ouest des bonnes amies qu'elles possèdent dans la province de Québec. Il les a félicitées de parler si correctement cette belle langue française que l'on menace de faire disparaître dans son diocèse. Il les a engagées ensuite à prier la sœur Bourgeois, qui se dévoua à l'enseignement et fonda cette communauté de saintes filles qui continuent aujourd'hui à travailler sur ses siècles l'œuvre de leur fondatrice.

"Priez, a-t-il dit, pour l'archevêque du Manitoba afin que, plein de confiance dans le secours d'en haut, il ne se laisse jamais abattre par l'adversité ou décourager dans la lutte qui ne fait que commencer. Quoi qu'on dise ou qu'on écrive, il n'a d'amertume contre personne, mais il se contente de prier pour ceux qui lui font du bien et pour ceux aussi qui le persécutent."

EN "ICE BOATS" SUR LE LAC ST-LOUIS

Aventure d'une dizaine de sports

Mercredi après-midi, une dizaine de "sports", de Valleyfield, s'embarquaient à bord de deux "ice boats" pour faire un tour sur le lac. La glace était belle et il faisait une bonne brise, aussi se décidèrent-ils à faire une longue course. Tout alla bien jusqu'en haut de l'île aux Grenadiers, vulgairement appelée "Ile à Gueurnayer", lorsque l'un des "ice boats" alla donner dans une crevasse que l'on avait aperçue trop tard pour l'éviter et se brisa. Ceux qui montaient le bateau brisé crurent qu'ils pourraient s'en revenir avec l'autre bateau, mais le vent étant tombé c'est à peine si ce dernier pouvait se mouvoir avec son propre équipage.

On était alors à une distance de 15 milles de la ville et la traînante arrivait. On dut se résoudre à revenir à pied sur la glace vive. Craignant à tout instant de tomber dans quelques marres que les ténèbres ne leur permettaient pas de distinguer, les naufragés firent plusieurs détours qui allongèrent d'autant leur route. Ils atteignirent enfin la ville vers les neuf heures. La plupart d'entre eux, peu habitués à faire d'aussi longues marches, étaient exténués de fatigue. Il ne serait pas sûr, paraît-il, d'aller leur demander d'aller à St-Anicet en "ice boat" d'ici à quelques jours.

LA PROTECTION DES ANIMAUX

L'assemblée annuelle des membres de la société protectrice des animaux a eu lieu hier dans les bureaux de M. George Durnford, "Molson's Bank Chambers", sous la présidence de M. Charles Alexandre. Etaient présents: MM. H. J. Joseph, J. P. Cleghorn, T. Hagar, G. R. Hooper, J. H. Stearns, F. Wolferstan Thomas, R. R. Grindley, H. Stikeman, James Torrance, W. S. Murray, le Rév. Ellegood, le lieut. colonel Henshaw, J. Ph. Scott, R. Davidson, A. G. Ross, G. Durnford et autres.

Le rapport annuel a été lu et adopté à l'unanimité. Les devoirs des inspecteurs sont devenus tellement onéreux, que l'on a dû leur adjoindre un collègue. Le résultat de l'ouvrage de ces derniers est des plus satisfaisants. On a constaté avec plaisir que pendant l'année écoulée, il ne s'était pas présenté de cas d'une nature bien grave. On a passé une résolution remerciant la police et les membres de la brigade du feu qui ont rendu de grands services à la société chaque fois que l'on a eu besoin de leurs services. Les souscripteurs ont augmenté de 200 qu'ils étaient en 1895, à 308 à la fin de 1896, et le nombre de condamnations a été de 214; 684 personnes ont reçu des avis, et 46 animaux ont été abattus. Le révérend Ellegood propose, secondé par M. J. P. Scott, un vote de remerciements au président et autres officiers de l'association. Ces derniers ont tous été réélus. Les noms suivants ont été ajoutés au comité de régie: MM. J. H. Blumenthal, Randall Davidson, W. Dawson, J. T. Hagar, J. H. Stearns, et F. Houghton.

—Une nouveauté dans les pianos "Pratte" qui viennent d'arriver aux salles de pianos Pratte, rue Notre-Dame, est un style "Sheraton," en bois satiné, en érable et en noyer. Ces instruments contiennent les deux dernières améliorations brevetées récemment par M. Antoine Pratte, et les personnes de goût raffiné ne devraient pas manquer d'aller les examiner, vu qu'il n'en reste qu'un seul de chaque sorte de bois.

LE DIVORCE CHIMAY - WARD

Le commencement du procès

Le roi des Belges et la princesse

Charleroi, 22—Une foule énorme se pressait dans la salle du tribunal avant le commencement du procès en divorce intenté par le prince de Caraman Chimay à sa femme, Clara Ward, de Détroit. On y remarquait nombre de correspondants de journaux de Paris, de Berlin et de Bruxelles. Le prince de Chimay est présent à l'audience, en compagnie de son cousin, le prince Joseph. Dès le début, le procureur du roi demande que les débats aient lieu à huis clos, non pas qu'il craigne de scandaliser le public par les détails de ce procès qui a déjà causé tant de scandale; mais, pour l'ordre public, il demande que les représentants de journaux et le public en général soient exclus de la salle. Le juge a fait droit à la demande du procureur.

L'avocat du prince prend la parole et demande au tribunal de prononcer le divorce en faveur du prince sur les aveux mêmes de la princesse. Il demande aussi que la princesse ait le droit de voir ses enfants une heure par mois, mais elle devra leur payer une redevance annuelle de 75,000 francs. Le demandeur, ajoute l'avocat, est prêt à produire des témoins pour déposer qu'il existe vingt-deux cas qui justifient amplement les poursuites intentées contre la princesse. L'avocat a ensuite donné lecture de lettres écrites par la princesse à son mari, dans lesquelles elle offrait de se retirer, pendant cinq ans, dans un couvent de carmélites et, ainsi purifiée, de reprendre la vie domestique. Le prince a répondu de Paris qu'il se rendait à Chimay et qu'il ne voulait pas voir l'avocat de la princesse.

Le lendemain même, la princesse a dîné au café concert des Ambassadeurs avec Rigo, en compagnie d'un homme et d'une femme. La princesse a fait une scène à cette femme.

Pour l'honneur des enfants, continue l'avocat, le prince espère que le tribunal n'exigera pas la déposition des témoins, attendu que le bruit causé par le scandale et l'attitude de la princesse depuis le commencement des poursuites prouvent suffisamment le point capital de l'accusation: la fuite de la princesse avec Rigo. En terminant, l'avocat rappelle que, dès le 10 août 1895, le "Gil Blas", de Paris, a publié, sous le titre: "Les escapades d'une princesse à Paris", un article dans lequel ce journal désignait clairement la princesse de Chimay.

Mtre Allain, le défenseur de la princesse, ne nie pas le fait principal, mais il prétend que toutes les accusations secondaires, portées contre sa cliente, sont fausses ou exagérées.

Le défenseur a ensuite essayé de disculper la princesse du reproche qu'on lui a fait d'être une mauvaise mère, il a affirmé que s'il fallait rechercher les causes de l'amour excentrique dans lequel a sombré son honneur, on pourrait les trouver dans la faiblesse de son mari qu'elle aimait et qu'elle aime encore. Maître Allain engage le tribunal à ne pas se laisser influencer par "l'accusation atroce que la princesse avait abandonné ses enfants sans regret."

L'avocat du prince a fait remarquer que la défense de la princesse se bornait à des circonstances atténuantes; il a aussi rappelé que la princesse, pour éviter les poursuites intentées par son mari, lui a envoyé, par l'intermédiaire de son domestique, une note formelle dans laquelle elle déclarait que toute communication devait cesser entre eux. L'avocat du prince a ajouté: "Et aujourd'hui elle ose reprocher à son mari de l'avoir abandonnée."

L'avocat du prince s'écrie: "Toute l'Europe rirait si le tribunal exigeait la déposition des témoins dans cette affaire."

Le tribunal rendra son jugement dans quinze jours; mais, de l'avis général, le tribunal prononcera, en faveur du prince, le divorce absolu, sans entendre aucune déposition de témoins.

Londres, 22—Le correspondant bruxellois de la "Central News Agency," envoie un compte rendu des plaidoiries; il dit que l'avocat du prince a porté à la connaissance du tribunal plusieurs faits qui prouvent que la princesse s'est mal conduite avec plusieurs personnes, en particulier avec Rigo.

Cannes, 22—La nouvelle, récemment publiée, d'une perquisition faite par la police de Budapest dans les appartements de la princesse de Chimay—perquisition qui a amené la découverte d'un paquet de lettres écrites par un personnage royal—a causé une profonde sensation dans les entourages des cours en Europe.

A cette époque, on ne se gêna pas pour affirmer que le personnage en question était Léopold II, roi des Belges. Dans une entrevue à ce sujet, un officier de haut grade dans l'armée belge, a donné d'intéressants détails sur certaines aventures de la princesse de Chimay avec le roi à Bruxelles.

"La princesse a dit à cet officier, fut l'objet des attentions du roi dès qu'elle parut à Bruxelles. Il a demandé une entrevue particulière qui eut lieu au château de Laeken, aux portes de Bruxelles. Dans cette entrevue, de l'aveu même de la princesse, le roi l'aurait traitée absolument comme le sultan traite une odalisque. La princesse était fière de raconter partout son aventure. D'autres entrevues eurent lieu encore au même château et toujours dans l'après-midi.

"On affirme que le roi, à un garden party donné à Laeken, a négligé les invités et les dames de haut rang, même les ambassadeurs, pour rechercher la société de la princesse et il a eu un long entretien avec elle. A un autre garden party la princesse est restée seule sur une marche du grand escalier conduisant aux serres. Tout le monde avait les regards fixés sur elle. Les invités, qui se trouvaient près d'elle, lui ont jeté un regard de mépris.

"La princesse était fort embarrassée et ne savait comment sortir de ce mauvais pas. Un officier vint à passer. Elle l'arrêta et le pria de lui offrir le bras pour l'accompagner jusqu'à une place où elle serait moins en vue. Mais la princesse était tellement l'objet de la réprobation universelle à cause de sa conduite avec le roi que l'officier refusa de lui rendre ce service. Il lui répondit sèchement: "Madame, je ne suis pas de semaine." Cette phrase signifiait, en langue militaire, que l'officier n'étant pas de service en ce moment, il lui était permis de refuser de lui offrir le bras."

LA QUESTION TURQUE

L'attitude des puissances européennes

Londres, 22—Le gouvernement a publié un livre bleu contenant la correspondance officielle au sujet des réformes projetées en Turquie. La correspondance montre que le 23 septembre dernier, lord Salisbury proposa que les puissances prissent des mesures pour faire adopter leurs plans et qu'au cas où l'une des puissances ne consentirait pas à prendre part aux mesures coercitives elle ne s'opposerait pas à l'action des autres. L'Autriche donna son consentement à cette proposition sans condition, l'Allemagne le donna plus tard, mais à condition que toute action des puissances contre la Turquie fut unanime et que de plus l'intégrité de l'Empire Ottoman fut maintenu. L'Italie donna son consentement absolu au projet, mais la Russie s'opposa à tout plan qui devait être mis en opération par la force. En faisant cette objection, M. Shiskine déclara alors que la coercition repugnait au tsar. Lord Salisbury répondit qu'il était inutile de faire de nouvelles représentations à la Porte au sujet des réformes à faire à moins d'être prêt à les faire mettre en vigueur. Le 24 novembre M. Shiskine écrivit à Lord Salisbury disant que le tsar avait consenti à considérer la question de coercition si le sultan se montrait récalcitrant et si les autres puissances étaient toutes en faveur de la coercition. Vers la fin de décembre, la France donna un consentement semblable aux mesures de coercition et les gouvernements de Russie, d'Autriche et d'Italie réaffirmèrent leur adhésion à ce plan d'action.

Tous les journaux publient aujourd'hui des commentaires au sujet de la correspondance contenue dans le livre bleu. Les organes libéraux, avec les journaux conservateurs rendent hommage à lord Salisbury, pour le grand triomphe diplomatique qu'il a remporté en induisant les puissances à prendre une attitude ferme sur la question turque.

DECES D'UN CARDINAL

Rome, 22—Le cardinal Angelo Bianchi, évêque de Palestrina, est décédé. Il était né en Italie en 1817 et avait été créé cardinal en 1882.

MODES

Chapeaux, riches capotes et toquets, dernière nouveauté, tout à fait convenable pour un mariage ou autre circonstance où il faut une toilette très recherchée, en toute confiance, adressez-vous à Mme H. POITRAS, 1989 rue Notre-Dame, Montréal. 56-n

—A. Brosseau, dentiste, dentiers faits d'après les procédés les plus récents, extractions de dents sans douleur, 7 rue St-Laurent. 177—n

DR JEHIN PRUME
MALADIES DES YEUX, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES OREILLES.
2439 NOTRE-DAME.
Consultations de 9 à 11 hres a.m., de 2 à 4 hre p.m. et de 7 à 8 hrs p.m. 1-m-M-j-v—n

ARTHUR GAREAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
117 RUE ST-DENIS (en face Dorchester)
Couronnes en or ou en porcelaine posées sur vieilles racines. Dentiers en or, aluminium ou caoutchouc. Dents extraites sans douleur. Tél. Bell 2849. Bureau du soir 7 a 8. 130—im-j-v—n

DENTIER GARANTI - $10.00
Dents posées sans palais. Obturation en or, platine, ciment, extraction sans douleur.
A. E. VADEBONCOEUR, L.C.D.,
265—n Chirurgien-Dentiste, 205 St Hubert.

PERPETUS GAGNIER Successeur de H. A. MILLER
Peintre de Maisons et d'Enseignes, Tapissiers et Décorateurs, Doreurs, Vitriers, Imitateurs, Blanchisseurs, etc.
1906 rue Ste Catherine, Montréal
139—n

Bureau du Vendredi Soir
MAISONS
De $2,200 à $8,000
Avec toutes les commodités modernes.
LOTS Avec canaux d'égouts, eau, etc.
De $273 à $500
Seulement $25 comptant
Bureau du Vendredi Soir
45 RUE ST-JEAN,
67—1 Coin Notre-Dame.

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

LE SECRET D'OUTRE-TOMBE

LA COMMISSION DU TARIF

Son enquête à Halifax

LE CHOCOLAT, LE TABAC, LE BOIS, LES LIVRES, LE CHARBON, LE FER

Séance de ce matin

Halifax, 22 — A la continuation de l'enquête sur le tarif, hier, M. T. E. Kenny, représentant la "Acadia Sugar Refinery Co.", a demandé d'être entendu à Ottawa, en même temps que les fabricants de Montréal, ce qui lui a été accordé.

J. Walter Allison a demandé l'imposition d'un droit spécifique de 5 centins par livre ou un droit "ad valorem" de 30 pour cent sur le chocolat. Il ne veut pas de changement dans le tarif sur les épices et les savons.

M. C. H. Hanney a protesté contre la demande d'une augmentation de droits sur le tabac faite par les manufacturiers de Montréal.

S. P. Benjamin, propriétaire de chantiers de bois de construction, suggère l'entrée libre du porc et du boeuf et une réduction de taxe sur la farine.

Jeffrey McColl, M. L. A., du comté de Pictou, a demandé au gouvernement d'accorder un subside de $2 par tonne de minerai d'or, et un autre subside de 20 pour cent sur tous les produits agricoles canadiens. M. McColl prétend que s'il est avantageux de subventionner l'industrie du fer, il est juste d'accorder une faveur égale aux mines d'or et à l'agriculture.

Une pétition a été présentée par un certain nombre de mineurs pour solliciter une réduction de taxes sur le matériel des mines et d'enlèvement des droits sur les bougies.

Le docteur M. A. B. Smith, d'Halifax, demande une réduction des droits sur les instruments de chirurgie.

Andrew Mackinlay et T. C. Allen ont parlé en faveur de l'imposition d'un droit "ad valorem" au lieu d'un droit spécifique sur les livres, et surtout sur les livres d'écoles. Ils demandent que l'on enlève aux collèges le privilège d'importer librement certains livres ou qu'on accorde le même privilège aux commerçants.

A la séance de ce matin, une délégation des ouvriers des mines de charbon, a demandé de maintenir la taxe d'entrée sur le charbon bitumineux et le rétablissement des droits sur l'anthracite, qui fait une concurrence sérieuse au bitumé. Ils ont fait valoir l'importance de l'industrie minière et déclaré que le seul moyen de conserver la suprématie sur le marché canadien était de maintenir les droits d'entrée. En 1875, l'industrie du charbon était dans un état déplorable, les mineurs manquaient d'ouvrage, et jusqu'en 1877, le gouvernement a été obligé de leur distribuer des secours. L'imposition d'une taxe a ouvert le marché canadien aux mineurs, et, en 1895, les ventes de charbon de la Nouvelle-Ecosse ont été de 1,830,000 tonnes, tandis qu'elles n'étaient que de 707,000 tonnes en 1875, et, dans Québec, elles ont augmenté de 162,000 tonnes à 740,000. M. Drummond affirma que les huit dixièmes du coût du charbon étaient pour le travail ; il y a environ 7,000 hommes, dit-il, employés dans les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse, et le montant de leur salaire s'élève annuellement à $2,200,000. Il déclara que le charbon n'était pas un produit brut, mais un produit manufacturé, tout comme la farine est le produit manufacturé des fermiers d'Ontario et qu'il y avait 4,000 hommes de plus employés dans les dix principales industries de la province, savoir : les fonderies de minérai, les laminoirs, les manufactures de chaudières et de machines, les fabriques de coton, les raffineries de sucre, les fabriques de cables, les manufactures de savons, les manufactures d'épices, de meubles, de lainage et de chaussures. Il ajoute que le nombre des mineurs employés dans les mines de charbon est presque le tiers des ouvriers employés dans toutes les autres industries de la Nouvelle Ecosse. La comparaison des montants payés aux mineurs des mines de charbon et ceux payés aux ouvriers des diverses autres industries est très frappante, et on a déclaré que toute réduction de prix, par suite d'une réduction de droit, ne pourrait être faite qu'aux dépens des mineurs.

Le maintien du droit n'est pas, ajoute-t-il, une question de protection personnelle. De toutes les industries celle des mines de charbon est la moins protégée. Il n'y a qu'un droit de 26 pour cent sur les substances bitumineuses, contre 35 pour cent sur toutes les autres importations. Il n'y a qu'un droit de 10 pour cent sur le charbon importé tandis qu'il est de 17 pour cent sur tout ce que le mineur mange ou porte comme vêtement, et sur ses matériaux bruts, il s'élève de 25 à 50 pour cent. Mais nonobstant ce fait, tout ce que demandent les mieurs, c'est qu'il n'y ait pas de diminution de droit sur le charbon, diminution qui ferait que les étrangers s'empareraient de notre marché domestique et cela sans que le consommateur en retirât aucun profit.

L'industrie du fer en gueuse était représentée par M. C. A. Meissner, gérant de la Londonderry Iron Coy. Il pense qu'une réduction du droit actuel sur le fer en gueuse ne bénéficierait pas au pays et affecterait sérieusement sa compagnie qui serait obligée de fermer une partie de son établissement. Mais si un changement doit être fait il demande quelque temps afin de se préparer à la nouvelle condition des affaires. Il insiste pour le maintien des droits spécifiques sur le fer et pour que les droits prélevés sur tous les articles soient pour la protection de l'ouvrier. Il donne des statistiques élaborées, montrant que $4,000,000 avaient été dépensées à établir des usines à Londonderry et que depuis leur établissement au delà de $10,000,000 avaient été payées pour les salaires des ouvriers, les matériaux et le transport des marchandises. Il représente qu'un droit "ad valorem" sur le fer en gueuse serait simplement une faveur aux ouvriers nègres de l'Alabama et du Tennessee. Il réfute avec indignation les affirmations faites par certains fabricants du Haut-Canada et soutient que le fer en gueuse canadien est de qualité égale à n'importe quel autre importé. Le tarif actuel n'a fait que permettre aux manufacturiers canadiens de se soutenir en face de l'énorme concurrence de l'étranger et de la baisse extraordinaire des prix. Il insiste pour que tous les changements, si l'on en fait, soient faits graduellement, et que toute réduction de droits soit contrebalancée par une augmentation de subsides. Les propriétaires des mines de charbon seront entendus cette après-midi.

LA PESTE A KAMARAN

New-York, 22 — Une dépêche de St Pétersbourg annonce que deux cas de peste ont été signalés à Kamaran, une île de la mer Rouge. La Russie a établi une quarantaine rigoureuse.

NOUVELLES DE QUEBEC

Québec, 22 — Le 14 janvier dernier, les médecins de Québec et des districts des environs se sont réunis à l'Université Laval, pour se former en association sous le nom de "Société Médicale de Québec." Un rapport détaillé de cette première séance, qui a été un succès, sera adressé sous peu à tous les médecins que cette nouvelle organisation pourra intéresser. Les messieurs dont les noms suivent, ont été élus officiers pour l'année courante :

Président honoraire, Dr C. E. Lemieux, Québec ; président actif, Dr M. J. Ahern, Québec ; vice président hon., Dr Louis J. A. Simard, Québec ; 1er vice-président actif, Dr J. E. Ladrière, Lévis ; 2e vice président actif, Dr S. Bolduc, St Michel, Bellechasse ; secrétaire, Dr C. R. Paquin, Québec ; assistant secrétaire, Dr P. V. Faucher, Québec ; trésorier, Dr F. X. Jules Dorion, Québec.

Directeurs : MM. les docteurs Laurent Catellier, Arthur Vallée, J. Th. Jos. Boulet, J. A. Marcoux, P. Coote, Albert Jobin, de Québec ; Dr Jules Constantin, de Roberval, et Dr Jos. Langlais, Trois-Pistoles.

Comité permanent d'organisation : Les Drs Rémi Fortier, P. V. Faucher, Arthur Simard, Albert Jobin, P. Coote, Charles Verge, F. X. J. Dorion.

La prochaine assemblée aura lieu en février. Avis en sera donné à tous les médecins qui se seront intéressés au succès de cette société.

—MM. Adjutor Rivard et J. A. Lynch, avocats, ont été nommés secrétaires conjoints du Club Cartier-Macdonald en remplacement de M. Charles Smith, avocat, démissionnaire.

—Une femme du nom de Azilda Lagacé, âgée de 40 ans et aveugle, qui se trouvait au Bon Pasteur, a été conduite au poste de police, parce qu'elle causait du scandale. On la dit atteinte de folie. On l'a conduite hier en prison, où il fera les constatations nécessaires pour la faire admettre à l'asile de Beauport.

—St Pierre et Gagné, qui ont été condamnés, à la Rivière du Loup, à deux et cinq ans de pénitencier respectivement, pour vol avec effraction, ont été conduits hier au pénitencier de St-Vincent de Paul.

—A la dernière réunion du conseil, une longue discussion s'est élevée au sujet d'une lettre du maire Lee, de la paroisse de Québec, laquelle est approvisionnée d'eau par l'aqueduc de la cité. M. Lee demande de meilleures conditions. La paroisse a un contrat pour cinq ans qui expire cette année. Il est décidé d'informer la municipalité que la ville ne peut renouveler le contrat. Quelques membres ont suggéré de taxer la municipalité au taux de 15 pour cent pour l'usage de l'eau et le drainage, 12½ pour cent pour l'eau seulement, 3 pour cent pour ceux qui font usage seulement des tuyaux d'égout et rien pour les animaux. Cette suggestion n'a pas été acceptée.

Quelques échevins ont parlé de l'annexion de cette municipalité. Un échevin a fait remarquer que plusieurs personnes de St Roch vont s'établir dans cette paroisse et qu'un imprimeur y a transporté son établissement et fait des impressions pour la ville sans payer de taxes.

Le colonel Panet, député ministre de la milice a écrit à l'hon. C. A. P. Pelletier pour faire un contrat pour cinq ans pour continuer le service de l'eau au département de la milice. Il est décidé de recommander l'acceptation de l'arrangement au conseil de ville.

—M. L. Z. Joncas est parti pour Boston et New-York, dans le but de faire valoir auprès des "sportmen" américains, les territoires de chasse et de pêche de la province de Québec. Le commissaire des terres, pêche et chasse, et M. Joncas, sont décidés à réorganiser cette partie du département, de façon à ce qu'il donne de gros revenus au trésor provincial.

—L'échevin M. Thibaudeau qui vient de traverser une crise financière, doit sous quelques jours remettre son mandat de représentant du quartier St-Pierre, au conseil de ville. La position de président de la commission d'hygiène, que son départ laissera vacante, sera probablement remplie par l'échevin G. Vincent, du quartier St Jean.

LA CHASSE AUX PLACES

Une autre enquête instituée contre un maître de Poste

L'on mande de Walkerton, Ont., qu'une enquête a été instituée contre M. George Herringer, maître de poste de Milday, à la demande de M. Aaron Moyer, dont le gendre aspire à la position.

Il est allégué dans la plainte que M. Herringer est aussi conducteur de malles, qu'il ferme son bureau durant ses absences ou le laisse en charge de personnes incompétentes, que le public est admis en dedans du guichet aux lettres et qu'enfin une lettre contenant $43, et adressée à M. Moyer lui-même, a été perdue, on ne sait trop comment.

L'inspecteur Hopkirk, après enquête a déclaré que personne ne devait pénétrer à l'intérieur du bureau et il a condamné M. Herringer à rembourser les $43 disparues. M. Hopkirk est parti sans faire d'autres remarques. Il fera rapport au maître général des postes.

—Les soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, feront chanter, lundi, le 25 du courant, à 8 heures a.m., en leur église du Saint Nom de Marie, à Hochelaga, un service solennel pour le repos de l'âme de feu Illustrissime et révérendissime seigneur Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal.

Les membres de la famille, le clergé et les communautés religieuses, sont respectueusement priés d'y assister.

AVIS IMPORTANT

La maison Dr Ed. Morin et Cie, de Québec, vient de faire paraitre un nouveau recueil de Médecines et de Recettes à l'usage des familles.

Ce recueil contient au-delà de trente recettes pour la cuisine et autres, qui sont très utiles pour les ménagères et les mères de familles. Nous avons commencé la livraison de ce pamphlet cette semaine, à toute personne qui se présente à nos magasins, 338 rue St Jean, ou 48 rue St Pierre, Québec. Nous expédierons par la malle un de ces livrets à toute personne qui nous fera parvenir un timbre d'un centin pour frais de poste. 67—8

"TRIBLY"

"Trilby," l'histoire immortelle de Georges Du Maurier, sera représenté au Queen's toute la semaine prochaine. C'est la production de A. M. Palmer. La célèbre mademoiselle Sibyl Johnston jouera le rôle de "Trilby." Cette demoiselle a rempli ce rôle près de 500 fois à New-York, où elle passe pour l'actrice la plus belle et la plus accomplie. K

MASSACRE A CUBA

Les malades et les infirmières d'un hôpital égorgés par les Espagnols

New-York, 22 — Une dépêche de la Havane dit : "L'un des principaux hôpitaux des Cubains, sis dans les montagnes Signana, près de Cienfuegos, a été pris la semaine dernière par les troupes espagnoles. Les soldats cubains chargés de défendre les blessés et les malades firent une héroïque défense, pendant plusieurs heures, aussi longtemps que durèrent leurs munitions. Ils furent finalement obligés de céder et la plus grande partie fut sans merci massacrée par les Espagnols. Quelques-uns réussirent à s'échapper. L'hôpital une fois atteint fut attaqué de tous côtés.

Le Dr Solu, le chirurgien patriote, sortit, agitant un drapeau blanc, portant la croix rouge pour demander grâce. Il fut accueilli par une volée de balles espagnoles et tomba blessé, et les soldats l'achevèrent à coups de machète. Un Américain malade qui était dans l'une des bâtisses, hissa, aidé de deux Cubains, le drapeau étoilé. Cela rendit furieux le commandant espagnol qui donna le signal de la charge. L'oeuvre des Espagnols, armés de machètes et de bayonnettes fut de courte durée. Tous les Cubains furent égorgés : on ne fit aucun prisonnier, aucune personne ne fut épargnée, pas même les femmes garde-malades. Lorsque ces assassinats furent terminés, le commandant, avant de se retirer de la scène de sa "victoire", fit mettre le feu à l'hôpital et aux bâtisses avoisinantes".

Tompa, Fle., 22 — Des gens arrivés de la Havane, disent que le général Weyler a déclaré avant de se mettre en campagne qu'il étoufferait cette fois la rebellion dans la province de la Havane, dut-il pour cela massacrer tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de la province. On dit que les Cubains ont abandonné la ville de Guanabaca à la suite des cruautés commises par le général Fondelvela. Au-delà de 100 personnes pacifiques ont été arrêtées et soumises aux plus horribles tortures pour les amener à trahir les insurgés.

BENEDICTION DE DEUX STATUES

A Ste-Julie de Somerset

En décembre dernier, la Fabrique de Ste Julie de Somerset faisait l'acquisition de deux belles statues, hautes de 5½ pieds et richement décorées. On les a placées au fond du choeur de l'église, dans les angles, de chaque côté du maître-autel ; Ste Anne, du côté de l'Epitre, et Ste Julie, du côté de l'Evangile. On sait que cette sainte a subi le martyre du crucifiement, voilà pourquoi elle est représentée prenant sur elle la croix, instrument de son supplice.

Dans le même temps, M. le curé a acheté une belle crèche d'Enfant-Jésus au complet : bergers, mages, etc., etc. Cette crèche a été un grand sujet de joie pour tous les enfants qui ont été en état de faire une visite au petit Jésus.

La cérémonie de la bénédiction de nos deux grandes statues a eu lieu dimanche dernier (17 janvier), immédiatement après la grand'messe. M. le curé a présidé à la cérémonie.

M. l'abbé J. F. Gagnon, vicaire à Somerset, a donné le sermon de circonstance. Il a prêché sur la sainteté.

ATTENDEZ DONC !

Les scandales des élections contestées

Aux journaux qui parlent de choses scandaleuses révélées aux procès pour invalidation d'élections dans Ontario et au Manitoba. "L'Avant-Garde" réplique comme suit :

" Mais attendons donc les nouvelles de quelques élections libérales soumises aux tribunaux. Nous en verrons de belles sur l'intégrité du rougisme, dans l'Assomption et Joliette par exemple."

YAMASKA

Les conservateurs du comté de Yamaska, doivent tenir sous peu une assemblée dans le but de choisir un adversaire à M. Victor Gladu, M. P. P. On parle de la candidature, soit de M. le notaire Mondoux, de St Thomas de Pierreville, ou de M. William Proulx, cultivateur de la Baie du Febvre.

VENDU AU DIABLE

Le "Progrès de Valleyfield" rapporte qu'un nommé Hyacinthe Avon, vulgairement connu sous le nom de Sapin Blondin, a poursuivi son fils en expulsion, devant la cour du recorder et que le fils a fait subir au père un interrogatoire très épicé. Entre autres questions qu'il posa, on cite la suivante : "N'est-il pas vrai qu'avant même que je vienne au monde vous m'avez vendu au diable, dans votre boutique, en frappant sur l'établi avec un maillet ?"

A VALLEYFIELD

Un club libéral vient d'être fondé à Valleyfield. Cent membres se sont déjà inscrits et ont payé leur contribution.

PAS DE TAXES SUR LES CHIENS

St Jean, N. B., 22 — Le conseil du comté de King, a refusé d'appliquer la taxe de $1 sur les chiens. Cette taxe a été imposée par la province.

ACCUSE DE MEURTRE

Ottawa, 22 — Hier après-midi, le grand connétable Falls a opéré l'arrestation de William Hudson, de Hintonburg, qui est accusé du meurtre de sa femme, décédée il y a quelques mois.

Le cadavre de celle-ci avait été exhumé et l'on a constaté qu'il portait de nombreuses traces de coups. A l'enquête, qui a eu lieu à ce sujet, le jury, dans un verdict, a déclaré que Mme Hudson avait succombé à des blessures infligées par un inconnu. Depuis lors le grand connétable Falls a cru avoir réuni assez de preuves de la culpabilité de Hudson pour pouvoir arrêter celui-ci.

L'INDUSTRIE LAITIERE

Brantford, Ont., 22 — Un grand nombre de délégués des différents centres de la province d'Ontario ont pris part aux délibérations de la convention de l'industrie laitière, qui a été tenue ici.

Des travaux intéressants ont été lus sur le soin à donner au lait, la fabrication du beurre et du fromage, l'entretien des vaches, etc. L'honorable M. Fisher, le professeur Robertson et M. Andrew Patullo, M. P. P., étaient présents. Ils ont tous trois fait des discours à la convention.

GRANDE VENTE DU MOIS DE JANVIER

Occasion Spéciale pour Samedi

500 douzaines de mouchoirs avec bords de couleur et à brin tiré, valeur 5c. Demain pour 2½c.

200 douzaines de grands mouchoirs pour messieurs, avec bords de couleur et à brin tiré, valeur 10c. Demain pour 5c.

25 douzaines de gants de kid pour dames, couleurs tan et oxblood, valeur régulière 75c. Demain 49c la paire, dans toutes les grandeurs.

50 douzaines de vestes en laine fine par côtes, collet haut et à longues manches, valeur 20c. Demain pour 11c.

....POUR LES ENFANTS....

50 traineaux pour garçons, avec ferrures rondes et bord chaque côté, valeur $1.00. Demain 49c.

200 paires de patins dans toutes les grandeurs, valeur 75c. Demain pour 48c la paire.

LA MAISON HAMILTON

Rues Ste-Catherine et Peel

LE REFUGE PROTESTANT

Distribution de secours aux indigents

Peu de personnes se font une juste idée de la misère qui a été causée par le froid que nous avons eu ces jours derniers. A la distribution hebdomadaire de secours, aux indigents par le refuge protestant, il s'est présenté des cas nombreux où des familles, dépourvues de tout, de vêtements, de nourriture et de combustible, sont venues demander de l'assistance. Mais, comme les demandes sont nombreuses, le comité chargé de faire la distribution doit agir avec circonspection et vérifier dans tous les cas, les dires des personnes qui demandent du secours. Quelques familles, dont certains membres étaient malades au lit, se sont trouvées sans feu, pendant le froid de mardi; d'autres, où se voient plusieurs enfants et dont le chef était sans ouvrage, sont restées sans nourriture. Naturellement, les cas de plus grande misère reçoivent le plus tôt possible le secours demandé. Malgré ses ressources limitées, le comité fait ce qu'il peut pour secourir tous les indigents qui s'adressent à lui.

MALLES

Comme la date du départ du vapeur Teutonic, de New-York, a été changée de mercredi le 27 à mardi le 26, les malles expédiées par ce vaisseau, seront fermées au bureau de poste, ici, lundi, le 25 courant, à 5.30 heures p.m

L'HON. M. KIRPATRICK

Londres, 22 — L'honorable M. George A. Kirkpatrick, lieutenant gouverneur de la province d'Ontario, qui a récemment subi une opération, est en pleine convalescence.

LE CABINET McKINLEY

Washington, 22 — Quatre des places dans le cabinet semblent être prises: le secrétariat d'Etat par M. Sherman; l'intérieur par M. McKinna ; la justice par M. Goff, et l'agriculture, par M. Wilson. Il reste quatre places à remplir : les ministères du trésor, de la guerre, de la marine et des postes.

CONVOIS POUR QUEBEC

Le chemin de fer Pacifique Canadien annonce un important changement d'horaire. Il y aura trois convois entre Montréal et Québec. A dater de lundi, le 25 de janvier 1897, les convois partiront de Montréal, carré Dalhousie, pour Trois-Rivières, Québec, à 9 heures a. m., les jours de semaine, arrivant à Québec à 2.15 heures p.m., à 3.30 heures p.m., chaque jour, arrivant à Québec à 10 heures p.m. A 11 heures p.m., les jours de semaine, arrivant à Québec à 6.30 heures a.m.

Avis de Faillite

IN RE

ALBENI LAMARRE, Epicier,
385 rue St Laurent, Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan public au No 69 rue St Jacques,

Lundi, 25 Janvier 1897

A ONZE HEURES avant-midi, l'actif comme suit :

Stock d'épiceries et liqueurs	$291.96
Mobilier de magasin	129.15
Roulant	25.00
	$446.11
Dettes de livres d'après liste	$290.34

Le tout sera vendu pour argent comptant. Le magasin sera ouvert pour inspection du stock, samedi, le 23 janvier 1897.

L'inventaire et liste des dettes de livres en vue à nos bureaux. Pour autres informations s'adresser à

BROSSARD & PREVOST,
Curateurs,
16 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 20,22,23

J. B. BOIVIN,
1578 Rue Notre-Dame
Fabrication et Réparation de toutes sortes d'Horlogerie et de Lunetterie compliquées et de précision. 212—m v—n

NOTES MARITIMES

Le steamer Geroma, de la compagnie Thompson, qui a quitté Portland le 7 courant, a été signalé à Prawle Point, le 21 courant. Sa cargaison de bestiaux était en bonne condition.

L'Etiola, de la compagnie Dominion, a quitté Portland le 20 courant, pour Avonmouth, avec un chargement général complet, en outre de 250 têtes de bétail.

DESASTRES

Londres, 22—Le steamer anglais l'Oriflamme, parti de Philadelphie pour Rouen et qui s'est échoué dans la Seine, est en feu. L'équipage est sauvé.

Hambourg, 22—Le steamer allemand Palaria, qui s'était échoué dans l'Elbe, pendant son voyage de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, a été remis à flot.

Londres, 22—Le vapeur anglais Carlisle City, parti de Hambourg pour Boston, est échoué dans l'Elbe, à Schuflau près d'Hambourg. Le Micmac, arrivé de New-York, à Newcastle, est venu en collision dans la Lyne, avec le steamer Liberty, qu'il a coulé à fond. Le Micmac est très endommagé. Personne n'a péri.

MOUVEMENTS DES VAPEURS OCEANIQUES

Arrivages :

Vapeur Stuttgart, arrivé à Brême, parti de New-York.

DUEL A MORT

Cynthian, Ky., 22—Un duel a eu lieu hier, dans ce comté, entre deux hommes amoureux de Jennie Hillery, une fille qui n'a pas encore vingt ans. Dacey, l'un des deux hommes, se promenait hier en voiture avec Mlle Hillery, lorsqu'il rencontra Dryman, l'autre amoureux. Les deux rivaux tirèrent leurs pistolets. Dacey tira deux coups, atteignant Dryman près du coeur. Un coup de Dryman fit sauter la cervelle de Dacey. Les deux homme expirèrent au bout de quelques minutes. La jeune fille est folle de douleur.

JACOB SCHAEFER

St Louis, Mo., 22—Selon toutes les probabilités, Jacob Schaefer, le célèbre joueur de billard, et ex-champion de l'Amérique, devra bientôt se retirer. Une contusion reçue au poignet lors d'une chute faite en descendant d'un tramway à Chicago, l'hiver dernier, est la cause de sa retraite.

PAR MARCOTTE FRERES

Corporation de Montréal

VENTE DE TERRAIN

Les soussignés vendront aux enchères publiques, à leurs salles 69 rue St-Jacques,

Lundi, le 25 courant, à 11 hrs,

la partie de la rue Plateau, située audelà du cul-de-sac qui la termine présentement, tel que démontré et désigné sur le plan préparé par l'inspecteur de la Cité.

Pour tous renseignements au sujet de ce terrain, s'adresser à messieurs

MARCOTTE FRERES,
62—7 ENCANTEURS.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

A. D. TURCOT & CIE,
Entrepreneurs tailleurs de pierre,
Montréal, faillis.

Les soussignés vendront à l'encan public, en bloc ou en détail, **Lundi, le premier Février 1897, à 10 hrs a.m.**, SUR LES LIEUX, No 127 RUE FERRAULT, COIN DE LA RUE RIVARD, Montréal, l'actif mobilier de cette faillite, comme suit :

Divers morceaux de bois préparés et non préparés, mouflures, etc.	$236.50
1 safe	100.00
Ameublement de bureau	20.75
Roulant : cheval, voitures d'été et d'hiver	174.00
1 planer	800.00
1 Sash Sticker	140.00
1 étau et 1 meule	30.00
	$1,501.65
Dettes de livre	$2,415.03

Conditions : argent comptant.
Pour autres informations, s'adresser à
ARTHUR GAGNON, Curateur.
Bureau de Gagnon et Caron,
Experts-Comptables,
41 et 42, Batisse des Tramways, Montréal.
22.29 MARCOTTE FRERES, Encanteurs

Avis de Faillite

Vente de Propriétés immobilières

Dans l'affaire de A. D. TURCOT & CIE.
Entrepreneurs-Tailleurs de pierre,
Montréal.

Les soussignés vendront à l'encan public,

MARDI, LE 16 FEVRIER, '97, A 11 HRS A. M.

AUX BUREAUX DE GAGNON & CARON, CHAMBRES 41 ET 42, BATISSE DES TRAMWAYS, MONTREAL.

les immeubles suivants :

1o—Les lots numéros deux cent quatre-vingt-un et deux cent quatre-vingt-deux (281 et 282) du cadastre officiel du village incorporé de la Côte St Louis dans le comté d'Hochelaga avec batisses sus-érigées.

2o—La subdivision vingt-trois du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (23—198) du cadastre du village incorporé de la Côte St Louis, dans le comté d'Hochelaga, avec batisses sus-érigées.

3o—Le lot numéro cent soixante-deux subdivisions cent quatorze, cent quinze, cent seize (162, 114, 115, 116) du cadastre du village incorporé de la Côte St Louis, comté d'Hochelaga, avec bâtisses sus-érigées.

4o—Le lot numéro deux cent cinq (205) du cadastre du village incorporé de la Côte St Louis, comté d'Hochelaga, avec batisses sus-érigées.

5o—Le lot numéro cinq cent trois (503) du cadastre de la Longue Pointe avec batisses sus-érigées.

Les dites ventes seront faites à la charge des privilèges, hypothèques et droits réels affectant les dits immeubles et encore, à la charge de tous les frais nécessités pour effectuer telles ventes.

Pour informations et cahier des charges, s'adresser à

ARTHUR GAGNON, curateur.

MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 22-23-26-27-3-5-10-13

Avis de Faillite

Vente à l'encan de Chevaux, Sleighs, Carrosses, Charrettes, Robes, le contenu d'écuries, etc.

IN RE—La faillite de

ELLIOTT BURNS,
Maitre-charretier, Montréal.

L'actif sus mentionné de la faillite sera vendu en lots séparés pour convenir aux acheteurs,

MARDI, LE 26 DE JANVIER à 2 heures p.m.

Au No 95 rue Young, Montréal. On pourra voir les articles qui sont à vendre les 25 et 26 courant.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du curateur.

E. W. RADFORD, curateur.

MARCOTTE FRERES.
Encanteurs.

Bureau de
Radford & Walford, 37 Impérial Building,
Montréal. 15 18 20 22 25

Gratuits aux Têtes Chauves. Nous vous couvrons, gratuitement, sur demande, par la poste, des renseignements sur la manière de faire pousser les cheveux sur les têtes chauves, pour arrêter la chute des cheveux et faire disparaître les maladies du cuir chevelu. Adresses : **Allenheim Medical Dispensary,** Chambre 57, Salves Building, Cincinnati, O. 59—1MV—n

AMUSEMENTS

Academie de Musique

Sparrow & Jacobs, locataires et gérants.

Chaque soir cette semaine, le magnifique mélodrame,

THE PRISONER OF ZENDA

Matinées, Mercredi et Samedi — 25 et 50c — Pas Plus Cher

Prix des soirées, 25c, 50c, 75c et $1.00.

EXTRA ! EXTRA !

Pendant la semaine commençant le 25 ; matinées mercredi et samedi. Première apparition à Montréal des célèbres véritables

BOSTONIANS

La plus brillante troupe d'opéra de l'Amérique.

REPERTOIRE :

Lundi, mercredi et samedi soir, **Robin Hood** de Smith et DeKoven.

Mardi et vendredi (pour la première fois à Montréal) l'opéra bouffe de Victor Herbert, **Le Prince Ananias.**

Jeudi, (pour la première fois à Montréal), l'opéra romanesque de C. T. Dazey et O. Weil, **In Mexico**—1848.

Mercredi, en matinée, **Robin Hood.**

Samedi, en matinée, **Bohemian Girl.**

La vente des sièges commencera jeudi, le 21 Janvier. Prix, 25c, 50c, 75c, $1.00 et $1.50. Téléphone 3048. 63—6

QUEEN'S Théâtre de Comédie de Montréal.

Il y aura comédie toute la semaine, "**THE GUY'NOR**" et le Cinématoscope d'Edison. La semaine prochaine, représentation pour la première fois, à des prix populaires de l'histoire immortelle de Georges Du Maurier, "**Trilby**" admirablement représenté. Matinée, mardi. Prix, 10c, 20c, 35c et 50c. Prix aux matinées, 10c, 20c et 35c. 63—1

THEATRE ROYAL, Sparrow et Jacobs, gérants. — Chaque après-midi et soir de cette semaine, la grande production de **When London Sleeps.** Prix matinées, 10c et 20c pas plus; sièges réservés, 10c extra. Plan au théâtre, toute la journée. Semaine prochaine, **Weber's Olympia.** 63—6

THEATRE FRANCAIS, W. E. Phillips, locataire et gérant. Cette semaine, la plus grande attraction de la saison, "**THE CHARITY BALL**," avec une forte distribution comprenant Melle Beryl Hope, Vaudeville. Dick Leopold, la comédien moderne. Le lever du rid-au aura lieu à 2 hrs et 8 hrs p. m. précises cette semaine. Matinées tous les jours. Prix, 10c, 20c et 25c. 63—6

GRANDES COURSES A LA POINTE CLAIRE LES 26, 27 et 28 courant.

Tel qu'annoncé sur les programmes. En cas de mauvais temps, les courses seront remises au lendemain. 66—3

CONSERVATOIRE DE DANSE—Bonne tenue et entrainement physique, 2269 rue Ste-Catherine.

La classe des commençants, les lundis et mercredis à 8 hrs p. m. Classe des avancés, les mardis et samedis à 8 p. m. Les jeunes les mardis et jeudis à 4.15 p.m. Ma salle est complètement remise à neuf plancher neuf en érable. Envoyez chercher une circulaire. Tél. 4635.

267—n GEO. F. BEAMAN.

QUEEN'S HALL

REUNION SAMEDI, LE 23 COURANT

Salle à louer pour réunions d'amis, bals, concerts, aussi Elm Hall, Westmount.

Téléphone 4177. 277—n

ACADEMIE DE DANSE DU PROFESSEUR DURKEE, 8 Avenue Union.—L'école qui coûte le moins cher, si l'on considère la bien qu'on en retire. Des nouvelles classes pour les commençants se forment maintenant le lundi et le jeudi soir. 266—n

SOUS LE PATRONAGE VICE-ROYAL—Ecole choisie du PROF. NORMAN, 127 **rue Stanley.** Si vous désirez suivre une classe choisie, venez voir la mienne. Une visite vous convaincra. Soir à 8 hrs p.m. Après-midi à 4 hrs. p.m. Leçons privées à n'importe quelle heure. On enseigne les danses de fantaisie. Tél. 3834. Envoyez chercher une circulaire 265—n

Union Artistique Royale Canadienne

(Incorporée en vertu de lettres patentes, le 14 Février, 1894.)

238 et 240 rue ST-JACQUES

DISTRIBUTION D'OEUVRES D'ART

Les classes commenceront le 1er octobre. L'enseignement gratis. Ou demande des élèves.

59—n

Les BAINS TURCS...

qui sont de véritables Bains Turcs

Allez aux

BAINS LAURENTIENS

Si vous voulez avoir ce qu'il y a de mieux en fait de bains.

Eau pure et fraiche à toute heure.

...BAINS LAURENTIENS

Angle des rues Craig et Beaudry. 280-n

IMMEUBLES... ...A L'ENCAN

Nous vendrons à nos Salles, 181 rue St Jacques,

JEUDI, le 28 de JANVIER, A ONZE HEURES,

— LES —

Maisons d'habitation Nos 104 à 110 rue Davidson.
" 95 à 109 " "
Valeurs du loyer, $28 et $56 par mois.
Petite maison en brique, 23 à 27 rue Dorchester, près de l'avenue Delormier.

J. Cradock, Simpson & Co.,
Encanteurs d'Immeubles.
67—1

Propriétés Immobilières

Les propriétés de valeur suivantes seront vendues

A L'ENCAN

A nos salles, 181 RUE ST JACQUES,

MERCREDI, le 27 de Janvier.

La maison d'habitation connue sous les Nos 493, 495, 497 et 499 rue Sherbrooke, et les maisons de moyenne grandeur, Nos 501 et 503 rue Sherbrooke, et No 9 rue St Hippolite ; toute la propriété ayant une façade de 101 pieds sur la rue Sherbrooke avec façades sur la rue St Hippolite et la rue Cadieux.

VENTE A ONZE HEURES

J. CRADOCK, SIMPSON & CO.,
Encanteurs d'Immeubles.
22,25

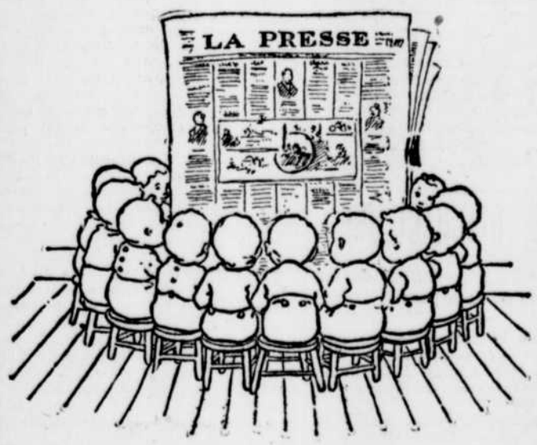

LISEZ... Ce qu'ils En disent

Nous avons fait des centaines et des centaines de Portraits au crayon pour nos lecteurs. TOUS SANS EXCEPTION en ont été satisfaits. Le fini du travail les a tous émerveillés et chaque courrier nous apporte de nombreuses lettres de félicitations. Ces Portraits au crayon sont bien faits et de ressemblance parfaite. Ils coûteraient ailleurs $4 à $5. C'est pour être agréable à nos lecteurs que nous les offrons à si bas prix.

Quelques extraits de lettres reçues cette semaine

"Franchement je ne pensais pas avoir un si beau portrait pour une somme aussi minime."
FRS. GAGNÉ,
St-Joseph d'Alma.

"Il fait l'admiration de tous, vous avez dû faire de grands sacrifices."
A. LIZOTTE,
Ash St., Nashua, N.H.

"Ils sont parfaits."
EMELIE LABONTÉ,
St-Arsène, Que.

"Il est bien de notre goût. Merci et félicitations."
PAUL MONGRAU,
Milford, Mass.

"On ne peut être plus satisfait que je le suis—c'est la perfection même."
P. NAP. BUREAU,
Ottawa, Ont.

"Le portrait est bon on ne peut mieux."
A. BIGAOUETTE,
St-Sauveur, Que.

"Il est parfait et digne d'une place d'honneur dans n'importe quel foyer."
J. W. REMY,
Ottawa.

"Le portrait est très bien fait. Je félicite les artistes."
J. B. LEVESQUE,
St Paôme

CONDITIONS :

10 coupons—$1.00 et une bonne photographie—$1.40 si vous demeurez en dehors de Montreal.—Nous vous expedierons votre portrait au crayon, buste ¾—la photographie vous sera rendue INTACTE.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. } **Cour Supérieure**

Dans l'affaire de

DAME MARIE ADELE PELLERIN, épouse de Lé. A. Houde, junior, commerçante, faisant affaires seule, sous les nom et raison de MME LS. A. HOUDE, JR.,

FAILLIE.

AVIS est par les présentes donné que le septième jour de Janvier courant, par ordre de la cour, nous, les soussignés, Riddell & Common, de Montréal, comptables certifiés, avons été nommés curateurs à la faillite de la susdite faillie, qui nous a fait un abandon judiciaire de ses biens, pour le bénéfice

TEMPERATURE

Toronto, 22—Légère chute de neige, suivie, la nuit prochaine, d'un fort vent de l'ouest, tournant au nord-ouest. Température beaucoup plus froide. Une période de très grand froid appréhendée.

Montréal, 22 Janvier 1897.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Hartman, 1640-1641 rue Notre-Dame

Aujourd'hui maximum	25
Même date l'an dernier	29
Aujourd'hui minimum	19
Même date l'an dernier	17

Hauteur le baromètre aujourd'hui: 8 hres a.m. 29.58 ; 12 hres a.m. 29.66 , 2 hres p.m., 29.60.

LES MINISTRES AU McGILL

Les honorables MM. Flynn, Pelletier, Chapais, Hackett et Atwater, ont visité hier après-midi l'université McGill. Les ministres se sont déclarés enchantés de leur visite.

L'HON. M. LAURIER

L'honorable M. Laurier vient de répondre à une invitation de la Chambre de Commerce de Liverpool, qu'il ne pourra probablement pas visiter l'Angleterre avant quelques mois.

FINLEY vs MACDONALD

La cause de Finley contre le millionnaire Macdonald se continue aujourd'hui, devant le tribunal de la cour supérieure. Plusieurs témoins ont été examinés par M. J. Décarie, relativement aux appareils à incendie. L'enquête se continuera cette après-midi.

RECLAMATION DE $69,625

E. MacLaren a produit une réclamation en justice de $69,625 contre Joseph Cyrille Robert et Auguste Robert. MM. Lafleur et MacDougall sont les avocats du demandeur.

MORT D'UN VIEUX MEDECIN

M. le Dr Gaspard Dauth est décédé, hier soir, à Coteau du Lac, après une longue maladie. Le défunt qui habitait Coteau du Lac depuis un grand nombre d'années était très estimé. Il laisse pour déplorer sa perte, une épouse, quatre fils, M. l'abbé G. Dauth, attaché à l'évêché de Montréal, les Drs Henry et Albert Dauth, et un fils qui est à terminer ses études et trois filles. Le défunt était âgé de 72 ans.

ARRETE POUR COMPLICITE

Un jeune garçon demeurant sur la rue Guy a été arrêté, hier soir, par les détectives Charpentier et Lamouche, comme étant l'un des complices des autres gamins dont nous avons annoncé la capture ces jours derniers pour avoir participé au vol avec effraction, dernièrement, chez M. Ouimet, épicier de la rue Vitré. La cause est remise à la semaine prochaine. On s'attend à d'autres arrestations.

LA POINTE AUX TREMBLES

L'élection municipale de la Pointe aux Trembles a donné le résultat suivant : Elus par acclamation, MM. A. Dubreuil et Joseph Tessier.

M. le maire A. Beaudry a été réélu à cette charge pour la douzième fois.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club libéral des entrepreneurs tiendra sa séance annuelle, mardi soir prochain, à ses salles. Il fera l'élection des officiers pour l'année courante.

DIVISION ST-ANTOINE

On dit que M. Robert McKay sera candidat libéral dans la division St-Antoine, maintenant que M. Geo. W. Stephens a été choisi de nouveau comme candidat libéral dans Huntingdon.

PERSONNEL

L'honorable M. et Mme Nantel sont descendus au Windsor où ils passeront le reste de l'hiver.

VINGT ANS DE JOURNALISME

Le 9 février prochain, M. J. F. Morrisset, un vétéran du journalisme, fera une causerie qu'il intitule "20 ans de journalisme," au cabinet de lecture paroissial. Nul doute que le conférencier saura intéresser ses auditeurs au plus haut degré. Le prix d'entrée sera de 25 cents.

SANS ASILE

Au delà de 20 personnes sont venues demander asile et protection au poste central de la police, hier soir. Les autres postes étaient aussi encombrés.

COMPAGNIES D'ASSURANCES

Les rapports adressés au trésorier provincial montrent qu'il y a 8 sociétés d'assurances faisant affaires dans Québec, sous l'autorité du statut provincial ; ce sont les organisations des comtés de Beauharnois, de Maskinongé, de Missisquoi et Rouville, de Montmagny, de Richmond, de Drummond et Yamaska, de Rimouski, de Témiscouata et Kamouraska, et de Stanstead et Sherbrooke, et la ville de Montréal, laquelle a $8,753,273 de polices en force.

Les principaux articles mentionnés par les rapports sont les suivants :

Evaluation, $113,775 ; primes, $28,043 ; pertes payées, $98,421 ; taxes et dépenses, $26,392 ; commission aux agents, $21,262; autres sommes payées, $5,829 ; pertes totales, $94,540 ; nombre de polices en force, 23,143; montant des polices, $28,765,257 ; polices émises en 1896, 7,133 ; montant de ces polices, $9,516,907.

Ces rapports sont pour l'année expirant le 31 août.

LE VOL AU RICHELIEU

Le nommé William Côté, dont nous annonçons l'arrestation, pour vol dans les chambres des pensionnaires à l'hôtel Richelieu, a été condamné à un mois de travaux forcés, à défaut de paiement de la somme de $10. Le jeune Côté a été condamné sur un chef d'accusation seulement, celui d'avoir volé deux bagues à Madame Ella Schaffer, qui forme partie de la troupe du théâtre Royal. Les bijoux ont été retrouvés par le détective Suthergill et remis à leur propriétaire.

M. Philias Mainville, employé d'excise, nous prie de dire qu'il n'a rien à faire avec le club Masson, fondé ces jours-ci à St Louis du Mile-End.

A LOUER.

Louez cette chambre que vous n'occupez pas en l'annonçant dans les Petites Annonces..... 10c

LE DRAME DE LA COTE ST-PAUL

Continuation de l'enquête du Coroner

DEUX TEMOIGNAGES IMPORTANTS

Le mystère n'a pas encore de solution

L'enquête encore remise à huitaine

L'enquête au sujet du crime mystérieux qui a été commis à la Côte St Paul, la nuit de Noël, s'est continuée ce matin à la morgue.

Les recherches faites par la police depuis une semaine n'ont pas jeté de lumières sur les circonstances étranges qui entourent la mort de la victime, Fannie Ridout, alias Rideau.

A la séance de ce matin, le coroner a interrogé, comme témoins, Edward Mack et James Mack, demeurant à la Côte St Paul ; Victor Charbonneau, domicilié au No 209 de la rue Delinelle, à St Henri, James Brennan, cocher de place, rue Eléonor, 58 ; Emeri Larocque, rue Ste Elizabeth, 205, St Henri ; Albert Lepitre, rue St Jacques, 2147, et Alfred Arcand, de Notre-Dame de Grâce.

L'interrogatoire des quatre premiers témoins n'a révélé aucun fait important.

Albert Lepitre a raconté que, mardi dernier, alors qu'il était en compagnie d'un nommé Adélard Chartier, il est entré dans un hôtel de St Henri pour prendre une consommation. Un étranger, dont il donne le nom et le signalement, se trouvait dans l'hôtel, et le témoin, quoiqu'il ne le connût pas, l'a invité à boire avec lui et Chartier. La proposition a été acceptée. La conversation est tombée sur le crime qui a été commis à la Côte St Paul, et l'étranger a déclaré qu'il croyait qu'il serait appelé comme témoin devant la cour du coroner. Il a raconté que la nuit du crime, il avait vu la femme Ridout avec des hommes dans le champ où elle a été trouvée morte le jour de Noël. Si la victime avait appelé au secours, il disait qu'il était en état de la protéger, mais elle n'en a rien fait et il a continué sa route.

Comme Lepitre pressait l'inconnu de questions, ce dernier a paru se troubler et, après avoir pris sa consommation, il est sorti à la hâte. Lepitre, étonné de l'attitude de cet homme, a voulu le suivre, mais lorsqu'il est sorti, il n'a pu l'apercevoir.

Emeri Larocque, garçon de bar, à l'hôtel où a eu lieu cette rencontre, a confirmé le témoignage de Lepitre. Il a ajouté que cet inconnu était venu à l'hôtel sept ou huit fois en tout, mais qu'il n'a pas été vu depuis mardi.

Alfred Arcand est celui qui a trouvé les chaussures de la victime, le 2 janvier, sept jours après le crime. L'une des chaussures était sur la voie du tramway électrique de Lachine, et l'autre, dans le ruisseau, où l'on avait trouvé le corps de la victime. Le témoin est passé au même endroit le 28 décembre, et il est certain que les chaussures ne s'y trouvaient pas alors. Elles ont dû être apportées là après le 28 décembre et avant le 2 de janvier.

L'enquête a ensuite été ajournée à vendredi prochain, à 7.30 heures.

Dans l'intervalle, le coroner va rechercher le témoin dont le nom a été mentionné par Lepitre.

VOL DANS L'EGLISE ST EDOUARD

Un jeune homme arrêté ce matin sous soupçon

Depuis une couple de mois, M. le curé Morin, de la paroisse de St-Edouard, boulevard St Denis, a maintes fois constaté que son église était fréquemment visitée par des détrousseurs de tronc. La police, informée, fit de nombreuses recherches, qui demeurèrent infructueuses. Or, ce matin, le lieutenant Trempe, du poste No 16, a mis en état d'arrestation un jeune homme de la paroisse Saint Edouard, sous soupçon d'être l'auteur de ces vols. Le prisonnier est enfermé au poste No 16, en attendant le moment de sa comparution.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

Cinq cents hommes et trois cents voitures à l'œuvre

La couche de neige qui couvre le sol actuellement, est de 14 pouces environ. Les équipes d'hommes engagés, hier, au département des chemins, pour faire le déblayage des rues sont encore à l'oeuvre, aujourd'hui. Il y a à cette besogne dans le moment, 500 hommes et 300 voitures.

La chute de neige que nous avons eue semble décidément une bénédiction pour le peuple des sans travail. Depuis hier, les compagnies de chemins de fer ont pris à leur service, pour l'enlèvement de la neige, plus de 200 hommes chacune, pour Montréal seulement. Mais c'est peut-être à la campagne que l'on désirait le plus vivement cette neige si tardivement tombée. Aussi va-t-on s'efforcer de faire en quelques semaines les travaux qui exigeaient quelques mois.

LA MORGUE

Des membres du comité de santé auront une entrevue avec le premier ministre

Les membres du comité de santé chargés de s'entendre avec le gouvernement provincial au sujet de la morgue qu'il est question de construire à Montréal, n'ont pas encore reçu de réponse du gouvernement relativement à la date où il pourra avoir une entrevue. Le docteur Laberge, médecin attaché au bureau d'hygiène, a cependant annoncé, ce matin, que le comité tâcherait d'obtenir une entrevue avec le premier ministre Flynn avant fique celui-ci quitte Montréal.

POLICEMAN FETE !

Le lieutenant de police Hilton, du poste de la rue des Seigneurs, qui vient d'être transféré au poste No 13, rue Ontario, a été l'objet d'une jolie démonstration de la part de ses anciens camarades. On lui a présenté une magnifique pipe ainsi qu'une quantité de tabac. La soirée a été des plus agréables.

RETOUR DU BRESIL

Cinquante-trois Canadiens attendus au pays

Ils arriveront ce soir

Une dépêche de New-York annonce que le steamer Buffon, venant de Santos, Brésil, est arrivé hier en cette ville, ayant à son bord cinquante - trois Canadiens qui avaient émigré dans ce lointain pays, pour y tenter fortune. La dépêche dit que ces malheureux exilés volontairement sont dans la plus grande misère. C'est grâce au dévouement du consul anglais que ces Canadiens ont pu trouver passage sur le Buffon, aux frais du gouvernement britannique.

Informations prises dans tous les bureaux des diverses compagnies de chemins de fer qui font le service de New-York, il appert qu'aucun Canadien n'est encore arrivé à Montréal; ils arriveront peut-être ce soir.

D'autre part, une lettre reçue ces jours derniers d'un M. Lapierre, dont la famille demeure rue Logan, annonce que quatre des familles canadiennes émigrées au Brésil devaient partir pour Liverpool, d'où elles s'embarqueraient pour New-York. La plupart des familles qui débarqueront à New-York s'établiront dans diverses villes de la Nouvelle-Angleterre.

L'INSPECTION DU LAIT

Le public s'en plaint amèrement

LES AUTORITES DEVRAIENT Y VOIR

Pas de voitures pour les contracteurs

Chacun comprend, "a priori," que l'inspection du lait qui sert de base à l'alimentation des enfants, surtout, est une des premières précautions hygiéniques qu'il faut prendre pour sauvegarder la santé publique. Si celle-là manque, on se demande à quoi peuvent bien servir les autres, et l'utilité d'un bureau de santé cesse, à peu près. Dans le lait, qui offre un milieu si favorable au développement des microbes de toutes sortes peuvent se trouver les germes de toutes les maladies possibles. Or, la population de Montréal a le droit d'exiger que toutes les mesures nécessaires soient prises pour lui assurer que ce facteur important de l'alimentation soit pur. Autrement, ce sera toujours avec une crainte bien légitime, que les mères de famille donneront à leurs enfants la nourriture quotidienne dont ils ne peuvent se dispenser. L'on serait peut-être étonné, s'il était possible de faire le relevé de tous les décès causés par le lait frelaté et impur. Cette question mérite l'attention la plus sérieuse de la part des autorités. Nous avons deux inspecteurs de lait, c'est vrai, mais que font-ils ? Les gens se plaignent de ce que le lait qu'on leur fournit est impur et il y a déjà longtemps que ces inspecteurs n'ont encore traduit personne devant le recorder.

Autrefois, on les voyait activement à l'oeuvre, déployant un zèle digne de louange ; aujourd'hui plus rien. C'est à croire qu'ils n'existent pas. Un des hauts fonctionnaires du bureau d'hygiène en faisait la remarque ce matin même, à un reporter de la "Presse". Il est temps qu'ils se réveillent et fassent voir qu'ils sont encore de ce monde. Nous attirons l'attention spéciale du comité de santé sur cette question espérant que ce dernier verra à ce que tous les fonctionnaires qui sont sous son contrôle fassent leur devoir. Il a déjà commencé à s'occuper de cela hier en demandant l'argent nécessaire pour pouvoir fournir une voiture aux inspecteurs de lait, mais ce n'est pas tout et le public exige de lui qu'il ait l'oeil ouvert constamment, car il s'agit de la vie de nos enfants et il n'y a pas à badiner là-dessus. Les médecins sont d'accord à reconnaître qu'une des causes qui contribuent le plus à augmenter le taux de la mortalité chez les bébés est le lait impur que leurs parents leur donnent d'une manière inconsciente. A qui la faute ?

Les inspecteurs prétendent que le comité de santé a refusé jusqu'ici de leur fournir des voitures pour faire l'inspection !

SCENE DISGRACIEUSE

Une bagarre accompagnée de cris et de tapage

Un horrible bagarre, avec accompagnement de cris et de jurons, a eu lieu hier soir, à 11.30 heures, à l'angle de la rue Dorchester et de l'avenue de l'Hôtel de Ville.

Quatre ou cinq individus, dont deux paraissaient complètement ivres, se sont pris de querelle, et après s'être crié mille injures, ont commencé une lutte dégoutante à coups de poings. L'un des combattants, atteint à la figure, a roulé dans la neige, et son adversaire, non content de l'avoir renversé, s'est rué sur lui et l'a criblé de coups de pieds et de poings.

Le malheureux est resté inanimé pendant que son assaillant allait finir de cuver son vin ailleurs et que les autres hommes essayaient vainement de trouver un constable.

Finalement deux des individus sont venus relever leur compagnon blessé et l'ont amené avec eux.

Ce n'est pas la première fois que des scènes disgracieuses se produisent à cet endroit. Chaque semaine, à vrai dire, des ivrognes ou des vagabonds vont troubler le repos des citoyens en criant et en se querellant. On ne se rappelle pas cependant avoir vu un constable intervenir pour faire cesser le désordre. Les citoyens qui habitent les environs ont droit à la protection de la police et se plaignent de ne pas l'obtenir.

NOUVELLES DE LONGUEUIL

Hier, à l'assemblée du conseil de Longueuil, M. P. B. Lamarre a été réélu, à l'unanimité, maire de la paroisse de Longueuil. M. Lamarre occupe cette charge depuis 14 ans et est préfet du comté de Chambly depuis dix ans.

Des discours ont été prononcés par MM. Brais et Lamarre.

—Le chef de police, T. L. Lacroix, de Longueuil, a fait l'arrestation, dans la nuit de mercredi à jeudi, d'un nommé Tréhant qui, privé de ses facultés mentales, refusait de sortir de la maison de sa sœur, rue St Jean, et lui faisait des menaces. Cité devant le recorder Jodoin, Tréhant a été envoyé en prison pour un mois.

EXPLOSIONS DE LAMPE

Un enfant brulé dans son berceau

La mère intervient à temps pour le sauver de la mort

Un commencement d'incendie qui a failli avoir des conséquences fatales, a eu lieu, ce matin, vers 10.30 heures, au No 621 rue St Jacques, chez M. Jos. Meunier. On avait déposé une lampe près du berceau d'un bébé et celle-ci a fait explosion tout à coup, mettant le feu aux rideaux, aux tentures et au berceau. L'enfant a été brûlé, mais légèrement, grâce à la prompte intervention de la mère, qui, attirée par le bruit de l'explosion, est accourue à temps, à son secours. Les pompiers furent appelés et les pertes matérielles ne sont pas considérables.

A 9.30 heures hier soir, la brigade était aussi appelée, pour un feu causé dans des circonstances analogues : une explosion de lampe, chez Mme Giroux, No 54 rue Berri. Dommages légers.

CHRONIQUE DE LA BANLIEUE

Le maire Bleau a signé le billet de $104,000 à MM. Bastien et Valiquette

LA LETTRE DE M. VALLIERE

On veut forcer M. Forlier, Greffier de Sainte-Cunégonde, d'abandonner quelques-unes de ses charges

Autres nouvelles

MAISONNEUVE. — M. le maire Bleau a signé le billet de 104,000 voté à MM. Bastien et Valiquette par le conseil municipal. Cette action de M. Bleau ne manquera pas de déplaire à un certain nombre de contribuables. Il ne serait cependant pas juste d'être trop sévère à l'égard du maire, car aucune requête ne lui ayant été présentée pour l'empêcher de signer, il n'a fait que ce qu'il avait annoncé qu'il ferait. Il y a quinze jours que le conseil a décidé de payer les entrepreneurs Bastien et Valiquette par un billet et ceux qui s'opposaient à ce paiement ont eu tout le temps nécessaire de s'opposer d'une manière officielle à ce paiement. Ils ne l'ont pas fait, tant pis pour eux.

—La pierre enlevée sur les rues Ontario, Jeanne d'Arc et Pie IX, l'a été par MM. Bastien et Valiquette, avec la permission du maire. Le chef de police a tenu compte de chaque toise de pierre prise par les entrepreneurs. Le conseil n'a cependant jamais été notifié que MM. Bastien et Valiquette se servait de cette pierre, c'est ce qui explique pourquoi on s'est inquiété à Maisonneuve de savoir où allait la pierre.

—M. le maire Bleau dit que le conseil municipal ne s'est pas réuni mercredi dernier, parce qu'il n'y avait aucune affaire de routine à transiger et que le conseil ne peut rien entreprendre avant d'avoir reçu une copie de la charte telle qu'amendée à la dernière session de la législature. Il y aura une assemblée spéciale lundi prochain.

—Le chef de police O'Farrell a en sa possession une peau de bison qui a été trouvée à Maisonneuve. On pourra la réclamer en s'adressant au poste de police.

ST-HENRI. — La nomination des candidats au poste d'échevin, pour le quartier St Antoine, aura lieu lundi prochain. MM. Lavoie et Beauchamp travaillent activement et la victoire sera très contestée.

—La lettre de l'échevin Vallière, publiée dans la "Presse" hier, a vivement impressionné la population. On s'attend qu'à la prochaine réunion du conseil, des explications seront demandées au maire sur sa conduite au sujet du pont de la rue Atwater. M. le maire, de son côté, dit qu'il ne sera pas embarrassé de répondre à toutes les questions qu'on voudra lui poser à ce sujet.

—La nomination du médecin du bureau de santé ne viendra pas devant le conseil avant que les nouvelles commissions aient été nommées. Les amis du Dr Lanctôt disent être certains qu'il sera de nouveau choisi.

STE-CUNEGONDE. — On dit qu'une forte pression de la part des contribuables sera exercée sur le conseil municipal pour l'obliger à forcer M. Porlier de résigner sa position de maître de poste et celle d'agent de la Montreal Water and Power Co., ou d'abandonner sa charge de greffier.

—On assure que M. Luttrell aura une majorité dans le conseil municipal pour l'élire maire. La lutte pour la place de premier magistrat se fera entre MM. Hénault, Fauteux, Luttrell et Fabien.

BUREAU MINERALOGIQUE

MM. Hackett et Chapais visitent l'édifice McDonald

Les honorables MM. Hackett et Chapais, ministres provinciaux, sont allés, ce matin, visiter l'édifice McDonald, du square Chaboillez, afin de s'assurer "de visu" s'il est ou non convenable à l'installation d'un bureau minéralogique provincial. Cet édifice est une construction nouvelle répondant bien aux besoins auxquels le destine son propriétaire et il est à peu près assuré que si le gouvernement provincial pousse de l'avant le projet d'établissement de ce bureau minéorologique, il l'installera à cet endroit central de la ville. Les propriétaires de mines demandent au gouvernement une subvention annuelle de $2,500 pendant deux ans pour partir l'entreprise, puis la location gratuite du bureau, et ils s'engagent en retour à fournir tous les échantillons des mines en exploitation ou susceptibles de l'être dans la province. Ce bureau fournira en outre à tous les intéressés les renseignements qu'ils désireront avoir.

Le gouvernement prendra possession de l'édifice au mois de février prochain s'il consent aux conditions stipulées plus haut.

Toronto, 22 — Sir Adolphe Caron est actuellement à Toronto. Il a refusé, ce matin, de parler politique aux journalistes qui sont allés le saluer à son hôtel. L'ancien maître général des postes s'occupe dans le moment de questions minières.

Paraitra Bientôt.... ....Numéro Spécial

NUMERO INTERNATIONAL

DE

"LA PRESSE" Illustré

MONTREAL—Son commerce—Ses industries—Ses institutions financières—Ses monuments civils et religieux—Ses établissements d'éducation et de charité, etc., etc.

Couvert en 4 Couleurs..... .....PRIX : 3 CENTS

FRECHETTE vs TARDIVEL

Commencement de l'enquête devant le juge Desnoyers

LE DEMANDEUR INTERROGE

Une expression que le magistrat fait retirer

Ce matin, on a commencé, en cour de police, l'enquête dans l'affaire Fréchette-Tardivel, au sujet d'un entrefilet publié le 26 décembre dernier, dans le journal "La Vérité", dont le défendeur est l'éditeur, lequel entrefilet comportait que c'était déshonorer l'institut Canadien de Québec que d'inviter M. Fréchette à y donner une conférence.

Le premier témoin, M. Joseph Hudon, dit : "J'ai lu l'entrefilet dont il est ici question. je suis abonné à la "Vérité" et je sais qu'elle est répandue à Montréal."

M. L. J. Dérome a rendu le même témoignage.

M. Henri Trudel a ensuite été assermenté pour déclarer qu'il est à sa connaissance que M. J. P. Tardivel, l'accusé, est le rédacteur de la "Vérité".

M. Louis Fréchette ayant ensuite examiné sa déposition assermentée, dit : "C'est bien là la plainte que j'ai portée contre M. Tardivel et je persiste dans cette plainte."

Interrogé par M. Horace St Louis, avocat de la poursuite, M. Fréchette ajoute : "L'Institut Canadien de Québec est une association politiquement organisée, possédant une bibliothèque et une salle où se donnent des conférences. J'ajouterai qu'il peut être considéré comme la première institution de ce genre dans la province de Québec tant sous le rapport de son ancienneté que sous le rapport de sa respectabilité."

En réponse à M. Gustave Lamothe, avocat de la défense :

"Chaque fois que je suis allé à l'Institut Canadien de Québec, c'était pour assister à des conférences ou pour en donner. Depuis sept ou huit ans, j'y ai été invité tous les ans. Je m'occupe spécialement de littérature. J'écris de la poésie, des chroniques, etc. C'est ma principale occupation.

—Vos articles n'ont-ils pas soulevé déjà, des critiques.

—Oui, très souvent, dans "La Vérité", journal publié par M. Tardivel qui, depuis quinze ans, n'a jamais manqué de m'attaquer injustement. Quant aux polémiques que j'ai publiées, je n'ai jamais été l'agresseur, mais j'ai toujours été sur la défensive. "La Vérité" m'a accusé à propos de tout. Elle m'a accusé d'être franc-maçon, mais elle s'est rétractée après une menace de poursuite. A deux ou trois reprises, M. Tardivel a insinué clairement que j'appartenais à une secte de franc-maçons luciférien. Il a publié dans son journal une foule de mensonges outrageants pour moi tant comme homme privé que comme homme de lettres, et outrageants pour ma famille. Il m'a accusé d'escroquerie.

—D'escroquerie littéraire, n'est-ce pas ?

—Non, d'escroquerie pécuniaire.

—Quand vous avez été accusé de franc-maçonnerie, dans la "Vérité", n'est-il pas vrai qu'il est à votre connaissance que M. Tardivel était en Europe ?

—Non, je sais au contraire qu'il était au pays. Quand Léo Taxil m'a accusé dans une publication européenne, d'être un franc-maçon, M. Tardivel a attiré l'attention du public sur cette accusation et a promis à ses lecteurs qu'il écrirait en Europe pour connaître mon grade dans la franc-maçonnerie, afin de les en informer ensuite. Un saint homme de son espèce n'a pas cru devoir réparer le mal qu'il m'a fait à moins d'être cité devant les tribunaux.

M. le juge Desnoyers. — C'est une ironie que d'employer ici l'épithète de "saint homme" et je ne puis vous permettre cela.

M. Fréchette.— Alors, biffez les mots "saint homme", mais je dois vous dire que vous avez mal jugé, M. le juge, si vous avez pris cela pour de l'ironie.

Les mots "saint homme" ayant été biffés, M. Fréchette continue :

"Depuis quinze ans, j'ai été en butte à des attaques systématiques et constantes aussi fielleuses que peu justifiées de la part de M. Tardivel. Si je n'ai pas porté plainte avant aujourd'hui contre lui, c'est que j'ai considéré M. Tardivel comme un homme peu responsable de ses actes. Je me suis donc contenté d'en rire et de m'en moquer, mais comme ses écrits restent et que dans cinquante ans, ceux qui les liront ne connaîtront pas la valeur de celui qui les a écrits, je conclus qu'il est préférable de le faire juger maintenant, s'il est fou, qu'on l'enferme. J'ajouterai que depuis dix mois, non seulement je n'ai rien écrit à propos de M. Tardivel, mais je n'ai rien écrit dans les journaux, excepté quelques articles littéraires dans le journal "Le Soir," Les attaques de M. Tardivel étaient si peu provoquées de ma part que je ne le connaissais pas même de vue jusqu'à récemment. Depuis que le "Soir" est tombé, je n'ai écrit qu'un seul article et c'était sur Albani. Je n'ai jamais écrit dans "Le Réveil." ni sous ma signature ni autrement. D'ailleurs, je signe toujours mes articles.

En insinuant que l'Institut Canadien de Québec se déshonorait en m'invitant à y faire une conférence, M. Tardivel m'a injurié. Dans mes polémiques, je n'ai jamais attaqué M. l'abbé Baillargé ni le R. P. Lacasse, mais je me suis défendu contre leurs attaques.

—N'avez-vous pas traité M. Tardivel d'hypocrite ?

—Oui.

—Et de Pistolet ?

—Ah ! oui ; c'est moi qui lui ai donné ce surnom et ça a pris. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je l'ai toujours ridiculisé. Je ne l'ai jamais pris au sérieux. A maintes reprises il a accolé à mon nom celui de Sarah Bernhardt en la dénigrant de façon à m'amoindrir dans l'estime de mes concitoyens. Il m'attaque ainsi périodiquement depuis dix ans. Je ne sais pas ce que j'ai fait à cet homme pour qu'il me trouve si nuisible".

M. Paul Marc Sauvalle, le dernier témoin de la poursuite, dit que ce qui est mis en jeu dans l'entrefilet de "La Vérité", c'est la respectabilité de M. Fréchette et celle de l'Institut Canadien.

L'enquête est ajournée à demain, à dix heures.

A LAPRAIRIE

Formation d'un club conservateur

Il y a eu, mercredi dernier, une réunion d'environ cinquante personnes chez M. le notaire A. F. Grondin, à Laprairie. Chaque paroisse du comté de Laprairie et chaque rang avaient pour ainsi dire envoyé des représentants.

Il fut décidé de fonder un club conservateur et les élections donnèrent le résultat suivant :

Président, M. Alexis Moquin, fils de Frs. ; vice-présidents, MM. Jacques Bourdon, Joseph Brossard, Casimir Brosseau, P. Doré, Octave Brossard, fils de Louis, Alex. Page, Hypolite Bourassa, Ls Leduc, Edmond Barbeau, Alf. Lamarche ; secrétaire-trésorier, A. F. Grondin, écr., N. P. de Laprairie.

Le club fera sa séance d'inauguration vers le milieu de février ; l'honorable M. Flynn a accepté de s'y trouver, et les membres n'épargneront rien pour donner le plus d'éclat possible à cette manifestation politique.

DIMANCHE PROCHAIN

Allez au parc Sohmer. Grandes attractions de New-York, et Panorama de la ville de New-York. 67—2

Machin pérore dans un salon, en train de se chauffer le gras des jambes devant le feu.

—Vous trouvez peut-être que je parle beaucoup de moi. C'est qu'il y a si longtemps que je n'en ai entendu parler.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie., courtiers, 77 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 heures p.m.

STOCK	Vend	Ach.	STOCK	Vend	Ach.
Can. P. Ry.	86	85	B. Québec	.....	.....
Can. P. L. B.	.....	.....	B. Nationale	87½	.....
D. S. S. & A.	4½	4	B. Union	110	102½
D. S. A. Pr.	10	7	B.Commerce	130	126¾
G.T.R. 1er Pr	.....	.....	B. V.-Marie	100	70
G.T.R. 2e Pr	.....	.....	B.Hochelaga	135	130¾
Wabash	.....	.....	Int. Coal	.....	.....
Wabash Pr.	.....	.....	N.-W. Ld Pr.	.....	.....
Com. Cable	167½	167¼	Can. S. Co.	.....	.....
Postal Tel.	97	96¾	Can. Paper	.....	.....
M. Tel. Co.	170	165	Can. C. Bds.	.....	.....
R. & O. N. xd	100	87	Ch. et St L.	.....	.....
M. St. Ry.	224½	224	Cons. Cord.	.....	.....
Toronto St R.	69	68½	M. Cott. Co.	128½	125
Halifax T.Co	79½	77	M. Cott. Bds.	.....	.....
Halifax T.Bs	100	98½	C.C.C. Co.	.....	.....
M. Gas Co.	188½	188¾	C.C.C.Co Bds.	.....	.....
Bell Tel. Co.	160	155	Granite'd MC	.....	.....
R. E. Light.	130	127	Nat. Cord.	.....	.....
B. Montréal	230	228	Merch. Mfg.	.....	.....
B. Ontario	85	82½	D. Cott. Co.	90	84
St. Ry.	.....	.....	D. Cott. Bds.	.....	.....
B.N.America	.....	.....	M. L. & Mort.	.....	.....
B. du Peuple	.....	.....	G. Co of N.A.	.....	.....
B. Moisons	190	185	Acc. Ins. Co.	.....	.....
B. Toronto	230½	227½	Ot. El. St. R.	.....	.....
B. J.-Cartier	.....	.....	D. Glass Co.	.....	.....
B Marchands	172	170	Cons. L. & I.	.....	.....
B Merc. Hal.	.....	159	Havre	.....	.....
East. T. Bs.	.....	.....	W. & V.T. Bds	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Com. Cable—275 à 167. 75 à 167¼.
Postal Tel—50 à 97, 25 à 96½.
Street Railway—25 à 223½, 200 à 224, 55 à 223½, 410 à 224.
Toronto St Ry—150 à 67⅞, 50 à 67⅝, 100 à 68¼.
Halifax El. T. Co—3 à 80.
Gaz—50 à 188¾.
Royal Electric Co—4 à 130.
Banque de Montréal—1 à 228.
Banque Molson—15 à 186.

BOURSE DE NEW-YORK

Reçus par cable privé pour LA PRESSE par M. Chs D. Monk, agent de change, 16 rue St Sacrement.

STOCK	Ouv.	Fer.	STOCK	Ouv.	Fer.
A.T.C.	14¼	14⅜	V.S.Cordge.	.....	.....
C. B. & Q.	75	76	M. O. Pac.	.....	.....
Can. Pac.	.....	.....	Nor. Pac.	13¼	13¼
N.Y.C.	.....	.....	Nor. Pac. pfd.	33⅛	33⅜
C.C.C.	.....	29	Nor. West.	104	104½
Can. South.	.....	.....	Wabash pfd.	16⅛	16⅜
Del. Hudson.	110¼	111⅛	Oma. Com.	.....	.....
D.L. & West.	.....	.....	N. A.	.....	4⅞
Erie	15	.....	Pacific Mail.	25	25⅜
C. Gas.	78	78⅝	Reading	26½	26⅞
N.Y. & N.En.	.....	.....	St Paul	76	76⅛
N.J Cen.	.....	.....	Tex. Pac.	9⅜	9⅝
Lead	24¼	25⅜	Union Pac.	6½	6⅝
Louis & Nash	50⅝	51⅞	W.U. Tel.	84⅜	84⅝
L. Shore	.....	.....	Wab. Com.	.....	6⅜
M.C.	.....	.....	R. I.	68⅛	68¼
Am. S.	13⅝	14	Sucre	116⅝	116⅝

MARCHE DE CHICAGO

Cours reçus aujourd'hui, par cable privé, par M. Charles D. Monk, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

		Ouverture.	Plus haut.	Plus bas.	Fermeture.
Blé	Mai	70⅜	70⅝	70¼	70⅛
	Juil.	75⅝	75⅞	75⅛	75⅜
Blé-d'Inde	Mai	24	24⅛	24	24⅛
	Juil.	25⅛	25¼	25⅛	25¼
Avoines	Mai	17⅞	18	17⅞	17⅞
	Juil.	18½	18⅝	18½	18⅝
Lard	Janv.	.....	.....	.....	.....
	Mai	7.95	7.95	7.95	7.92
Saindoux	Janv.	.....	.....	.....	.....
	Mai	4.02	4.05	4.00	4.02
Son	Janv.	.....	.....	.....	.....
	Mai	4.07	4.10	4.00	4.05

L'AFFAIRE TALIORETI-MARTIN REMISE

Pas assez de sténographes

Par suite de l'encombrement des causes et du manque de sténographes, la continuation de l'enquête dans l'affaire Talioreti-Martin a été ajournée au 25 courant, à 11 heures.

Depuis assez longtemps, on se plaint que les sténographes ne sont pas assez nombreux. Lors de l'ajournement de la cause, avant hier, il avait été entendu que l'enquête Talioreti-Martin se continuerait, pourvu, que celle de M. Fréchette contre M. Tardivel fut remise.

Cette dernière a eu la préséance, le plaignant étant assez rétabli pour venir donner sa déposition en cour.

MORT A LA PRISON

Un individu détenu pour vagabondage

Un nommé Alfred Hémond, âgé de 49 ans, est mort à la prison, hier après-midi, d'un ulcère qui avait amené une débilité générale.

Hémond avait été condamné par le recorder, le 14 décembre dernier, à 3 mois de détention pour vagabondage. Le coroner McMahon a tenu une enquête cet après-midi à ce sujet. Le jury a rendu un verdict de "mort naturelle" et a exonéré les autorités de la prison de toute responsabilité.

DIVISION STE-MARIE

Les délégués libéraux des différentes paroisses de la division Ste Marie s'assembleront lundi soir au club Papineau, coin des rues Maisonneuve et Ste Catherine, pour faire le choix d'un candidat libéral aux prochaines élections provinciales.

POUR UNE ROBE DE CARRIOLE

Un jeune homme de 28 ans, journalier de la rue St-Laurent, a été condamné, ce matin, à un mois de travaux forcés pour le vol d'une robe de voiture appartenant à M. Joseph Bourdon, de Longueuil, pendant que le cheval de ce dernier stationnait au coin des rues St-Nicholas et des Commissaires.

NAISSANCES

GUILBAULT—A Montréal, le 21 courant, au No 449 rue St Hubert